48e ANNÉE. — N° 16.659
DIRECTION & ADMINISTRATION : 8, rue de Cheverus, BORDEAUX
AGENCE A PARIS : 8, boulevard des Capucines.
LA PUBLICITÉ EST REÇUE aux Bureaux du Journal, à l'Agence Havas à Paris et à Bordeaux

ABONNEMENTS	3 mois	6 mois	1 an
Gironde et limitrophes	8 50	16 f.	30 f.
France et Colonies	9 »	17 f.	32 f.
Etranger	10 »	20 f.	40 f.

La Petite Gironde

10 c. le numéro — LE PLUS FORT TIRAGE DES JOURNAUX DE PROVINCE — Le numéro 10 c.

DIMANCHE 10 FÉVRIER 1918
Quinquagésime
SOLEIL : lever 7 h. 13; couch. 5 h. 21
LUNE : nouv. le 11; P. Q. le 18

LA GUERRE SOUS-MARINE

UN NAVIRE ITALIEN TORPILLÉ DANS LES EAUX ESPAGNOLES

Madrid, 9 février. — On annonce officiellement que le ministre de la marine a demandé aux autorités de Valence d'amples renseignements sur le torpillage du vapeur « Duca-di-Genova », qui aurait eu lieu à un mille de la plage de Sagonte. Le ministre de la marine a réclamé télégraphiquement aux autorités compétentes des informations circonstanciées. Si le torpillage a eu lieu dans les eaux espagnoles, on confirme que le cabinet de Madrid adressera une nouvelle réclamation à Berlin.

Tous les journaux estiment qu'il s'agit d'un cas extrêmement grave.

Selon les bruits qui courent avec persistance, avant-hier un autre bâtiment espagnol aurait été coulé par un sous-marin. Cinq hommes, tous de nationalité espagnole, auraient péri. Cette nouvelle n'a pas reçu jusqu'ici de confirmation officielle.

Le journal *El Sol*, commentant la fréquence des torpillages, écrit : « Ces torpillages sont aggravés du fait qu'ils ont lieu sur nos propres côtes. Les Allemands, non seulement nous insultent, mais encore nous méprisent, et le cas du « Duca-di-Genova » en est une preuve flagrante. »

Le Torpillage du "Giralda"

LA PROTESTATION ESPAGNOLE A ETE REMISE A BERLIN

Madrid, 8 février. — L'ambassadeur d'Espagne à Berlin télégraphie qu'il a remis hier soir au gouvernement allemand la note du gouvernement espagnol sur le «Giralda».

Torpillage du Vapeur *Sebastian*

Madrid, 9 février. — Un communiqué du ministre de la marine dit qu'à neuf heures du matin, le 8 février, deux canots, amenant l'équipage complet du vapeur espagnol « Sebastian », de Bilbao, jaugeant 4,500 tonneaux, sont arrivés dans le port de Santa-Cruz-de-Palma. Le vapeur avait une cargaison de 3,200 tonnes de sel; il allait de Torre-Grosa à New-York. Il a été torpillé par un sous-marin allemand. Le commandant du sous-marin a déclaré que le sel était contrebande de guerre. Il a permis d'embarquer des vivres pour les équipages dans les canots, qu'il a remorqués pendant 40 milles.

Le capitaine du « Sebastian » ignorait que le sel était contrebande de guerre.

Le Torpillage du "Tuscania"

LE CHIFFRE OFFICIEL DES VICTIMES

Washington, 8 février. — On annonce officiellement que, dans le torpillage du transport « Tuscania », 2,235 personnes ont été sauvées et 166 ont disparu.

COMMENT M. WILSON A APPRIS LA NOUVELLE

Washington, 9 février. — M. Wilson était au théâtre quand, à 9 h. 45, la nouvelle de la catastrophe du « Tuscania » fut officiellement publiée. Pour des raisons faciles à comprendre, la direction du théâtre refusa jusqu'à 11 heures de faire à ce sujet une annonce au public réuni dans la salle; de sorte que lorsque M. Wilson partit, il ignorait complètement ce qui était arrivé. Il semble qu'il ait eu l'impression que quelque chose de fâcheux s'était produit lorsque, regagnant son automobile, il a traversé une foule nombreuse qui se tenait debout, silencieuse et tête nue sur son passage, au lieu de l'accueillir comme d'habitude par des acclamations.

LES DRAMATIQUES INCIDENTS DU SAUVETAGE

Londres, 9 février. — L'obscurité dans laquelle se trouvèrent brusquement plongées toutes les parties du paquebot, après le torpillage, et la forte inclinaison que prit aussitôt celui-ci, portèrent de nombreux soldats à s'exagérer le danger de leur situation.

Beaucoup, sachant nager, n'hésitèrent pas à sauter par-dessus bord. Quelques-uns furent entraînés par la succion provoquée par l'éventrement de la coque, dans laquelle l'eau s'engouffrait, et furent noyés. D'autres parvinrent à se maintenir à la surface; mais la nuit était tellement noire qu'il était impossible de les apercevoir et, par suite, de leur porter secours. Certains, qui ne s'étaient pas suffisamment éloignés, furent tués par la chute des canots de sauvetage. Certains autres enfin, qui réussirent à s'approcher à des canots ou à des radeaux, ne purent malheureusement être pris à bord, toutes ces embarcations étant déjà archicombles. On cite notamment une femme de chambre, qui tint par la main pendant plus d'une demi-heure un malheureux soldat qu'il était impossible de hisser dans le canot où elle se trouvait, et qui mourut d'épuisement.

Les navires accourus parvinrent néanmoins à recueillir quelques-uns de ces isolés, qui, s'ils étaient demeurés à bord, eussent tous été sauvés. Les électriciens du « Tuscania », avec un admirable sang-froid, arrivèrent, en effet, à brancher des fils électriques sur un moteur de réserve et à rétablir rapidement la lumière, ce qui permit de poursuivre dans le plus grand ordre les opérations de sauvetage.

LES ENROLEMENTS DANS LA MARINE SE MULTIPLIENT

New-York, 9 février. — La destruction du « Tuscania » et la perte de soldats américains ont eu pour effet immédiat d'augmenter le nombre des volontaires, notamment des volontaires pour la marine. Aux chantiers maritimes de Philadelphie, plus de deux cents jeunes gens se sont enrôlés ce matin. Le sentiment général de tous les volontaires est qu'il faut imposer une rigoureuse réparation pour les attentats des sous-marins. La question posée par presque tous les hommes dès qu'ils étaient acceptés était : « Pourrons-nous traverser l'Atlantique ? »

LE PIRATE AURAIT BIEN ETE COULE

Londres, 9 février. — Il semble y avoir lieu de croire que le sous-marin a bien reçu un châtiment mérité. En effet, un des destroyers venus au secours du « Tuscania », radiotélégraphia à un autre qu'une torpille venait juste de le manquer, indiquant la direction d'où la torpille était venue. L'autre destroyer fila rapidement dans cette direction, jeta une bombe dans la mer et une forte explosion s'ensuivit. Le commandant du destroyer a la conviction que le compte du sous-marin ayant torpillé le « Tuscania » fut ainsi réglé.

En Août le Sous-Marin ne sera plus un Péril, déclare l'Amiral Jellicoe

Londres, 9 février. — Parlant à Hall du péril sous-marin, l'amiral sir John Jellicoe a déclaré :

« Nous entrons pour quelques mois dans une période très dure, mais en août, si la nation tient bon, nous pourrons dire que nous en avons fini avec la menace sous-marine. »

L'amiral a donné ensuite une intéressante explication de la situation dangereuse dans la mer d'Irlande :

« La cause en est sur le haut fond de chaque côté de cette mer sur lequel le sous-marin peut se poser. Quand on lui donne la chasse, il descend et reste au fond jusqu'à ce que le danger soit passé. Lorsque nos navires doivent rentrer au port pour faire du charbon, le sous-marin émerge et reprend son œuvre néfaste. Quant à empêcher les sous-marins de sortir de leurs propres ports, cela est très difficile en raison des hauts fonds qui entourent la baie d'Héligoland et les approches de cette baie. »

Quatre ministres français à Londres

Londres, 9 février. — Les ministres français des finances, du commerce, du blocus et de l'armement sont arrivés à Londres.

La Fortification du Champ de bataille des Allemands

Paris, 9 février. — Un journal du soir vient de recevoir de son envoyé spécial des renseignements très intéressants et utiles à connaître sur la nouvelle méthode de fortification de champ de bataille employée par les Allemands.

Il y a six mois encore, leur organisation du terrain comportait trois lignes de défense successives, séparées les unes des autres par une distance d'environ 3 kilomètres. Chaque ligne de défense comprenait elle-même deux ou trois rangs de tranchées continues, sensiblement parallèles, distantes l'une de l'autre de 2 à 300 mètres, et chaque tranchée étant protégée par des réseaux de fils de fer.

Une instruction du mois d'août 1917 a modifié cette organisation et a substitué la défense en profondeur à la défense linéaire. A vrai dire, les trois lignes de défense subsistent, mais sous un autre nom. Elles s'appellent zones de combat. La première est la « zone de combat ordinaire », la deuxième la « zone de grand combat » et la troisième la « zone de combat arrière ». Mais la véritable modification introduite est que la profondeur de chaque zone de combat est beaucoup plus grande que ne l'était celle de chaque ligne de défense : au lieu d'avoir comme celle-ci trois rangs de tranchées, il y en a un nombre bien plus élevé qui peut aller jusqu'à dix ou douze et même plus, se succédant sur une zone ayant parfois plusieurs kilomètres de profondeur. Ce ne sont plus des tranchées continues et parallèles; elles sont souvent interrompues et divergentes, afin de mieux épouser les formes du terrain. Elles sont également parsemées d'ouvrages fortifiés destinés à battre les intervalles, à produire des flanquements et à prolonger la résistance sur toutes les faces; c'est, en somme, une série de cloisonnements analogues à ceux que nous établissions nous-mêmes à partir de 1915, mais qui avaient une profondeur beaucoup moindre.

Enfin, si la méthode nouvelle introduit des changements dans le tracé, le nombre et l'étendue des tranchées, elle entraîne en même temps des modifications dans la tactique de la défense. Naguère, c'était la première ligne qui était considérée comme la ligne principale, celle que l'on défendait à outrance et sur laquelle était réunie la plus grande partie des défenseurs, des mitrailleuses, des engins de tranchée, etc. L'organisation des deuxième et troisième lignes était moins complète et leur résistance moins forte, puisqu'elles n'étaient occupées en majeure partie que par les troupes qui se repliaient après avoir été très éprouvées par le combat sur la première ligne.

Actuellement, la conception de la défense est tout autre : l'articulation du matériel et des défenseurs est faite de façon que la densité du feu et de la résistance aille en croissant à mesure que l'on pénètre plus profondément dans les zones; il en résulte que l'assaillant, déjà affaibli par ses pertes dans la première zone, trouve dans la deuxième la grande majorité des forces de l'adversaire encore intactes et bien préparées pour repousser l'attaque. La deuxième zone, celle dite de grand combat, est en définitive la véritable position de défense, celle sur laquelle la lutte se fera la plus violente et la plus acharnée. Les deux autres zones, surtout la première, n'auront ni la même force ni la même capacité de résistance. La première zone peut être comparée à une avant-ligne, et l'on sait de quelle défaveur jouit celle-ci aux yeux de certains tacticiens. Quant à la troisième zone, si bien organisée soit-elle, elle présentera les inconvénients des positions de repli. Bien entendu, les zones sont assez distantes l'une de l'autre pour que l'artillerie ennemie ne puisse pas en bombarder efficacement deux à la fois.

Malgré les critiques faites au sujet des première et troisième zones, il n'en est pas moins vrai que l'organisation nouvelle répond mieux aux conditions actuelles du combat, car elle fait état de l'affaiblissement de l'adversaire et profite de son usure pour lui opposer le maximum des forces de la défense.

Général MARABAIL.

COMMUNIQUÉS :: OFFICIELS ::

FRONT FRANÇAIS

Du 8 Février (23 heures)

Au NORD DU CHEMIN DES DAMES et en WOEVRE, dans la REGION DE FLIREY, nous avons aisément repoussé des tentatives ennemies sur nos petits postes et infligé des pertes aux assaillants.

Le bombardement a été vif de part et d'autre au cours de la journée sur la RIVE DROITE DE LA MEUSE et en quelques points des VOSGES.

Rien à signaler sur le reste du front.

Du 9 Février (14 heures)

Nos patrouilles opérant au nord du CHEMIN DES DAMES et en CHAMPAGNE ont ramené des prisonniers.

En LORRAINE, un de nos détachements a pénétré dans la position allemande au nord-ouest de RIONCOURT. Après avoir détruit de nombreux abris, nos troupes sont rentrées dans leurs lignes en ramenant une trentaine de prisonniers et une mitrailleuse.

Canonnade intermittente sur le reste du front.

FRONT BRITANNIQUE

Du 8 Février (20 heures 50)

Une tentative de coup de main effectuée ce matin par l'ennemi sur nos lignes au SUD-EST D'ARRAS a échoué sous nos feux. Au cours d'un autre coup de main effectué un peu avant le jour sur deux de nos postes de la REGION D'OPPY, un de nos hommes a disparu. L'ennemi a laissé un certain nombre de cadavres devant notre poste.

Activité de l'artillerie allemande au cours de la journée, entre BULLECOURT et LA SCARPE, au NORD DE LENS et au NORD-EST D'YPRES.

Du 9 Février (après-midi)

Aucun événement important à signaler en dehors de l'activité des patrouilles ennemies, un peu supérieure à la normale au cours de la nuit dans le secteur NORD DE LENS.

FRONT D'ORIENT

Salonique, 7 février.

Actions d'artillerie sur le FRONT VARDAR-DOIRAN et à l'OUEST DE MONASTIR.

Les troupes serbes ont repoussé une reconnaissance ennemie sur le DOBROPOLJE.

Sur le Front de Verdun

Les Allemands multiplient les Coups de Main

Front français, 9 février. — Les Allemands multiplient les attaques et les coups de main sur le front de Verdun avec une furie et une persistance qui attirent une fois de plus l'attention sur ce fameux champ de bataille. Au cours de la semaine passée, la rive droite de la Meuse a eu réellement l'activité d'un secteur de bataille. Chaque jour de puissants assauts allemands ont été repoussés et la demi-douzaine d'engagements qui eurent lieu cette semaine ont coûté à l'ennemi de lourdes pertes en hommes et en munitions.

Il est difficile de comprendre comment l'ennemi peut les justifier, d'autant plus qu'elles ne lui ont pas procuré l'ombre d'un avantage. Il fut repoussé partout, laissant le terrain parsemé de cadavres. Ces engagements font le plus grand honneur aux poilus de l'armée de Verdun; mais partout en France, dans les innombrables escarmouches, reconnaissances et attaques de la quinzaine passée, nos soldats ont lutté avec une ténacité et un courage au-dessus de tout éloge.

Un Député anglais se rend en Avion du Front à Londres

Londres, 9 février. — Le major sir John Simon, membre de la Chambre des communes, qui se trouvait sur le front en France, s'est rendu en Angleterre par la voie des airs, afin de pouvoir assister au débat sur la réforme électorale. Le major et son pilote ont atterri à Westminster, là même où siège la Chambre des communes.

LES ÉVÉNEMENTS DE RUSSIE

Les Pourparlers de Brest-Litovsk

Les Délégations adverses s'incriminent réciproquement au sujet de la lenteur des Pourparlers

Bâle, 9 février. — On mande de Brest-Litovsk, 7 février (via Berlin) :

M. de Kuhlmann et le comte Czernin sont arrivés de nouveau mercredi soir à Brest-Litovsk. Jeudi matin, la commission russo-germano-austro-hongroise pour le règlement des questions politiques et territoriales, a tenu une nouvelle séance.

Avant d'aborder l'ordre du jour qui prévoyait la continuation de la discussion sur la participation aux pourparlers des délégués polonais, Trotzky a protesté contre la campagne très bien organisée dans la presse allemande, autrichienne et hongroise pour faire croire que la lenteur des négociations était imputable à la délégation russe. La grande importance des conditions présentées par la partie adverse a rendu nécessaire une suspension pour leur examen par le gouvernement russe.

En tout cas, Trotzky jugeait indispensable de déclarer que la responsabilité des pourparlers ne retombe pas sur la délégation russe. C'est précisément le président de la délégation allemande qui souhaite une discussion théorique des différentes questions.

M. von Kuhlmann a répondu qu'il n'avait pas suivi cette campagne des journaux. Si le jugement auquel la presse allemande aboutit ne convient pas à la délégation russe, la presse russe est libre de lutter de son côté pour les idées qu'elle croit justes.

M. de Kuhlmann a repoussé de la manière la plus énergique l'insinuation que les présidents des délégations alliées sont responsables des lenteurs des négociations. Comme il s'agit dans ces pourparlers d'idées nouvelles, pour la plupart sans précédents dans la théorie et la pratique internationales, il est absolument nécessaire d'étudier les questions posées aussi sur le terrain de la théorie. Si l'accord s'obtenait sur des points théoriques, on serait, comme M. Trotzy le sait bien, très près d'aboutir à une solution satisfaisante de la tâche commune.

Le comte Czernin a exposé longuement que la presse austro-hongroise s'exprime aussi sur l'attitude des bolcheviks sans aucune pression de la part du gouvernement.

Trotzky protestant encore qu'il n'était pas responsable de la longueur des pourparlers, a reconnu que son gouvernement avait, pendant la révolution, supprimé de nombreux journaux, non parce qu'ils critiquaient le commissaire du peuple pour les affaires étrangères, mais parce qu'ils invitaient à des actes de violence. Par contre, il n'y a chez les Russes pas de censure préalable comme en d'autres pays.

M. de Kuhlmann a fait remarquer qu'en Allemagne non plus il n'y a pas de censure préalable. Les attaques contre la politique étrangère de ses dirigeants n'ont pas coutume d'amener l'interdiction des journaux allemands, ce qu'un connaisseur aussi averti que Trotzky des journaux allemands ne peut ignorer.

Le comte Czernin a constaté que la censure en Autriche-Hongrie n'est pas en mesure de provoquer des déclarations positives de la presse.

VIF INCIDENT AU SUJET DE LA POLOGNE

Bâle, 9 février. — Sur la proposition de Trotzky, la parole a été donnée à M. Bohinski, délégué russe, comme rapporteur pour les affaires de Pologne. M. Bohinski a lu en russe une Note que son camarade Redek a répétée en allemand. Ces deux personnes se sont désignées comme seuls délégués qualifiés du peuple polonais et ont demandé l'éloignement immédiat du gouvernement actuel de Pologne. Elles se sont répandues en accusations contre l'évolution de l'indépendance polonaise jusqu'à maintenant, et ont déclaré que la Russie révolutionnaire, et rien qu'elle, défend jusqu'à cette heure les vrais intérêts de la liberté de la Pologne. Elles se sont réclamées aussi des Polonais combattant dans les armées allemande et autrichienne.

M. de Kuhlmann a demandé à Trotzky si ce document devait être considéré comme une communication officielle de la délégation russe.

Trotzky a répondu que les opinions exprimées n'avaient naturellement de valeur que dans les limites établies par la délégation russe au début des négociations, que dans ces limites il fallait les considérer comme des déclarations officielles; ce qui allait au delà devait être considéré seulement comme simples informations.

M. de Kuhlmann a fait alors la déclaration suivante :

« Je trouve surprenant que dans la même séance où le commissaire des affaires étrangères se défend contre le reproche de faire traîner les négociations en longueur, il nous fasse lire par un membre de sa délégation un document de cette longueur pour lequel ensuite il décline presque toute responsabilité. L'exposé qui vient d'être lu m'a donné entièrement l'impression qu'il l'avait été pour le dehors. Je ne comprend pas du tout comment Trotzky peut penser que de semblables discours pour la masse, simplement pour faire de l'agitation, peuvent servir à avancer les négociations. Pour ma part, je refuse catégoriquement d'accueillir de la part de la délégation russe des déclarations quelconques qui n'apparaissent pas de prime abord comme des déclarations officielles de toute la délégation.

VON KUHLMANN MENACE

» Je crains que la patience des présidents de la délégation de la Quadruplice ne soit mise, par des incidents comme le discours que nous venons d'entendre, à une très dure épreuve. Ce n'est plus seulement maintenant dans la « presse allemande » qu'on se demandera sérieusement si la délégation russe a véritablement l'intention de conduire les négociations à bonne fin. »

Le général Hofmann a dit à son tour :

« Je proteste contre le droit que s'attribuent MM. Bohinski et Radek de parler au nom de personnes appartenant à l'armée allemande. Je dois prendre énergiquement la défense des soldats de l'armée allemande de nationalité polonaise qui se sont battus avec honneur sur tous les champs de bataille pour leur patrie, l'empire allemand, contre des tentatives de ce genre. »

Trotzky a répliqué qu'étant données les manifestations de la volonté nationale connues dont la partie adverse a fait état, il considérait au contraire comme extrêmement importantes, pour l'attitude de sa délégation dans ces questions, les vues et opinions des Polonais représentés dans sa délégation. M. de Kuhlmann a déclaré la séance levée en disant que conformément au désir de la délégation russe on discuterait dans la prochaine séance les résultats des travaux déjà accomplis.

L'Allemagne soutiendrait l'Ukraine contre les Maximalistes

Zurich, 9 février. — On annonce qu'en manière de compensation contre des avantages économiques, les Allemands veulent soutenir l'Ukraine. Le gouvernement de Berlin a formellement offert à la délégation de la Rada de Kiev, à Brest-Litovsk, l'assistance militaire de l'Allemagne contre les Bolcheviks.

La presse allemande appuie d'ailleurs ouvertement cette tendance, et la « Deutsche Tageszeitung », dans un article d'une violence inouïe contre Trotzky, invite le gouvernement impérial à venir militairement en aide à la Rada de Kiev. « Il serait grand temps, dit-elle, de faire preuve de volonté si nous voulons faire la paix avec l'Ukraine. Prenons soin que celle-ci ne s'appauvrisse pas par une explosion sauvage du bolchevisme et perde toute sa valeur économique et politique. »

L'officieuse « Gazette de l'Allemagne du Nord » dit : « Si nous réussissons à conclure un accord avec l'Ukraine, nos négociations avec Trotzky nous deviennent indifférentes. »

Un Généralissime ukranien

Zurich, 9 février. — Le général Simon Beteljura a été nommé généralissime des troupes de la République ukranienne.

L'Allemagne fomente des Troubles

Pétrograd, 7 février. — Les agents de l'Allemagne sont actuellement à l'œuvre à Pétrograd pour y semer le désordre et peut-être tenter d'y renverser le gouvernement des commissaires du peuple. Les actes de pillage qui se sont produits semblent justifier la recrudescence de cette propagande.

Le Ministre de Roumanie en Russie arrive en Suède

Haparanda, 7 février. — M. Dimandy, ministre de Roumanie, avec la colonie roumaine de Pétrograd, est arrivé ici, après onze jours d'un pénible voyage à travers la Finlande. La mission part pour Stockholm.

Deux Courriers roumains dévalisés par les Bolcheviks

Jassy, 8 février. — Les courriers roumains Ionesco et Delbet, partis de Jassy, ont été complètement dévalisés par les maximalistes en gare de Kichinev.

La Guerre civile en Finlande

Stockholm, 9 février. — La garde blanche a dû quitter Nijitadt. Cinq cents combattants, passant sur la glace, se rendirent dans l'île d'Aland après avoir coupé le câble reliant la Suède avec Pétrograd et la Finlande méridionale.

La terreur continue à Helsingfors. Les tribunaux révolutionnaires fonctionnent. Les magasins sont ouverts, mais les usines sont fermées; l'administration des prisons a été confiée au personnel des gardiens.

La garde rouge a pillé toutes les réserves et les approvisionnements accumulés dans le port de Montylnoto et destinés à la population. Les commis des douanes furent fusillés.

La garde blanche a fusillé, à Tornéo, le commissaire maximaliste Smirnoff et plusieurs soldats russes.

Broussiloff serait arrêté

Copenhague, 8 février. — On annonce de Berlin que le général Broussiloff a été arrêté mardi à Moscou par le Soviet local.

Les Fonctionnaires veulent reprendre le Travail

Pétrograd, 5 février. — L'Union des Unions, organe corporatif central des fonctionnaires appartenant aux administrations publiques, vient de décider dans une réunion plénière d'engager des pourparlers avec les commissaires du peuple en vue d'une reprise du travail. On sait que les services publics sont depuis plusieurs semaines paralysés par cette grève des fonctionnaires.

Contre la Loi agraire

Pétrograd, 7 février. — Le Congrès des comités agraires, organes locaux de la classe paysanne, a refusé de faire voter sans une étude approfondie les articles essentiels de la loi agraire préparée par le gouvernement bolchevik, que celui-ci prétendait lui faire accepter sans discussion. La moitié environ des membres du Congrès se sont séparés, déclinant toute responsabilité quant au trouble que pourrait provoquer l'application de cette loi.

On prévoit que la question agraire amènera de graves conflits entre les masses paysannes et le pouvoir maximaliste.

REVUE DE LA PRESSE

L'ECHEC DE LA MANŒUVRE SOCIALISTE CONTRE LE MINISTERE

Paris, 9 février. — La manœuvre tentée à la Chambre par M. Renaudel contre le ministère Clémenceau a piteusement échoué.

M. Renaudel, qui ne sait pas être beau joueur, s'abandonne dans l'*Humanité* à la mâle rage que son échec a provoquée, et il vitupère et il menace : « On retrouvera cela au compte de chacun. »

M. Georges Foucher, dans le *Gaulois*, regrette que M. Renaudel, ne tenant pas à interpeller (c'est lui qui l'a lui-même déclaré), ait interpellé quand même et fait perdre ainsi une journée à la Chambre. Le gouvernement a retrouvé sa majorité habituelle, renforcée même d'une quarantaine de voix.

Ce serait d'ailleurs une singulière illusion de croire que cette constatation empêchera MM. Renaudel et Moutet de recommencer à la prochaine occasion. Après tout, puisqu'on les laisse faire, pourquoi se gêneraient-ils ?

Oui, pourquoi ? Mais peut-on demander aussi : jusques à quand ?

M. CLEMENCEAU ET M. RENAUDEL

M. Pierre Veber, qui suit pour le *New-York Herald* les séances de la Chambre française et en tire des feuillets où la fantaisie étincelante s'allie à la vérité, marque que l'une des raisons pour lesquelles M. Renaudel est un peu plus exaspéré après chacun de ses échecs :

Cette fois encore, M. Renaudel n'est pas parvenu à tirer de M. Clémenceau une réponse directe. J'avoue que ce petit jeu me comble de joie.

M. Renaudel crie, tempête, menace, hurle, brandit des foudres, clame l'excommunication, éponge une sueur intense! Et à son banc M. Clémenceau, immobile, les yeux dans le vague et l'esprit ailleurs, semble ne pas s'apercevoir qu'il y a à la tribune un gros monsieur commun et tonitruant, qui le traite comme du poisson avancé ! Je vous garantis que ce spectacle-là vaut le voyage ! Et chaque fois M. Renaudel regagne sa place un peu plus furieux et un peu plus déconfit. Il a l'impression que son sénateur le retranche peu à peu de la communauté des vivants : Réfléchissez à cela ! N'est-ce pas terrible ? On a envie de crier : « Dites-moi zut ! mais dites-moi quelque chose ! » Je sais maintenant pourquoi M. Renaudel a si chaud à la tribune : c'est parce que chaque jour s'épaissit davantage la couche de ridicule dont il se couvre ! Son interpellation a piteusement échoué. En outre, le chrysostome du socialisme unifié a laissé dans l'affaire quelques rayons de son auréole. Encore deux ou trois tentatives malheureuses, et M. Renaudel ne sera plus qu'un sous-Brizon, un émule de Raffin-Dugens !

Le leader socialiste et son parti, écrit à l'*Echo de Paris* M. Garapon, ont « récolté un forte tape » :

La Chambre a fait à la tentative renouvelée par ceux des socialistes qui suivent encore M. Renaudel, pour jeter sur la justice militaire de laquelle dépend M. Caillaux le doute et le soupçon, le sort qu'elle méritait Si l'honneur est engagé, comme le disait M. Renaudel, on verra bien en fin de compte de quel côté il restera.

La *Petite République* elle-même, qui n'est pas ennemie des socialistes, note :

On escomptait une grande bataille, ce fut une simple escarmouche rapidement menée, rapidement terminée, et dans laquelle l'assaillant fut vivement désemparé.

LENINE, TROTZKY ET CONSORTS SALARIES DE L'ALLEMAGNE

Il ne manquait plus que cela ! s'exclame Gustave Hervé devant les documents établissant que Lenine, Trotzky et sa bande ont touché l'or allemand :

Aux palabres de Brest-Litovsk, Lenine et Trotzky nous semblaient relever la tête devant le kaiser: chacun de nous commençait à se dire qu'après tout ce n'étaient peut-être que des idiots, des saboteurs inconscients de la révolution russe et qu'ils pouvaient être, contrairement à ce qu'il avait semblé d'abord, des honnêtes gens.

Encore une illusion qu'il nous faut perdre et qu'il faudra bien que perdent les maximalistes français qui bayaient d'admiration devant les grands hommes du maximalisme russe.

Après cela, s'il y a des ouvriers qui rêvent de tenter en France « des mouvements sociaux accompagnés de grèves, des explosions révolutionnaires et la guerre civile ainsi qu'une agitation en faveur du désarmement et de la cessation de la guerre », ils n'auront plus l'excuse de dire qu'ils ne savent pas pour qui ils travaillent.

M. Marcel Sembat lui, a la foi robuste... la foi du charbonnier, pourrait-on dire, au risque d'évoquer de fâcheux souvenirs ministériels. Jamais Marcel Sembat n'a tenu Lenine pour un homme vénal. Mais cependant l'argent reçu ? direz-vous, rien de plus simple. L'ancien ministre socialiste vous l'explique à la *Lanterne* :

Lenine, c'est un fanatique dont les idées sont étroites et les convictions véhémentes. Parce qu'il est fanatique, parce qu'il est apôtre, il a le tort de ne pas s'arrêter aux honnêtes scrupules qui retiennent le commun des mortels.

LE PROCES BOLO

Amusante, cette physionomie synthétique des audiences du procès Bolo, croquée par Babouc pour l'*Opinion* :

Partout avec des dessinateurs, des journalistes, depuis lundi, c'est ici tous les jours tournoi de composition française, et cela recommencera demain pour continuer après-demain et finir quand ? On ne sait pas. Mais de distribution de prix, point. C'est dommage. On pourrait se croire aussi à un concours de l'Ecole des beaux-arts ou de l'atelier Jullian. Une médaille en chocolat à celui des artistes, hommes et femmes, qui attrappera le mieux la ressemblance de Bolo !

— Très bien votre article de ce matin !

— Vous êtes trop aimable. Le vôtre est un petit chef-d'œuvre.

— Et vous avez lu celui de X... ! — Oui. D'un faible.

— X... est un imbécile. — Je ne cesse de le répéter.

— Dites donc, le commissaire du gouvernement n'est pas tendre pour Ch. Humbert. Aurait-il l'intention de l'arrêter après sa déposition ?

— Possible.

— Alors, tous les articles de ce pauvre Humbert ont été écrits par Mouthon ?

— Vous exagérez. Mouthon n'a pas dit cela. — Il a dit que l'article : « A mes Lecteurs » était de lui. Rien de plus.

— Parce qu'il n'a été interrogé que pour celui-là.

Je me demande comment les rédacteurs judiciaires peuvent se tirer d'une pareille besogne. J'en connais un qui fait le compte rendu dans trois journaux du matin, et toute sa copie est de sa main.

— Voilà ce qu'on ne pourrait pas dire des articles Charles Humbert.

— Mademoiselle, permettez-moi de vous faire une place à côté de moi. Cette fourrure grise est ravissante.

— Zut ! J'ai des fourmis dans les jambes !

— Suspension ! suspension !

La voix du président : Accusé Bolo, levez-vous.

La Catastrophe de Moulins

LES OBSEQUES DES VICTIMES

Moulins, 8 février. — Les obsèques des victimes de la catastrophe de Moulins ont été célébrées en présence de M. Colliard, ministre du travail, représentant le gouvernement. Dans son discours, M. Colliard dit :

« Nous vous jurons que ni l'épée ni le marteau ne reposeront avant que triomphe la justice, avant que resplendisse le jour de la libération. A tous ceux que vous laissez, dont la tristesse est la nôtre, nous apportons le douloureux hommage de la nation en deuil; cette nation ne les abandonnera pas : elle accomplira pieusement le devoir de la solidarité qu'elle a envers eux. Et tous ceux que la mort a heurtés et qui, s'ils ne sont point tombés, portent néanmoins la rude trace du choc, qu'ils sachent aussi, ouvriers civils ou militaires, que toutes les blessures seront pansées, et que si certaines ne peuvent être guéries, elles constitueront au moins un titre à la reconnaissance active du pays. »

L'ESPAGNE ET LES ALLIÉS

Madrid, 8 février. — Un grand meeting s'est tenu à la Maison du Peuple en vue des prochaines élections. Les principaux orateurs qui prirent la parole furent les leaders de gauche, Pablo Iglesias, Lerroux et Melquiades Alvarez.

Ce dernier a déclaré que l'Espagne, en raison aussi bien de sa race latine que de sa situation géographique, devait se ranger aux côtés des alliés.

Parlant de la convention commerciale qui se négocie avec les Etats-Unis, ce même orateur a déclaré qu'elle ne se ferait pas sans un accord préalable avec la France, et a ajouté qu'en Espagne se trouvent des éléments allemands qui poursuivent un labeur acharné et arriveront à empêcher la réalisation de cet accord si, dans le sein du gouvernement, ne se trouve pas la volonté de défendre les intérêts espagnols en étroite union avec ceux des nations occidentales.

Aux Etats-Unis

M. ROOSEVELT GRAVEMENT MALADE

New-York, 8 février. — M. Roosevelt souffre depuis quelques jours d'un abcès à l'oreille gauche. L'inflammation a atteint l'intérieur de l'oreille. Les médecins déclarent que l'état de M. Roosevelt est grave.

Dans le haut Commandement italien

Rome, 8 février. — A la suite de la nomination de la commission d'enquête sur les événements militaires qui se sont produits à la fin d'octobre 1917, le conseil des ministres a décidé que les généraux Cadorna, Porro et Capello restent à la disposition du ministre de la guerre sans aucune diminution de leur grade et de leur autorité et seulement dans le but d'être à même de pouvoir fournir à la commission tous les éléments de fait pouvant lui servir.

LE NOUVEAU REPRESENTANT ITALIEN AU COMITE DE GUERRE INTERALLIE

Le général Gaetano Giardino, ancien ministre de la guerre, actuellement sous-chef d'état-major du général Diaz, a été désigné pour prendre part aux réunions du comité suprême interallié de Versailles.

Le nouveau Réprésentant de l'Italie au Conseil de Guerre des Alliés

Rome, 9 février. — Le général Giardino, qui remplace le général Cadorna à Versailles, est un soldat énergique et un esprit lucide. « Il apportera au conseil de Versailles, écrit la « Tribuna », un élément laborieux et actif. »

Le Général en chef portugais

Londres, 8 février. — Le généralissime anglais, le maréchal sir Douglas Haig, a exprimé le désir que le général Tamagnini conservât le commandement du secteur portugais du front occidental.

La Médaille de la Reconnaissance française

M. Lafferre, ministre de l'instruction publique et des beaux-arts, vient de confier à M. Desbois, statuaire, l'exécution de la médaille de la Reconnaissance française, et à M. Albert Besnard le soin de préparer le diplôme attribué à chaque titulaire de cette médaille.

Le Chef de Cabinet de M. Jonnart

Toulon, 8 février. — M. Robert David, ancien député de la Dordogne, chevalier de la Légion d'honneur, mobilisé, vient d'être informé que M. Jonnart l'a choisi comme chef de son cabinet au gouvernement général de l'Algérie.

M. David avait accompagné M. Jonnart dans sa mission à Athènes.

La Répression de la dernière Sédition en Grèce

Athènes, 9 février. — Les sergents Archaniotis et Yanakopoulos, qui avaient été condamnés à mort, ont été fusillés hier matin. Le procès du lieutenant Lampidiari se poursuit à la cour martiale. Comme sa culpabilité ne fait aucun doute, il sera vraisemblablement fusillé également.

Le général Paraskevopoulo, de passage à Lamia, a parlé aux officiers et sous-officiers de la garnison. Il leur a dit son indignation pour leur conduite abominable et leur demanda si le but qu'ils poursuivent est de voir leurs mères, leurs femmes et leurs filles souillées et déshonorées par les barbares. Il ajouta que les responsables seront sévèrement punis et que le gouvernement agira énergiquement, si haut placées que soient les responsabilités, et qu'il continuera son œuvre de salut de la nation quand même pour cela il faudrait passer sur des milliers de cadavres. En s'en allant, le général Paraskevopoulo refusa de saluer les officiers avant qu'ils aient été jugés.

Le Roi de Grèce à Salonique

Salonique, 9 février. — Le roi a visité avant-hier les camps français d'aviation d'Orient, où il a été reçu par le général Guillaumat. Le soir, le roi a offert un dîner en l'honneur des autorités civiles et militaires grecques. Hier, le souverain a visité le camp grec de Salonique. Le soir, il a offert un dîner en l'honneur des commandants des troupes alliées.

En Allemagne

LE CHEF DES SOCIAL-DEMOCRATES INDEPENDANTS ARRETE POUR HAUTE TRAHISON

Amsterdam, 8 févrer. — Selon la « Gazette de Cologne », ce matin, MM. Hopf, chef des social-democrates indépendants et de Fuerth, ainsi qu'un autre indépendant, ont été arrêtés, sous l'inculpation de haute trahison, inculpation qui a rapport avec les grèves.

LE «VORWAERTS» POURSUIVI POUR HAUTE TRAHISON

Zurich, 9 février. — Le journal socialiste berlinois « Vorwaerts », l'organe des socialistes majoritaires, est poursuivi sous l'inculpation de haute trahison, pour avoir publié le 29 janvier un article énumérant les revendications des grévistes. Le rédacteur responsable du « Vorwaerts », Erich Kuttner, sera traduit devant le tribunal.

LES PRISONS ALLEMANDES REGORGENT DE DETENUS POLITIQUES

Zurich, 9 février. — Une personne arrivée d'Allemagne raconte que les prisons sont pleines de prisonniers politiques. La plus grande partie d'entre eux sont condamnés pour crime de lèse-majesté. Les condamnations pour outrage à l'empereur sont à l'ordre du jour, spécialement à Berlin. Les milieux officiels ont grand soin de cacher le nombre des condamnés et la raison de l'arrêt qui les frappe. Même il est interdit aux témoins, sous les peines les plus sévères, de répéter les termes injurieux pour l'empereur qui ont déterminé les arrestations. Les coupables doivent attendre des semaines dans de grandes salles communes avant de recevoir leur destination définitive.

L'Alliance austro-allemande

A LA CHAMBRE HONGROISE

Bâle, 8 février. — A la Chambre des députés, le comte Michel Karolii a attaqué vivement l'alliance avec l'Allemagne, qui met la Hongrie dans la dépendance de son alliée.

Le ministre-président Weckerle défendit longtemps l'alliance avec l'Allemagne, affirmant qu'elle n'a pas un caractère agressif et qu'elle garantit pleinement les intérêts économiques de la Hongrie et assure son indépendance commerciale.

Sur de nombreux bancs, on crie au ministre : « Ces garanties n'existent que sur le papier ! »

M. Paul Dutasta, ambassadeur de France en Suisse

Paris, 9 février. — Le gouvernement suisse vient de donner son agrément à la nomination de M. Paul Dutasta, ministre plénipotentiaire, comme ambassadeur de la République à Berne, en remplacement de M. Paul Beau, qui doit recevoir à son retour en France une importante mission d'ordre économique et politique.

LES GRANDS SCANDALES

QUI AVAIT ARRÊTÉ LES DOSSIERS ACCUSATEURS DE BOLO ?

Paris, 9 février. — On a vu que le commissaire divisionnaire de la Sûreté générale, M. France, a déclaré au conseil de guerre que dès la fin de 1916 il avait découvert tous les éléments importants de l'affaire Bolo et qu'il avait alors adressé son dossier complet à ses chefs. Or, ce dossier ne parvint qu'en octobre 1917 à M. Bouchardon. Pourquoi ? Par le jeu de quelles influences ? Par la négligence ou la forfaiture de quel responsable ?

LE ROLE DE MM. PAINLEVE ET RIBOT

A la Chambre on s'occupe beaucoup de l'incident. Dans les couloirs, M. Painlevé se déclarait d'accord avec M. Malvy. Il affirmait que sous son ministère rien ne fut caché ni retenu des dossiers concernant Bolo. Il ajoutait que le 5 février 1917 M. Briand, alors président du conseil, fit connaître à ses collègues en réunion de ministres, le rapport Casella, en même temps que M. Malvy communiquait les rapports de la Sûreté générale. M. René Besnard, sous-secrétaire d'Etat à la guerre, fut chargé de les transmettre au gouverneur militaire de Paris. Un second rapport de M. Casella venu ensuite fut transmis au deuxième bureau du ministère de la guerre.

De son côté, M. Ribot nous a déclaré que comme ministre des finances il n'avait pas eu à intervenir, mais que comme président du conseil il avait dans la suite fait tout le nécessaire.

D'autre part on racontait dans les couloirs qu'un bureau du ministère, qui avait reçu d'autres rapports Casella que ceux dont parle M. Painlevé, les aurait gardés beaucoup plus longtemps qu'il ne convenait après l'ouverture de l'instruction. Ce sont ceux qui ne furent remis au juge qu'au mois de septembre 1917.

Il importe que la lumière soit faite entre ces contradictions et que les responsabilités soient établies. On est en présence d'affirmations très précises et singulièrement graves du lieutenant Mornet et des explications qu'on leur oppose. La question posée veut des réponses décisives. Où étaient passés les dossiers ? Qui les a gardés pendant sept mois ? On parle beaucoup d'un débat prochain à la Chambre.

UN DEMENTI DE M. RIBOT

Paris, 9 février. — M. Ribot nous prie de démentir qu'il ait dit à aucun moment que la poursuite contre Bolo se terminerait par un non-lieu. L'ancien président du conseil eût été le dernier à vouloir exercer une pression, même indirecte, sur les décisions de la justice militaire, qu'il avait contribué à mettre en mouvement en février 1917.

L'Affaire Caillaux

M. CAILLAUX EXCLU DU CONSEIL D'ADMINISTRATION DU CREDIT EGYPTIEN

Le Caire, 8 janvier. — L'assemblée générale du Crédit foncier égyptien, qui s'est tenue mardi, a décidé de ne pas réélire M. Caillaux comme membre du Conseil d'administration de cet établissement. Le mandat de M. Caillaux n'étant pas expiré, ce n'est évidemment pas sur sa réélection que l'assemblée a eu à se prononcer. Elle a dû purement et simplement révoquer le pensionnaire de la Santé.

M. Malvy devant la Haute Cour

Paris, 8 février. — La commission d'instruction de la Cour de justice, réunie sous la présidence de M. Monis, a entendu le général Clergerie et le commandant Baudier.

La prochaine réunion de la commission aura lieu mardi.

Le Calcul de l'Impôt sur les Objets de Luxe

Paris, 9 février. — Il est intéressant de signaler que pour les objets de la deuxième catégorie compris dans la liste sur les objets de luxe, l'impôt sera dû, non à raison du prix de vente, mais seulement à raison de l'excédent de ce prix sur le prix de base figurant au tableau. Ainsi pour un costume complet de 200 fr. par exemple, cet article étant taxé à partir de 175 fr., l'acheteur n'aurait à acquitter la taxe que sur la différence : soit 10 % sur 25 fr., c'est-à-dire 2 fr. 50.

Dans une lettre adressée au ministre des finances, M. Hébrard de Villeneuve, président de la commission, s'explique comme suit à ce sujet : « Cette solution paraît conforme à l'équité. Jusqu'à un certain prix l'achat d'un meuble, d'un vêtement répond à de réels besoins. Le luxe, et par suite la taxe, ne doivent commencer qu'au-dessus de ce prix. »

Interview de M. Angoulvant,

gouverneur général de l'Afrique équatoriale française, et, par intérim, de l'Afrique occidentale

M. Gabriel Angoulvant, auquel le gouvernement vient de confier la lourde tâche de diriger simultanément les deux gouvernements généraux de l'Afrique occidentale française et de l'Afrique équatoriale française, va s'embarquer pour rejoindre son poste. Nous avons pu causer quelques instants, avant son départ, avec l'éminent gouverneur général.

M. Angoulvant est un homme de réalisations pratiques : il l'a montré au cours de sa carrière coloniale, déjà longue, bien que M. Angoulvant soit encore dans toute la force de l'âge, et notamment à la Côte d'Ivoire, où il a obtenu pendant une administration de huit années des résultats décisifs... C'est dire que M. le gouverneur général Angoulvant n'est pas de ceux qui exposent de longs programmes : il aime avant tout à parler des buts déjà atteints.

« Voici huit mois, nous a-t-il dit, que je me suis consacré à régler en France les grandes questions concernant l'Afrique équatoriale française. J'ai, par exemple, obtenu du Parlement la promesse d'une avance de 22 millions, qui va permettre, en attendant la réalisation de l'emprunt de 171 millions, de commencer l'exécution du programme d'outillage économique qui a tant fait défaut à la colonie. Sur ma proposition, le gouvernement a bien voulu placer, depuis le mois de juillet dernier, la colonie allemande du Cameroun, que nous a valu l'héroïsme des colonnes franco-britanniques, sous l'autorité du gouverneur général de l'Afrique équatoriale, d'accord, sur ce point, avec nos alliés d'outre-Manche. J'ai pu également faire inscrire au budget de 1918 un premier crédit de 200,000 fr. grâce auquel sera entreprise la vigoureuse campagne, désormais nécessaire pour enrayer les inquiétants progrès du redoutable fléau que constitue la maladie du sommeil. J'ai donné toute mon activité aux questions intéressant le ravitaillement de la métropole en matières premières et en objets d'alimentation; des contrats ont été passés entre l'administration et les commerçants de l'Afrique équatoriale pour l'achat de la récolte des oléagineux; le problème de l'intensification de la production forestière va, je l'espère, être solutionné dans un sens favorable à la colonie... et aux intéressés. Je dois dire, d'ailleurs, que j'ai trouvé auprès des commerçants de l'Afrique équatoriale un accueil chaleureux et sympathique, et surtout un esprit de bonne entente et de cordialité qui m'ont beaucoup touché, et je suis certain que je trouverai en eux la précieuse collaboration qui m'est nécessaire pour préparer la solution des problèmes d'après-guerre en Afrique équatoriale, dans cette grande colonie qui a connu, au cours de son existence, de si pénibles épreuves, dont son extraordinaire vitalité lui a permis de sortir chaque fois, et qui vient notamment de franchir, sans heurts, la période si cruelle que nous traversons.

— Mais, désormais, votre activité va se porter également sur l'Afrique occidentale ?

— Oui... le jour où le gouvernement a fait appel à moi, j'ai accepté sans hésitation... J'estime qu'à l'heure actuelle, ceux que leur âge tient éloignés du front de la bataille doivent consacrer au pays tout ce qu'ils peuvent avoir d'ardeur, de force physique et de foi patriotique... D'ailleurs, je n'ai pas, vous le pensez bien, consacré huit années de mon existence à l'Afrique occidentale, à laquelle m'attachent tant de si inoubliables souvenirs, pour ne pas lui avoir gardé beaucoup de la fidélité de mon affection... Mais que les uns et les autres soient rassurés. Je saurai partager mes faveurs, et, pour être la dernière venue dans mon cœur, l'Afrique équatoriale y occupera la même place que sa grande aînée, l'Afrique occidentale.

— Cette double charge vous paraît-elle, demandons-nous à notre interlocuteur, pouvoir se concilier ?

— Il y aurait quelque présomption de ma part, nous répond le gouverneur général, à ne pas avouer que j'ai éprouvé quelques appréhensions... Mais j'ai, à la réflexion, considéré que certains problèmes, communs à l'ensemble de notre France africaine, comme ceux du ravitaillement, des transports maritimes, par exemple, seront traités, et, je l'espère, solutionnés avec plus de facilité le jour où une même autorité sera appelée à les résoudre, ou tout au moins à suggérer au gouvernement des propositions.

— Vous aurez ainsi, dans l'un et l'autre des gouvernements généraux, à assurer le recrutement des troupes noires, que vient de décider le gouvernement ?

— Je m'y emploierai avec la double et ardente volonté que j'ai de faciliter la réalisation des désirs exprimés par le gouvernement, dans le but de faire face aux nécessités de la défense nationale et de ménager en même temps les intérêts économiques des populations indigènes dont j'ai la charge. Une collaboration franche et sincère s'établira entre l'administration et la mission qui vient d'être confiée par le gouvernement à M. Diagne, député du Sénégal. Je sais, du reste, pour connaître depuis longtemps leur dévouement patriotique, que je puis compter sur ce corps des administrateurs coloniaux, que j'ai appris à aimer, puisque j'ai été longtemps un des leurs. Il m'a paru qu'ils avaient été oubliés jusqu'ici dans les récompenses données aux héros de la grande guerre, et j'ai été assez heureux d'obtenir avant mon départ de M. le Président du conseil des ministres et du ministre des colonies, quelques croix qui vont constituer une courte, mais première promotion en leur faveur... »

Le flot des visiteurs nous empêche de prolonger davantage cette interview et nous prenons congé du distingué gouverneur général, mais non sans lui avoir demandé de nous présenter les collaborateurs qui l'accompagnent : MM. les gouverneurs Fournier et Brunet; M. Joseph, chef adjoint du cabinet; M. Gervais, chef du secrétariat particulier; M. Terrasson de Fougères, administrateur des colonies, et M. le lieutenant Mayras, officier d'ordonnance.

M. Fernand Rougel, délégué en France du gouverneur général, et bien connu des Bordelais, qui a accompagné jusqu'à Bordeaux M. Angoulevant, a rejoint son poste à Paris.

LETTRES PARISIENNES

Paris, 8 février.

Le propre des impôts nouveaux, quels qu'ils soient, c'est d'être accueillis avec une amère défaveur. Celui qui va frapper les objets dits de luxe ne pouvait échapper au sort commun des taxes supplémentaires. La commission chargée de fixer la nomenclature de ces matières avait assumé une tâche difficile. Comment réglementer d'une manière irréprochable une chose essentiellement variable selon les milieux, les circonstances et les goûts infiniment divers ?

Avant de pénétrer dans le détail de la nouvelle taxe, prenons soin de noter qu'elle a pour but exclusif de procurer à l'Etat des ressources indispensables, et qu'elle ne saurait, en bonne justice, être comparée aux anciennes lois somptuaires. Sans remonter aux lois romaines, on pourrait rappeler l'ordonnance de Louis XII interdisant la fabrication de l'orfèvrerie dans le royaume de France, et aussi l'arrêt de François Ier, renouvelé par Henri III, contre l'usage des riches étoffes de soie et de velours. Ces mesures eurent pour principal effet de ruiner les orfèvres et d'appauvrir l'industrie des tissus luxueux. Il fallut en venir à les rapporter, mais sans pouvoir réparer le dommage. Il ne s'agit, cette fois, que d'accroître les ressources du Trésor public. L'important serait, puisqu'il en est temps encore, de rechercher si les taxes proposées ont un caractère judicieux, et si elles produiront, en réalité, les sommes que l'on en attend. Qu'un parapluie de 20 francs soit classé parmi les objets de luxe imposables, c'est déjà quelque chose d'inattendu; comme de faire commencer à 25 francs le luxe du gilet et de la descente de lit.

Ce serait porter un peu loin la méconnaissance des dispositions du public à tromper le fisc que de mettre en doute la connivence qui va s'établir entre les vendeurs et leurs clients. Les gilets de 25 francs seront livrés à 24 francs 95 centimes, et le tour sera joué. Il me paraît superflu d'indiquer maints autres artifices analogues que les intéressés sauront bien trouver tout seuls.

Au demeurant, évitons de nous abandonner à ce propos à des récriminations stériles, mais insistons pour que la base de la taxe projetée soit l'objet d'un nouvel examen; dans le cas contraire, on ne manquera point de préparer une forte déception.

⁂

Jeudi prochain, le maréchal Joffre sera élu membre de l'Académie française. Le fauteuil devenu vacant par suite de la mort de Jules Claretie va lui être attribué, et, selon toute vraisemblance, à l'unanimité. C'est la première fois que l'on peut annoncer avec cette certitude l'élection d'un candidat à l'Académie française. Les autres postulants se sont écartés d'eux-mêmes, discrètement, et pour ainsi dire sur la pointe des pieds. Cet hommage était dû au grand soldat qui a ajouté une belle page à l'histoire militaire de la France.

Après son élection, qui sera une simple formalité, il s'agira de choisir parmi les candidats aux autres fauteuils vacants. Celui de Paul Hervieu est convoité par MM. François de Curel et Léopold Lacour.

M. Charles Le Goffic, M. Georges Goyau et M. Adolphe Brisson pareillement aspirent au fauteuil d'Emile Faguet. Les candidats au siège du marquis de Ségur forment un peloton serré. Ils sont déjà six, mais on en sent venir deux ou trois autres. Ces six aspirants à l'immortalité viagère, si l'on peut ainsi dire, sont MM. Welschinger, de Reiset, Lanzac de Laborie, d'Avenel, Vallery-Radot (le gendre de Pasteur) et M. Mithouard, président du Conseil municipal de Paris et poète à ses moments... trouvés.

Il y aura au moins cinq compétiteurs pour la succession de Melchior de Vogüé : ce sont MM. Chenu, l'avocat; A. Chevrillon, Imbart de La Tour, Jacques Normand et le baron Seillière. Le fauteuil de Francis Charmes est sollicité par MM. Jules Cambon, Pierre Mille, Charles Benoist et Hugues Le Roux; celui d'Alfred Mézières étant guigné par MM. Joseph Reinach, J.-M. Lacombe, René Boylesve et l'abbé Ouvré.

La liste est encore incomplète, mais :

« Le reste ne vaut pas l'honneur d'être nommé »

Certains fruits-secs imaginent d'attirer un instant sur eux l'attention en feignant de se tenir pour dignes d'être élus. Ils se prévalent ensuite aux yeux de leur bottier de leur tentative sans espoir.

Ils font songer à cet imbécile qui prenait, sur ses cartes de visite, la reluisante qualité d'ancien candidat à la députation.

Albert ROBERT.

Communiqué italien

Rome, 8 février.

Les conditions atmosphériques défavorables ont notablement entravé les tirs d'artillerie et limité l'activité de l'infanterie.

Entre la BRENTA et le PIAVE ont quand même eu lieu des concentrations très efficaces de nos petits calibres contre SOLAROLO et quelques actions très vives entre avant-postes dans la zone au nord du mont GRAPA et dans la CONQUE D'ALANO.

Un dirigeable italien bombarde des Aérodromes ennemis

Rome, 8 février (officiel).

Pendant la nuit du 8 au 9, un de nos dirigeables, après un voyage difficile, est arrivé sur les champs d'aviation de MOTTA-DI-LIVENZA et les a bombardés avec une tonne de projectiles, obtenant des résultats très efficaces.

Le dirigeable est ensuite retourné indemne à sa base.

Après le Raid sur Paris

Nos Aviateurs ont fait capoter trois Avions allemands

Paris, 8 février. — Le bombardement du camp d'aviation d'où étaient partis les Gothas qui bombardèrent Paris dans la nuit du 30 au 31 janvier, a donné des résultats qui ont pu être vérifiés : trois des appareils ennemis ont capoté à leur retour dans les entonnoirs creusés par les bombes de nos aviateurs.

Pour la Classe 19

Une Session spéciale d'examens

Paris, 8 janvier. — Une session spéciale à laquelle pourront prendre part les jeunes gens de la classe 1919 et assimilés sera ouverte non seulement pour les examens du baccalauréat, mais pour tous les examens de l'enseignement supérieur, que ces jeunes gens subiraient normalement en juillet, s'ils n'étaient pas incorporés.

LE PROCÈS BOLO

CINQUIÈME AUDIENCE

Les Témoins à charge et à décharge défilent

Paris, 8 janvier. — Chaque jour, la foule est plus considérable. Aujourd'hui, bien avant l'audience, c'est la cohue.

M. GARAT, DEPUTE-MAIRE DE BAYONNE

A la barre, s'avance **M. Garat**, député et maire de Bayonne : figure sympathique, allure aisée.

Il expose qu'il a connu Bolo à Biarritz. Il dit l'existence fastueuse de Bolo à Biarritz, le pacha contant des histoires extravagantes et se montrant, un jour, avec le frère du pape; un autre jour, avec des pêcheurs de thon. Il téléphonait à des ministres, mais on constata plusieurs fois qu'il n'y avait personne au bout du fil. (Rires.)

Bolo n'apparut tout d'abord à M. Garat que comme un hableur, mais pas comme un individu particulièrement dangereux. D'ailleurs, jamais Bolo ne demanda un service quelconque au député. A Biarritz, au début de la guerre, Mme Bolo soigna les blessés avec un particulier dévouement.

« Peu après, ajoute le député, alors que je revenais des Dardanelles, j'eus, à Biarritz, à recevoir les confidences d'un vieillard de quatre-vingt-cinq ans, M. Bertrand Loubet, d'Oloron, qui me déclara avoir confié 500,000 francs à Bolo. Celui-ci devait faire fructifier ce capital dans une importante affaire placée sous le contrôle du Vénézuela et patronnée par MM. Caillaux et Dreyfus. Ce banquier, auprès duquel je me rendis pour obtenir des renseignements, m'édifia complètement. Jamais il n'avait pris au sérieux le mirifique projet du pacha.

» Bolo qui se targuait d'avoir 30 millions pour la constitution de cette banque, n'avait, en réalité, réuni aucun capital, me dit M. Louis Dreyfus. Peu de temps après, j'étais en mission à Rome. J'eus une conversation avec le colonel François, relative à Bolo. Le colonel me mit au courant des bruits qui couraient sur Bolo. Le colonel me dit que Bolo était soupçonné de tractations avec l'Allemagne, avec la complicité de Cavallini et de Brunicardi. Je répondis au colonel François en lui faisant part des renseignements que j'avais pu recueillir, surtout dans le dossier intéressant que M. Bertrand Loubet m'avait montré.

» Revenu plus tard dans ma circonscription, j'appris qu'une vive effervescence régnait dans la population contre Bolo. Celui-ci se promenait dans la région dans une automobile de luxe. On le voyait souvent aux abords de la frontière espagnole. Et il est à noter qu'à ce moment Bolo était déjà inculpé. Un jour, on vit arriver douze soldats pour mettre la propriété en culture. (Exclamations.)

» Devant ce scandale, j'allai dire à M. Malvy qu'il était impossible de laisser un inculpé mener pareille vie. Je priai le ministre de prendre des mesures en conséquence, sans quoi je me verrais dans l'obligation de l'interpeller. M. Malvy promit d'agir et m'engagea à déposer de ces faits au capitaine Bouchardon. Rappelé à Paris, Bolo était bientôt arrêté. »

Sur une question de **Me Alb. Salle**, avocat de Bolo, **M. Garat** déclare n'être pas l'auteur d'un factum versé à l'instruction. Il ajoute : « La censure des Basses-Pyrénées interdisait de parler de Bolo ! » (Mouvements.) Cette bienveillante protection dura jusqu'à son retour à Paris, en août 1917. Cette censure départementale était placée sous la direction du général commandant la 18e région.

Le commissaire du gouvernement : Le général Quiquandon ? Il sera entendu.

Bolo, se levant, prétend avoir eu de grandes relations avec M. Garat. Il prétend également avoir été sollicité par M. Garat, qui est aussi avocat, d'intervenir auprès du président Monier en faveur d'une jeune fille des intérêts de laquelle il était chargé. On ne sait pas trop où veut en venir Bolo qui mêle à ses déclarations des considérations personnelles sans aucun lien avec son procès.

Paisiblement, **M. Garat** répond : « J'oppose à ces histoires un démenti formel. »

Et Bolo ne cherche pas à insister.

LE MEDECIN BIARROT DU PACHA

Un témoin de Biarritz, le docteur de **Lostalot**.

Il connaissait depuis sept ans, les ayant pour clients, Bolo et sa femme. L'opulence de Bolo, les relations avec le khédive, dont il faisait étalage, lui parurent suspectes. Instinctivement, il eut des doutes. Il en fit part à M. Maurice Bernard, qui les signala au ministre de la guerre, M. Millerand.

M. de Lostalot signala à un ami, M. Henri Caïn, ses soupçons. M. Henri Caïn procéda à une enquête. Il déclara ensuite au docteur que le président Monier garantissait l'honorabilité de Bolo.

Le président Monier avait répondu par dépêche à M. Henri Caïn : « Bolo impeccable. »

« Bolo tint devant moi des propos qui me révoltèrent. Un jour, Bolo, feuilletant ses dossiers, me dit : « Docteur, la France ne » sera prospère que le jour où elle sera co- » lonisée par les Allemands ou les Améri- » cains. » (Rumeur.)

» Un autre jour, comme je m'indignais contre les crimes allemands sur les femmes, il répondit : « Ne vous en faites pas, » cela fera du sang nouveau, la France y » gagnera. » Le maître d'hôtel faillit lui jeter ses plats à la tête. (Sensation.)

» Une campagne était faite dans la presse espagnole et reprise dans la « Gazette de Biarritz » qui visait à la restriction des ouvertures de la frontière. Bolo, au même moment, demandait à Paris au contraire, l'atténuation des mesures de fermeture de la frontière, et cherchait à pénétrer en Espagne pour faire courir sur un hippodrome.

» Bolo avait une énorme influence, continue le témoin, qui cite une anecdote : J'ai vu un général, le cœur ulcéré sans doute de l'ingratitude dont on avait fait preuve à son égard, muni de la recommandation de la femme d'un grand poète, solliciter Bolo pour une intervention. Je fis part de ma surprise au commandant d'armes de Biarritz. »

Le docteur colore son récit d'anecdotes savoureuses, qui montrent sous son véritable jour l'orgueilleuse outrecuidance du pacha.

M. de Lostalot rappelle une visite à Bolo, au Grand-Hôtel, à Paris, où l'accusé lui exprimait ses craintes : « On veut ma tête, disait-il; on me fouille, on veut savoir le quantum de ma fortune. » Après son arrestation, Bolo, au Grand-Hôtel, déclara : « Ce qu'on veut par-dessus moi, c'est atteindre un personnage plus élevé. C'est Poincaré l'auteur de tout ce qui m'arrive, qui veut perdre Caillaux ! »

M. de Lostalot va se retirer, mais il se ravise et ajoute quelques mots dont il est inutile de souligner l'intérêt : A son retour d'Amérique, Bolo demanda une audience au Président de la République, qui répondit : « S'il s'agit de renseignements intéressant la défense nationale, je donnerais audience au diable ! ». Il le reçut, mais lorsque Bolo voulut lui parler de Hearst, le Président l'arrêta : « Il suffit, je transmettrai vos dires au président du conseil ». Voilà toute l'histoire des rapports de l'accusé avec le chef de l'Etat.

Le commissaire du gouvernement déclare qu'aucun détail n'est négligeable dans une affaire intéressant la défense nationale.

— Dites-nous le nom du général dont vous parliez tout à l'heure ?

— Le général Ferry.

Le général Ferry, ajoute M. de Lostalot, avait donné à Bolo le plan d'un secteur. C'était grave ! Bolo le serra dans un tiroir en disant : « Tant pis pour cet imbécile de Ferry. »

Le commissaire du gouvernement : Heureusement, le plan n'avait plus qu'un intérêt historique. Bolo a-t-il, à votre connaissance, fait des démarches pour obtenir que le séquestre de Rosenberg fût levé ?

— Oui.

— Savez-vous quelle était la personne que Bolo visait lorsqu'il parlait d'une haute personnalité que l'on voulait atteindre par-dessus lui ?

— Il m'a dit qu'il s'agissait de M. Caillaux. (Mouvement.)

M. de Lostalot a fini.

Bolo se lève. Va-t-il opposer un démenti aux faits et aux propos que le témoin vient de rapporter ? Non ! Il demande d'un air las : « Combien le témoin a-t-il dîné de fois chez moi ? »

— Cinq ou six fois.

Bolo, narquois : Pas davantage ?

Me Salle : Est-ce par semaine ? (Rires.)

La réplique de Bolo est anodine. Mais Bolo est un nerveux qui n'a plus de potentiel. Fatigué par quatre jours d'émotions, il semble abandonner définitivement la partie. Il renonce à triompher, même sur les rares points de détails qui peuvent par hasard lui être favorables.

Bolo reconnaît avoir tenu le propos rappelé par le témoin. Il ajoute : « Nous n'étions pas si mal ensemble, vous et moi. C'est sur un certificat de vous que j'ai été exempté du service militaire. »

Le docteur de Lostalot : La délivrance de ce certificat, dont le diagnostic fut confirmé par les médecins militaires, constitue un acte correct de ma profession.

LA VIE DE BOHEME DE BOLO

M. Berthelier, publiciste, qui arrive maintenant à la barre, est un grand vieillard, à barbe grise, et qui n'a pas l'air d'un humoriste. Pourtant, sa déposition ne sera qu'un long éclat de rire.

Il y a trente-cinq ans que M. Berthelier connaît Bolo, et il conte son existence de bohème des débuts.

« Un jour, j'allai chez lui, dans le quartier des petites femmes. (Rires.) Bolo me dit : « Je n'ai pas mangé depuis cinquante-huit heures. » (Rires.) Je lui répondis : « Ça ne peut pas durer comme ça. (Rires.) Qu'est-ce que tu as à vendre ? » Il me répondit : « Pas grand'chose. Il me reste ma mappemonde. » (Hilarité générale.) Heureusement, une petite demoiselle (rires) lui donna quelque argent plus tard. (Rires.)

M. Berthelier initie le conseil de guerre à la vie de bohème invraisemblable que menait Bolo, se piquant de psychologie et de connaissances sociologiques. Le témoin détaille abondamment des anecdotes. Le témoin revit Bolo. Déjà, il avait traversé combien d'affaires !

« Un jour, il m'envoya en province faire une enquête. Je n'ai rien d'un policier. (Rires). Il me dit : « Tu me télégraphieras en » signant Saint-Régis. » — Euh ! non — tu signeras Pantalon — va pour Pantalon (rires). Il m'envoya 30 fr. poste restante. Ce n'est pas cela qui m'a enrichi. »

Tout cela est long, plein de détails et n'a aucun rapport avec l'affaire. Abrégeons. Arrivons à la conclusion. Le témoin se redresse, campé devant Bolo, renverse la tête en arrière.

« Oui, c'est bien lui ! C'est bien lui !. Eh ! bien qu'on le sache, ce n'est pas un grand homme. Non ! Non ! Il faut détruire les légendes pour sauvegarder le bon sens populaire. Parfaitement ! Il est impossible que les têtes couronnées et les papes (sic) aient pu prendre Bolo pour un homme de valeur ! Je le connais bien, allez. Il n'a rien dans la tête, il n'a rien dans le ventre ! (explosion de rires.)

HEARST GERMANOPHILE OU GERMANOPHOBE

Avec les deux témoins qui suivent, une controverse s'engage au sujet de Hearst, le fameux multimillionnaire des Etat-Unis, propriétaire d'une foule de journaux, revues et cinémas, avec qui Bolo s'est abouché quand il est allé à New-York.

Le lieutenant Pruvost, attaché au service des Etats-Unis à la maison de la presse, a traduit un certain nombre d'articles des journaux de Hearst. Ils sont indiscutablement inspirés d'un esprit germanophile.

Avec **M. Bertelli**, correspondant de journaux des Etats-Unis à Paris, on entend la thèse contraire. Il faut dire que M. Bertelli est le représentant à Paris de M. Hearst. M. Bertelli tient à protester contre une phrase du président qui est dans le compte-rendu de mercredi : « Hearst est bochophile notoire. » (Mouvements.)

Le colonel-président : Je n'ai pas dit cette phrase.

— Et moi je tiens à dire que je la prononce, jette aussitôt **le commissaire du gouvernement**. Si M. Hearst est devenu francophile aujourd'hui, il ne l'a pas toujours été.

Le témoin fit connaissance de Bolo sur le paquebot et présenta Bolo à M. Hearst en arrivant à New-York. Ainsi s'établirent les premières relations.

Le témoin parle ensuite du fameux grand dîner qui eut lieu à New-York dans le plus grand restaurant de la ville, auquel assistaient Pavenstedt, Hearst, Mme Hearst, etc. Bolo fit preuve du plus vif patriotisme; c'est lui qui a payé le dîner (rires). Tout le monde porta des toasts à la France. (Nouveaux rires.)

LA PREMIERE Mme BOLO

Quand le président appelle Mme Soumaille, la salle regarde avec curiosité. C'est un épisode du passé de Bolo qui s'avance.

Mme Soumaille : En 1893, j'étais à Bordeaux engagée au Théâtre-Français. Après quelques mois de vie commune, il s'enfuit emportant mes bijoux. Nous nous réconciliâmes. Une seconde fois, il me vola mes bijoux. Pourtant, nous partîmes pour l'Amérique. Nous nous mariâmes à Buenos-Ayres. Au Chili, je repris mon travail.

A la suite d'un vol commis à l'hôtel où nous logions, Bolo fut suspecté. Pour obtenir sa liberté, je versai une caution. Cette caution, ce furent mes derniers bijoux, ma musique, ma garde-robe. Bolo s'enfuit.

Mme Soumaille revint en France, travailla, puis un beau jour stupeur ! Elle apprend que Bolo est marié avec une autre femme ! Bolo voulut écarter en la payant cette épouse inattendue dont la révélation allait le perdre, sans aucun doute. Bolo donna alors rendez-vous à Mme Soumaille au Grand-Hôtel. Ah ! ce n'était pas une rencontre amoureuse ! On devait discuter affaires bien posément : préjudice moral et préjudice matériel, dit Mme Soumaille. Bolo remit 5,000 fr. et en promit 50,000, qu'il ne versa pas.

« Quand nous étions en Amérique, dit cette autre victime de Bolo, il ne travaillait pas, il touchait seulement mes cachets. » (Mouvement.)

LA DEUXIEME Mme BOLO

Maintenant, la parole est aux témoins à décharge.

— Faites entrer la seconde Mme Bolo ! dit le président.

Dans un murmure de curiosité s'avance la veuve de M. Muller. La toilette est sobre. Pas de bijoux. Le visage porte des traces de lassitude, mais les années lui ont été assez clémentes. Un long regard sur l'accusé.

Le président : Etant donnée votre situation, vous ne prêterez pas serment.

— Je prêterai le serment que vous ne me demandez pas.

Le commissaire du gouvernement : C'est inutile, parlez seulement, Madame, selon votre cœur et selon votre conscience.

Alors, Mme Bolo d'une voix lente et très peu élevée, fait d'abord cette protestation naturelle : « On a fait de mon mari un traître. Je proteste. Mon mari n'est pas un traître.

» J'ai été demandée en mariage à Bordeaux, en 1906, par M. le sénateur Saint-Germain, de la part de M. Bolo. Mon mari exigea comme condition « sine qua non » le régime de la séparation de biens. »

Elle ajoute : « On a dit que M. Muller, mon premier mari, était un homme âgé, maladif, et que je m'étais fait épouser pour accaparer la fortune de mon mari. Ceci est faux. Il voulait me faire sa légataire universelle. J'ai refusé.

« Je rends ici hommage à la parfaite loyauté, à la droiture de Bolo, qui exigea la séparation de biens. Depuis notre mariage, mon mari a beaucoup travaillé (sourires). Je l'ai toujours vu faire des affaires (sourires). J'ai toujours vu affluer l'argent à la maison et j'ai eu des hommes de marque à ma table. Si on me demandait d'où venait cet argent, je ne saurais évidemment préciser (mouvement). C'était le mari le plus rangé, le plus droit, le plus honnête. Il ne sortait jamais sans moi; il ne dînait jamais dehors sans moi. En dix ans peut-être a-t-il accepté une dizaine d'invitations. »

Mme Bolo-Muller tient à parler de la Croix Blanche, car « si on a dit tout ce qu'il a fait de mal, on n'a rien dit de ce qu'il a fait de bien ».

Cette Société devait être aux civils ce que la Société de la Croix-Rouge était aux militaires. Elle était composée des plus hautes personnalités françaises génevoises.

« M. Ruau, alors ministre de l'agriculture, aimait beaucoup mon mari. Le premier Congrès de la Croix-Blanche, qui eut lieu à Genève, fut une véritable révolution. La Croix-Blanche a servi à faire voter la loi Ruau en 1909 contre les fraudes alimentaires. On a dit que mon mari avait voulu faire de cette entreprise une affaire; c'est inexact.

» Des différents Congrès est née la Confédération générale agricole.

» Que n'a-t-on pas dit de mon mari ! On l'a représenté come un révolutionnaire fomentant les troubles en Champagne. La vérité est que les viticulteurs s'étaient groupés autour de la Croix-Blanche pour faire aboutir leurs légitimes revendications. Mon mari fit si bien, que peu de jours après son intervention, la révolution fut calmée en Champagne. Les journaux sont là pour le prouver, mon mari fut porté en triomphe par les viticulteurs. »

Me Albert Salle demande que Mme Bolo dise ce qu'elle sait du khédive.

Mme Bolo dit qu'elle reçut le khédive plusieurs fois chez elle; le souverain, toujours à court d'argent, avait fait part à Bolo de sa gêne pécuniaire.

Mme Bolo dit qu'elle partit pour la Suisse uniquement pour sa santé personnelle, et en Suisse, le khédive aurait témoigné sa sympathie pour la France.

Mme Bolo déclare, enfin, qu'elle avait connaissance de dépôts de fonds appartenant à Bolo à la banque Behrens.

« Au sujet du voyage en Amérique, la première réflexion de mon mari à son retour fut la suivante : « Ma chérie, je suis bien content de te revoir; j'avais peur que les Allemands me fassent torpiller. Ils avaient autrefois le khédive à me reprocher. Ils ont maintenant un autre grief contre moi : Hearst. »

— Avez-vous terminé, demande le président.

— Non, répond sur un petit ton sec Mme Bolo. Et elle résume sa déposition en accentuant son exposé de petits gestes nerveux. Les affaires de Champagne, le khédive que Bolo voulait ramener à la France, l'argent du « Rappel » (la rive gauche du Rhin).

Mme Bolo : Et savez-vous d'où part la campagne de calomnies dirigée contre nous ? De ce que M. Forsans, sénateur des Basses-Pyrénées et maire de Biarritz, ne nous a jamais pardonné d'avoir, malgré lui, contre lui, amené à Biarritz des centaines de blessés de guerre. Ces blessés occupaient des hôtels, et ainsi se trouvait compromise la saison à Biarritz.

M. COGGIA, EX-PREFET DES BASSES-PYRENEES

M. Coggia, qui était préfet des Basses-Pyrénées jusqu'à ces derniers temps, est entendu ensuite. Il a connu Bolo en 1913, à Biarritz, chez M. et Mme Loubet, d'Oloron. Il n'a rien trouvé alors de suspect dans la manière de vivre du ménage Bolo.

« Les personnes qui le cautionnaient moralement me donnaient toute tranquillité tant au point de vue national que de sa probité personnelle. »

Les enquêtes que fit M. Coggia ne lui révélèrent rien de répréhensible à la charge de Bolo.

Le commissaire du gouvernement insiste

BOLO DEVANT LE CONSEIL DE GUERRE

auprès de M. Coggia pour qu'il s'explique sur les « rapports intimes » qu'il avait avec Bolo et l'organisation de la censure départementale.

M. Coggia : Cette censure était exclusivement militaire.

Le commissaire du gouvernement : Il se trouve que vous êtes l'ami intime — j'insiste sur ce mot intime — de Bolo, et vous étiez en même temps chargé de le surveiller. Lorsque Bolo a été inculpé, vous avez continué votre surveillance.

M. Coggia : C'est moi qui ai sollicité son rappel à Paris, car sa présence à Biarritz causait une certaine effervescence.

M. Coggia fut ainsi débarrassé de cet « intime ». Une communication de police avait signalé à M. Coggia que Bolo avait été vu en Espagne. On n'a pas pu avoir la preuve de ce voyage de Bolo.

« Cependant, dit l'accusé, j'étais allé en Espagne. »

Le commissaire du gouvernement : Avez-vous sollicité des interventions de Bolo auprès de personnages politiques ?

— Quelquefois.

— Souvent. J'ai ici de nombreuses lettres de vous à Bolo.

Le commissaire du gouvernement : Est-il vrai que vous vous êtes souvent adressé à Bolo pour obtenir son intervention ?

— Effectivement, à trois reprises, pour un général, pour obtenir une permission de quinze jours à un militaire, et pour obtenir l'amélioration du sort d'un fonctionnaire au ministère de l'intérieur.

— Les interventions de votre part sont nombreuses, mais faisons comme vous, Monsieur Coggia... perdons-les de vue. (Rires.)

Sur une question du commissaire du gouvernement, M. Coggia répond qu'il refusa à Bolo de lui délivrer les passeports qu'il sollicitait pour la Suisse. Bolo, pour justifier cette demande, déclarait avoir de gros intérêts accrochés avec le khédive.

M. Coggia prétend n'avoir pas accompagné Bolo à bord du « Lafayette », partant pour l'Amérique. S'ils se sont rencontrés, c'est pur hasard.

LE GENERAL QUIQUANDON

A M. Coggia succède le général Quiquandon, l'ancien commandant de la 18e région à Bordeaux, grand-officier de la Légion d'honneur.

Je dois dire, tout d'abord, que j'ai été surpris d'être appelé devant le conseil de guerre. J'ai vu Bolo trois fois.

La première, c'est au mois de décembre 1916. Vers le 15, dans un déjeuner, nous nous trouvâmes ensemble à Pau.

La deuxième, c'est au mois de juin 1917, Bolo était de passage, se rendant de Paris à Biarritz. Nous dînâmes ensemble le soir dans un restaurant. Le lendemain, nous partîmes pour Biarritz. Il s'arrêta devant le quartier général. Je commandais alors la 18e région. Il vint nous dire au revoir. Il remit à Mme Quiquandon une somme de 200 fr. pour des œuvres des hôpitaux. Depuis, je n'ai plus revu Bolo.

Au mois d'août 1917, vers le 10 ou le 12, je fus prévenu que Bolo chercherait à me voir à son passage à Bordeaux.

Sur interpellation de Bolo, le général Quiquandon déclare qu'ayant eu certaines difficultés à Bordeaux — on lui reprochait d'avoir eu la main un peu forte dans la répression de certaines grèves — il avait appris par des amis de Paris qu'il ferait bien de se faire plus coulant, et Bolo lui indiqua M. Mandel susceptible d'écarter de lui des ennuis. Le témoin rencontra M. Mandel à Bordeaux, en août dernier.

Je fus relevé de mon commandement dans la suite, conclut le général.

Le greffier donne alors lecture de la déposition du professeur Villar, qui fait l'éloge de Bolo.

M. JOINAUD

On entend ensuite M. Joinaud, journaliste à Bayonne. Alors qu'il était rédacteur en chef de la « Gazette de Biarritz », le témoin a connu Bolo en 1916.

M. Joinaud : J'ai été l'objet d'une effroyable accusation. A l'occasion de cette affaire, on a dit et répété que mon journal était à la discrétion de Bolo. C'est M. le sénateur Forsans qui a lancé contre moi cette accusation. Je regrette qu'il ne soit pas là. Et pourquoi cela ? Parce que j'ai écrit dans mon journal que Bolo n'avait pas été réformé « par faveur ».

Au mois d'août 1917 je reçus la visite d'un secrétaire de M. Garat qui me demanda de publier un article dans lequel on accusait Bolo d'avoir touché de l'argent allemand, d'avoir été réformé par faveur... On m'offrit un « gros paquet » pour publier cet article, j'ai refusé.

On entend ensuite M. Cusenier, distillateur, qui déclare que son ancien employé Paul Bolo ne lui donna aucun sujet de mécontentement pendant le temps très court où il fut à son service.

Après cette déposition la séance est levée.

Le Président Monier proteste

M. le président Monier, dans une lettre à la presse, dément formellement la déclaration faite hier devant le conseil de guerre par M. Ch. Humbert, qui a dit qu'il ne s'était décidé à traiter avec Bolo, le 30 janvier 1916, qu'après avoir vu le président Monier, qui lui aurait répondu de Bolo comme de lui-même.

En outre, M. Monier proteste également de la façon la plus absolue contre la partie de la déposition de M. Loustalot qui, au cours de l'audience d'aujourd'hui, lui a attribué un télégramme à M. Henri Caïn portant ces mots : « Bolo impeccable. » Cette imputation est absolument fausse.

A LA CHAMBRE

Une Attaque contre le Ministère Clémenceau

Les Interpellations socialistes sur « le Fonctionnement de la Justice militaire »

Succès du Gouvernement par 374 voix contre 99

Paris, 8 février. — Grande affluence de public au Palais-Bourbon, qui, cette après-midi, fait concurrence au palais de justice. Le débat sur le fonctionnement de la justice militaire va, en effet, permettre aux socialistes d'évoquer les affaires en cours et de tenter encore une intervention directe contre le ministère Clémenceau, et oblique pour M. Caillaux.

En outre des interpellateurs inscrits, MM. Renaudel, Moutet, Gruet, il faut attendre, dit-on, deux interventions.

Avant la séance, les députés, clairsemés, sont plutôt bruyants.

MM. Clémenceau, président du conseil, et Ignace, sous-secrétaire d'Etat de la justice militaire, sont assis au banc du gouvernement, ainsi que M. Nail, garde des sceaux.

M. RENAUDEL

La parole est donnée tout d'abord à **M. Renaudel.**

Celui-ci dit que des révélations ont été faites dans la presse dès que son interpellation a été annoncée. Sur ces faits, qui touchent à la présence du colonel Favart dans un conseil de guerre, l'« Heure » avait publié une note supprimée par la censure. Cette note disait que le colonel Favart aurait été désigné, pour la sûreté de ses convictions, pour présider le conseil de guerre chargé de juger M. Caillaux. Elle fut reprise par le « Cri de Paris », comme nos lecteurs le savent. Un démenti du général Dubail parut le lendemain; il s'appliquait à ce que disait le « Cri de Paris », sur son offre de démission; il est inexact, en effet, que cette démission ait été offerte. (Ah ! ah ! au centre.) Ce sont les socialistes qui le racontent.

Mais depuis, sont intervenus des faits d'une extrême gravité. La personnalité du colonel Favart n'est pas en cause; il s'agit de l'observation de la loi. (Exclamation ironique au centre et à gauche). Celle-ci édicte que les tableaux de composition des conseils de guerre sont établis d'avance par le général commandant la division. Ce tableau doit être remis au greffe de la justice militaire.

Le 7 décembre, la justice militaire écrit à la direction de l'artillerie pour savoir si le lieutenant-colonel Favart, commandant le 12e régiment à Auch, peut être affecté à Paris pour présider un conseil de guerre à Paris. La direction de l'artillerie répond que cela n'est pas possible, et qu'on ne nomme pas d'officier en surnombre, à moins qu'on ne l'affecte, le jour même de sa nomination, à un conseil de guerre.

Le général Dubail, dans une lettre au directeur de la justice militaire, disait que cet officier ne pourrait prendre rang qu'à la suite du tableau. (Vifs applaudissements à l'extrême gauche.) Le directeur de la justice Scheidlin répondait au général Dubail : « Je ne puis qu'approuver votre décision, conforme à la loi. » Il a fallu vingt et un jours pour que M. Clémenceau, président du conseil; M. le juriste Ignace et le directeur Scherdlin, professionnel de la justice, s'aperçoivent qu'ils ne pouvaient violer la loi. Est-ce par ignorance ? Alors, leur place n'est pas ici. (Applaudissements à l'extrême gauche.)

A l'heure où nous sommes, ce sont là des faits énormes. (Murmures au centre.) En effet, les conseils de guerre s'occupent maintenant de toutes sortes de questions. Leur compétence est étendue à diverses affaires civiles et à des procès d'opinion dits procès de défaitisme, échafaudés d'une singulière façon. (Rumeurs au centre et à droite.)

Certes, nous voulons condamner tous les traîtres, mais la justice leur doit de respecter toutes les lois. Dans l'affaire du jeune Barion, qui n'a pas son origine sous le gouvernement actuel, il y a des faits étranges. Cet enfant, dit le père, a offert des renseignements à la préfecture sur les milieux qu'il fréquentait. Il a reçu pour ce fait 50 francs, mais on cessa tous rapports avec lui parce que les faits rapportés étaient faux. Cet enfant de quinze ans et demi eut une entrevue avec M. de Dion, qui lui remit 500 fr. et lui envoya à Clermont-Ferrand une somme de 500 fr. en un mandat qui fut saisi par la police, et enfin qui remit encore manuellement 500 fr.

M. de Dion : C'était pour savoir la vérité sur cette affaire. (Vives protestations à l'extrême gauche.) Lorsqu'il s'agira de trouver les fils d'une trahison quelconque, je n'hésiterai pas à verser de l'argent; c'est mon devoir. (Applaudissements à droite.)

M. Renaudel : Certes, il ne s'agit pas des affaires de trahison en cours; mais on échafaude si facilement des poursuites. Le député Paul Laffont ayant été reçu au front dans une popote d'officiers, fut l'objet d'une enquête pour propos défaitistes qu'il n'avait pas tenus. La commission de l'armée et le gouvernement ont été saisis de l'incident et une sanction prise.

Un Incident

M. Paul Laffont, député radical-socialiste de l'Ariège, ainsi mis en cause, demande à s'expliquer.

Il est vrai, dit-il, qu'une enquête a été faite par un général d'armée sur mes propos dans une popote d'officiers. Ce voyage avait été excellent et m'avait permis de faire des constatations utiles. Il n'est pas besoin de dire que j'avais parlé avec le plus pur patriotisme. Mais le général de division chargé de l'enquête a trouvé devant lui des hommes qui ont dit la vérité. (Vifs applaudissements.)

J'ai saisi le président du conseil et la commission de l'armée. Le président du conseil m'a promis une enquête et des sanctions. L'enquête a été provoquée sur un rapport de l'officier d'état-major qui m'avait accompagné. (Vives exclamations. Cris divers. « Mouchard ! »).

Le général commandant d'armée a fait connaître que les propos incriminés avaient été reconnus inexacts. Une punition de quinze jours d'arrêts simples avait été prononcée contre l'officier d'état-major. Je dois dire que le président du conseil a lui-même ordonné l'enquête, qu'il a jugé la sanction insuffisante, et qu'il a signalé au G. Q. G. qu'il considérait l'incident comme grave. (Vifs applaudissements.)

M. Clémenceau : Mon devoir est d'assurer la complète liberté du contrôle parlementaire et je saurai accomplir ce devoir. (Vifs applaudissements à gauche.)

M. Paul Laffont : L'incident étant public, je demande la publication des pièces.

M. Clémenceau : Le dossier sera à la disposition de la Chambre. Je déclare que vos propos ont été aussi patriotiques que quiconque en peut prononcer ici. D'ailleurs, le mot de défaitisme ne se trouve pas dans le dossier. (Applaudissements.)

M. Renaudel réclame des garanties pour les accusés. Sans doute, dans l'affaire Favart, le sous-secrétaire d'Etat dira la dernière lettre clôturant l'incident, mais il y a eu un délai de quinze jours avant cette décision, ce qui est inadmissible. (Exclamations et protestations sur divers bancs.)

Le gouvernement a le choix de ses fonctionnaires, mais non des juges. « Le juge ne doit pas être choisi en vue d'un accusé », écrivait M. Clémenceau en 1899. Contrairement à ce qui a été dit dans une autre enceinte, il ne faut pas identifier la patrie et la justice. (Applaudissements à l'extrême-gauche, murmures et protestations sur divers autres bancs.)

M. GRUET

A M. Renaudel succède le député radical-socialiste **Gruet**, de la Côte-d'Or.

« Il ne faut pas, dit-il, que les poilus disent à l'arrière qu'il y a deux justices : l'une pour les simples citoyens, l'autre pour les députés. J'ai confiance dans la Haute-Cour, elle a disposé pour les crimes de trahison de la sanction normale : la peine de mort ! Très éprouvé par la guerre, dit-il, je demande pardon à la Chambre si je suis un peu nerveux ! » (Mouvement.)

Tout cela dit sur un ton dramatique avec une abondance de coups violents sur la tribune et des exclamations emphatiques qui étonnent l'assemblée.

En ce qui concerne M. Caillaux, M. Gruet regrette qu'on ait laissé se développer cette publicité depuis qu'il est accusé. L'orateur espère que le parti républicain tout entier réclamera toute la lumière et toute la vérité en se souvenant de la Révolution, au sujet de laquelle le député de la Côte-d'Or se livre à de grandes considérations.

« Votre devoir est, dit-il, de terminer la guerre par une paix juste. Il faut pour cela que le pouvoir s'érige non en soviet, mais en Convention ! »

La descente de la tribune du député de la Côte-d'Or est marquée par des mouvements très divers de l'Assemblée.

Le Sous-Secrétaire d'Etat à la Justice militaire

Voici à la tribune **M. Ignace.** Il expose :

Lorsque le gouvernement arriva au pouvoir, un décret venait de créer à Paris un quatrième conseil de guerre. Le gouvernement en créa deux autres et un à Marseille. Il fallait pourvoir de personnel ces conseils, créés par un décret du 23 novembre. Un certain nombre d'officiers posèrent leur candidature.

Le 26 novembre, le lieutenant-colonel **Favart** posa sa candidature par demande hiérarchique, avec résidence à Vincennes. Il avait présidé le troisième conseil de guerre de Paris pendant un mois. **Cet officier sollicitait donc sa réintégration à Paris. Cette** demande passa régulièrement de direction en direction, et, le 7 décembre, le directeur de la justice militaire demanda à la direction de l'artillerie si cette affectation était régulière.

Le 18 décembre, la direction d'artillerie répondait que cette affectation ne pouvait avoir lieu que si cet officier était placé à la tête d'un conseil de guerre, parce qu'il ne pouvait y avoir d'officier en surnombre. Le 16 décembre, le général Dubail répondit avec raison qu'on ne pouvait le nommer président du conseil de guerre sans suivre l'ordre du tableau.

J'ai répondu, dit M. Ignace, au général-gouverneur à la date du 28 décembre, que, tenant à assurer les règles du Code de justice militaire, je ne pouvais qu'approuver la réponse du général-gouverneur. La lettre est arrivée le 27 à mes services. On a répondu le 28. On n'a donc pas perdu de temps. On n'avait pas à désigner de président pour le 3e conseil de guerre puisqu'il était désigné. »

Ce clair exposé des faits est vivement applaudi à gauche, au centre et à droite. Les socialistes sont furieux.

M. Ignace ajoute que toutes les affaires antérieures à la création des conseils nouveaux doivent être remises aux anciens conseils parce qu'il y a lieu avant tout d'observer la règle que des juges spéciaux ne doivent pas être désignés pour telle ou telle affaire. (Salves d'applaudissements prolongés.)

M. Charles Dumont : De telles questions ne sont pas dignes de la Chambre.

Mais **M. Renaudel** s'obstine et soutient que c'est le gouvernement qui a sollicité le lieutenant-colonel Favart. Il réclame une enquête par la Chambre parce qu'en même temps que la demande il y a eu des démarches. (Murmures et protestations sur de nombreux bancs.)

M. Renaudel : Le 24 décembre, le commandant Potier interrogeait l'état-major, où on lui indiquait qu'il y aurait une illégalité dans cette désignation. C'est ce que disait aussi le colonel Potier, **président du** conseil de révision. Et cependant, **on envoyait Scherdlin directeur de la justice militaire.**

M. Ignace : C'est faux ! (Mouvement.)

M. Renaudel : Notre honneur à tous les deux est engagé. Je dis : c'est vrai, et une enquête seule pourra nous départager. La Chambre jugera ainsi la tentative de forfaiture qui est la vôtre. (Applaudissements à l'extrême gauche. Violentes protestations sur nombre de bancs.)

On demande la clôture.

Après une intervention violente comme d'habitude du socialiste **Moutet**, venant à la rescousse de M. Renaudel, et que la Chambre supporte malaisément, on arrive aux ordres du jour.

LES ORDRES DU JOUR

Trois ordres du jour sont déposés : le premier par M. Gruet; le deuxième par M. Ribeyre, exprimant sa confiance dans le gouvernement; le troisième, par MM. Renaudel et Moutet et réclamant la nomination d'une commission d'enquête.

Nombreuses voix : L'ordre du jour pur et simple.

M. Clémenceau : Le gouvernement demande l'ordre du jour pur et simple en y attachant la signification d'un ordre du jour de confiance.

Exhalant son dépit et son amertume et son courroux, le citoyen **Renaudel** tonitrue : Nous constatons que la Chambre n'a pas le courage de ses convictions. (Applaudissements à l'extrême-gauche.)

L'ordre du jour pur et simple est voté par 395 voix contre 113.

La séance est aussitôt levée.

Le Scrutin sur l'Ordre du Jour pur et simple

Paris, 8 février. — Voici le résultat du vote sur l'ordre du jour pur et simple comme sanction aux interpellations sur la justice militaire.

Après rectification, ont voté **pour**, 374; **contre**, 99, dont 83 socialistes unifiés, 15 républicains-radicaux et radicaux-socialistes, un républicain-socialiste.

14 députés n'ont pas pris part au vote, parmi lesquels MM. Caillaux, Loustalot et Turmel.

61 députés étaient absents par congé, parmi lesquels M. Malvy.

AU SÉNAT

LE RAVITAILLEMENT NATIONAL

Paris, 8 février. — La première délibération est ouverte sur le projet établissant des sanctions aux décrets et arrêtés rendus en ce qui concerne le ravitaillement national. Ce projet a pour objet : 1° De reconnaître au gouvernement le pouvoir de prendre certaines mesures réglementaires en matière de ravitaillement; 2° d'établir des sanctions relativement à la non-exécution des décrets et arrêtés promulgués.

M. Maurice Colin, rapporteur, développe ses raisons.

M. Victor Boret, ministre du ravitaillement, assure que sa préoccupation est de ne rien faire qui puisse inutilement entraver la liberté du commerce.

Sur une question de M. Henry Boucher, **M. Bouisson**, commissaire du gouvernement, s'explique sur un paragraphe de l'article 1er disant qu'il pourra être procédé par décret à la réquisition de la totalité de la flotte marchande.

M. Henry Boucher prend acte qu'il n'y aura qu'une réquisition totale et non des réquisitions partielles.

L'article 1er, qui définit l'objet de la loi, est accepté.

Après de brèves interventions de MM. Touron, Boivin-Champeaux, Léon Barbier, Charles Deloncle, tous les autres articles sont adoptés ainsi que l'ensemble de la loi.

On adopte ensuite, en modifiant les pénalités, le projet tendant à réprimer la spéculation sur les denrées et marchandises, et notamment sur le charbon.

LE SENAT REPREND LA DISCUSSION DE LA LOI DE PARDON

M. Simonnet fait valoir que le principe posé a été consacré par des législations étrangères, et que la loi est demandée par de nombreux magistrats.

Séance jeudi prochain.

Le nouveau Régime des Pâtisseries

Paris, 9 février. — Le Sénat ayant ratifié hier la loi prévoyant des sanctions pénales contre les délinquants aux décrets du ministre du ravitaillement, il faut en conclure à la fermeture à brève échéance des pâtisseries. Le mois de février ne se passera donc vraisemblablement pas sans avoir vu la mise à exécution de cette mesure.

Mais si la fabrication de la pâtisserie va être interdite, il ne s'ensuivra pas que les maisons seront fermées. Beaucoup d'entre elles vont se mettre à vendre des denrées telles que de la charcuterie fine, par exemple. On dit aussi que les pâtissiers vont faire porter tous leurs efforts en vue de l'obtention d'une indemnité.

L'Affaire du Collier

Histoire d'un Déserteur boche

Jeudi après-midi, vers deux heures et demie, le commissaire de police du deuxième à Bordeaux, recevait la visite d'une femme accompagnée d'un jeune homme correctement vêtu, la boutonnière ornée des rubans de la médaille militaire et de la croix de guerre.

Mise en présence du magistrat, la femme, après avoir fait connaître son état civil, lui déclara qu'elle venait porter plainte contre son compagnon qui, prétendait-elle, lui aurait dérobé un sautoir en or qu'elle portait autour du cou. Voici dans quelles circonstances :

Le couple avait pris jeudi, vers une heure et demie, une voiture de place stationnée devant le café de Bordeaux, dans l'intention de faire une promenade. Le fiacre véhicula les deux amis cours de Verdun et les arrêta devant un bar où ils prirent des consommations.

Peu après, ils remontaient en voiture pour se rendre au domicile de la femme, situé dans la rue Saint-Sernin.

Soudain celle-ci s'aperçut qu'elle n'avait plus son sautoir autour du cou et soupçonna immédiatement son compagnon de le lui avoir soustrait. Ce dernier bondit sous l'accusation et se défendit énergiquement. Il s'offrit même à suivre son amie au commissariat si elle désirait déposer une plainte. Et c'est d'un consentement mutuel qu'ils allèrent se présenter au magistrat.

Interrogé par le commissaire, M. Villa, l'individu déclara se nommer André Beauvallet, âgé de vingt-trois ans, ouvrier charpentier, domicilié 10, rue Malescaut. Il renouvela ses protestations. Toutefois, devant l'accusation formelle portée contre lui, le commissaire fit conduire Beauvallet à la prison municipale, où il fut écroué, pour être présenté à l'audience du petit parquet le lendemain matin.

Donc, vendredi matin, Beauvallet était conduit devant M. le substitut Guéritaud. Le magistrat lui demanda ses papiers. L'inculpé exhiba un livret militaire au nom d'André Beauvallet, portant inscription de la médaille militaire et de la croix de guerre. En outre, il mit sous les yeux du président un numéro du « Journal officiel » mentionnant les titres qui lui donnaient droit au port des deux décorations militaires. L'homme semblait donc en règle. Restait la question du vol dont il était accusé. Très à son aise, Beauvallet renouvela ses protestations, et son attitude d'ailleurs semblait sincère.

Coup de Théâtre

L'interrogatoire touchait à sa fin lorsque M. Farfals, chef de la Sûreté, faisait irruption dans la salle d'audience, agitant un sautoir en or qu'un cocher de fiacre venait d'apporter à la Permanence. L'automédon raconta qu'il avait trouvé dans sa voiture le bijou, qui avait dû être perdu par une cliente de la veille.

La plaignante n'eut pas de peine à reconnaître le sautoir comme étant sa propriété. L'accusation portée contre Beauvallet tombait donc d'elle-même. Dans ces conditions, il n'avait plus qu'à se retirer. On allait lui remettre ses papiers, lorsque l'inspecteur de la Sûreté Barsac qui tenait en main le livret militaire, s'écria : « Mais le livret est falsifié ! »

Du coup le visage de Beauvallet s'altéra. Il pâlit. Mais l'homme ne tarda pas à recouvrer son sang-froid.

— Est-ce vrai ? interrogea M. Guéritaud.

Alors le prétendu Beauvallet, sans hésitation, répondit :

— Eh bien ! oui. Le livret est faux. Je ne m'appelle pas Beauvallet et je suis déserteur.

Déserteur boche ?

L'individu parle correctement le français. Aussi le substitut lui demande :

— Déserteur français ?

— Non.

— Belge ?

— Non, répond l'homme en souriant, déserteur allemand.

Cette déclaration provoque, comme on pense, une surprise indescriptible.

Et l'homme raconte avec une aisance déconcertante son histoire, vraie ou fausse. Il aurait déserté son régiment, se serait enfui par la Suisse. Arrivé en France, à Lyon, il se serait procuré le fameux livret militaire pour une somme très modique, puis il est venu à Bordeaux.

Depuis six mois, il était intéressé dans un commerce de bois à Mérignac.

M. Guéritaud lui fit alors remarquer que son cas était excessivement grave. Non seulement on allait le poursuivre pour port illégal de décorations, mais encore pour falsification de pièces officielles; qu'enfin il fallait éclaircir sa situation.

Il aurait de graves révélations à faire

« Dans ce cas, s'écria le faux Beauvallet, puisque je joue mon va-tout, je préfère tout dire. Conduisez-moi au général en chef. J'ai de graves révélations à lui faire. Elles jetteraient un jour nouveau sur les affaires en cours, je vous l'assure. »

En attendant que satisfaction lui soit donnée, M. Guéritaud en référa au procureur de la République.

TRANSPORT DE JUSTICE

Dès qu'il a été informé de l'affaire, M. le procureur de la République l'a mise à l'instruction au cabinet de M. le juge Dubernet de Bosq, en attendant la décision de l'autorité militaire, qui aura vraisemblablement à poursuivre l'information.

A quatre heures de l'après-midi, l'inculpé a été conduit en automobile à Mérignac, sous la garde d'agents de la Sûreté. M. le juge Dubernet de Bosq, M. le substitut Guéritaud, M. Lussaud, greffier, et M. Hébert, commissaire-chef de la police mobile, se sont également rendus en automobile à Mérignac pour contrôler sur place l'exactitude des renseignements fournis par l'Allemand concernant la situation qu'il occupait dans cette commune.

Les magistrats ont procédé à des constatations matérielles et à une perquisition qui n'a amené aucune découverte intéressante. Ils ont toutefois trouvé, dans la chambre du faux Beauvallet, une capote et un pantalon d'uniforme militaire français, dont il était vêtu à son arrivée à Bordeaux, ainsi qu'une clé de la chambre que le déserteur occupait à Toulouse avant de venir dans notre ville.

Depuis huit jours environ, le déserteur avait loué, chez une habitante de la commune, dans une maison isolée située entre Mérignac et Béchamp, une chambre et y prenait pension. Mais, jusqu'à présent, la brave femme n'a pas vu la couleur de l'argent de son singulier locataire.

Est-ce un Fumiste ?

C'est l'impression qui se dégage à la réflexion. Il est même fort possible que l'individu ne soit pas Boche. Car, à plusieurs reprises, il fut questionné en allemand et sembla ne pas comprendre. Et lorsqu'on lui demanda enfin, en français cette fois, pourquoi il s'obstinait à garder le silence quand on lui parlait sa langue, il répondit avec emphase qu'il se refusait à parler allemand parce qu'il adorait la France.

Quoi qu'il en soit, Boche, Belge ou Français, l'individu a été écroué, vendredi dans la soirée, au fort du Hâ. Samedi matin, il a fait demander le gardien chef, à qui, prétendait-il, il avait de graves choses à révéler.

M. Hébert, commissaire chef de la brigade mobile, poursuit l'enquête qui lui a été confiée par le procureur de la République sur cette affaire assez embrouillée.

L'Impôt sur les Objets de Luxe

Paris, 8 février. — Nous avons fait connaître la liste des objets dits de « luxe », qui, d'après le projet de loi déposé par le ministre des finances, seront frappés du droit de 10 % à partir de la somme de 10 fr. Le projet de loi comporte également l'application du droit de 10 % à un certain nombre d'objets pour un prix de vente inférieur à 10 fr. Ce sont les suivants :

A partir de 1 fr. 50 : petits verres de services de table et de toilette.

A partir de 2 fr. : grands verres de services de table et de toilette; vins en fût par litre; dentelles, broderies à la mécanique, par mètre.

A partir de 3 fr. : petites pièces isolées de services de table; petites pièces isolées de services à thé ou à café; la serviette de table ou de toilette ou tous autres articles de linge de maison autre que le drap, la taie ou la nappe; rubans et passementeries au mètre; tentures murales au mètre carré.

A partir de 4 fr. : vins en bouteilles.

A partir de 5 fr. : objets de parfumerie autres que ceux qui sont taxés d'une façon générale, c'est-à-dire autres que les fards, parfums, essences ou extraits; pâtés de foie gras.

A partir de 8 fr. : confiserie, bonbons au chocolat au kilo; ganterie à la paire.

FEUILLETON DE *LA PETITE GIRONDE* du 10 février 1918

(11)

Meurtrie par la Vie!

Par Mary FLORAN

— Mettons ! fit-il, philosophe; je vais alors chercher tout seul à me rendre compte de votre état de santé. Voulez-vous me donner votre bras ?... Bien... Me permettre de vous ausculter, maintenant ?

Bertrande se prêta de mauvaise grâce à l'examen minutieux du docteur.

— Rien de mal, conclut-il; pourtant, vous avez été secouée par une cause que j'ignore : une peur, une émotion...

Et comme Bertrande ne répondait pas :

— Je vous engage, mademoiselle, à reprendre votre traitement, à vous promener et à vous distraire.

Puis, la saluant profondément, il prit congé.

VI

L'après-midi, arrivant au parc après sa consultation, le docteur Dréveil fut bien étonné en apercevant à leur place accoutumée, un peu plus loin que le kiosque à musique, sous un des grands arbres de la pelouse, le groupe familier de madame et de mademoiselle d'Esports. Immédiatement, il se dirigea vers elles, anxieux de la santé de sa capricieuse malade.

Elle avait quitté sa blanche parure habituelle pour un costume de flanelle bleu foncé qui la faisait paraître plus mince et plus pâle. Un canotier pareil, à larges bords, entouré d'un simple ruban de même ton, s'harmonisait avec la sobriété un peu triste de la toilette. Elle semblait adéquate à l'humeur de la jeune fille, sombre et mélancolique aussi.

Elle avait tendu, sans parler, ses doigts fuselés au docteur.

— Comment vous trouvez-vous cette après-midi ? lui dit-il.

— Pas trop mal, fit-elle, c'est tout ce que je puis espérer de mieux maintenant.

— Allons donc ! riposta-t-il.

Elle eut son pâle sourire et n'insista plus.

Ils causèrent, comme toujours, de choses très indifférentes et surtout très étrangères à eux-mêmes. Madame d'Esports s'isolait souvent, soit dans ses pensées, soit dans un livre, inattentive à la conversation qu'elle ne suivait jamais.

On eût dit que, déchargée un instant du soin d'occuper ou de distraire sa fille, elle s'en reposait avec cette hâte et ce détachement, aussi subit qu'absolu, qui sont le propre des extrêmes lassitudes. Elle ne prit donc point garde au silence qui, quelques minutes, régna entre les jeunes gens.

Ce fut Bertrande qui le rompit par une question pour laquelle elle prit le ton le plus indifférent qu'elle put, mais qui, pourtant, l'émouvait, à en juger par sa pâleur devenue plus grande et le tremblement nerveux de ses lèvres.

— Comment va madame Dréveil ? dit-elle.

— Très bien, mademoiselle, je vous remercie, répondit Jean tout simplement.

— Elle ne se décide donc pas à descendre pendant la saison à votre villa des Glycines, si jolie pourtant ?

— Non, elle ne veut pas me suivre, le déménagement, pour si peu de temps, l'effraie... Elle tient à ses habitudes.

— Cela la sépare de vous.

— Oh ! je monte au bourg presque tous les soirs. Dans la journée, en tout cas, elle ne me verrait guère.

— Elle ne s'ennuie pas ?

— Jamais ! elle a ses occupations, le soin de sa maison, son jardin.

— Elle sort peu ?

— Très peu.

— Elle ne vient jamais au parc ?

— C'est fort rare.

— Quelle vie sérieuse ! Car vous n'avez pas d'enfant, je crois ?

Stupéfait, Jean regarda la jeune fille, se demandant si elle perdait subitement la raison.

— Mais, mademoiselle, dit-il, interdit, je ne suis pas marié !

— Pas marié ? alors, madame Dréveil ?

— C'est ma mère.

Et comme elle restait toute remuée de la révélation, il lui expliqua longuement, sans qu'elle l'interrompît, la façon dont son existence était organisée, et même les circonstances qui l'avaient fixé à Saint-Honoré. Le sourire était revenu sur le joli visage de Bertrande et les roses refleurissaient sur ses joues.

— Comment, fit-elle enfin, ne m'avoir pas encore dit tout cela ? Comment ne m'avoir jamais parlé de vous-même ? Savez-vous pourquoi je vous ai montré, ce matin, tant de mauvaise humeur? Eh bien ! c'est qu'hier on a prononcé devant moi le nom de madame Dréveil. J'étais furieuse que vous n'ayez pas eu assez de confiance en moi pour me parler de celle que je croyais votre femme... Alors je vous ai boudé. Comprenez-vous maintenant ?...

Jean fit un signe affirmatif. Il comprenait d'autres choses encore, ou tout au moins les soupçonnait. Mais, était-ce possible ? ou bien un mirage abusait-il sa pensée ?

Bertrande ajouta :

— Quand on est amis comme nous le sommes depuis trois semaines, qu'on se voit chaque jour, que l'on cause longuement, me laisser ignorer votre intimité de famille !

— Je n'eusse osé vous en entretenir, dit Jean.

— Pourquoi ?

— En quoi pouvait-elle vous intéresser ?

— Mais en raison de ma sympathie, de mon amitié pour vous.

Jean se troublait et sentit qu'il le laissait voir. Alors, réagissant brusquement, il ajouta :

— Vous ne m'avez jamais interrogé ?

— C'est vrai, fit-elle comme repentante, mais...

Elle s'arrêta un moment et reprit très vite :

— Vous ne pouviez pourtant douter de mes sentiments pour vous.

Elle eut encore une hésitation, puis poursuivit :

— Ne voyez-vous pas avec quelle soumission je vous obéis ?

— Oh ! répondit-il, cela c'est autre chose !

— Non, dit-elle, rougissant tout à coup.

Il hésita... ses yeux fuirent son regard pour s'attacher aux cimes aiguës des pins qui dominaient l'établissement, et il ajouta, plus bas :

— De vous, je ne sais rien non plus.

— C'est vrai, répondit-elle, un jour je vous dirai...

Puis, soudain, se levant :

— Mais il est l'heure de boire, docteur, vous me faites oublier vos prescriptions.

Il la laissa descendre seule vers l'établissement. Ce mot, « docteur », lui avait rappelé la situation où il se trouvait vis-à-vis de cette étrange et charmante fille, et l'avait ramené à la réalité.

Resté seul avec madame d'Esports, qui lisait toujours, il se rapprocha un peu d'elle, et ce fut pour avoir plus précise la notion exacte du seul sentiment qui pût exister entre eux.

— Eh bien ! docteur, lui demanda la marquise, comment la trouvez-vous ?

— Bien, madame.

Et il ajouta avec un sourire un peu contraint :

— La crise est finie...

— C'était une crise de nerfs ?

— Si vous voulez, reprit-il évasivement; mademoiselle d'Esports est très sensible à toutes les impressions, et, avec des natures comme la sienne, la moindre cause attire un détraquement passager, et qui n'a, par la même raison, aucune importance.

— Alors c'est encore une fois de passée ?

— Oui, madame, fit Jean.

Et sans attendre le retour de Bertrande, il s'éloigna. Il quitta même le parc... Il avait besoin d'être seul, d'examiner sinon sa conscience, qui ne lui reprochait rien, du moins son esprit, qui était troublé, son cœur, qui s'était ému.

Car l'indisposition subite qu'avait éprouvée mademoiselle d'Esports n'avait-elle pas eu pour cause la révélation erronée de son mariage ?

Il rapprocha des mots, des indices; ce que lui avait dit la marquise de l'affaiblissement inopiné de Bertrande, au bourg, dans ce magasin... Ce qu'elle lui avait avoué elle-même, de la révélation qui lui avait été faite la veille, et sa mauvaise humeur... son découragement, plutôt...

Il ne lui était pas permis de douter de cette coïncidence.

Pourquoi, alors, avait-elle été troublée à ce point ?

A cela, il n'osait répondre. Il cherchait des explications d'à côté.

Ces malades nerveuses, exigeantes, fantasques, veulent qu'on appartienne sans partage aux soins qu'on leur donne. Leur médecin est leur chose. Elles entendent qu'ils soient sans cesse à leurs ordres, prêts à tout leur subordonner, sinon même à tout leur sacrifier. Un docteur marié peut avoir des obligations qui le retiennent, des distractions, même, qui le détournent de son rôle. Et chez mademoiselle d'Esports, qui sent tout si vivement, la contrariété qu'elle avait ressentie de savoir qu'il n'était plus libre avait pu, grâce à sa faiblesse physique, aller jusqu'au malaise.

Peut-être aussi était-elle, comme elle le lui avait assuré, dépitée, blessée, qu'il eût gardé envers elle le prétendu secret de son mariage.

Mais la troisième hypothèse... celle qu'un sentiment de regret ou de jalousie ait été le motif déterminant de l'émotion de la jeune fille, sentiment que, seule, une sympathie secrète pouvait légitimer, celle-là, il se refusa à l'admettre.

Est-ce qu'une malade aime son médecin, surtout lorsqu'elle appartient à une classe de la société infiniment supérieure à la sienne ? et s'attache-t-elle à lui en si peu de temps ?

Ce n'était pas possible, ou bien c'était une aberration passagère de cette enfant malade, et il serait aussi absurde d'y attacher quelque sérieux qu'odieux d'en profiter.

Il n'avait pas, du reste, à résister à cette tentation, car elle ne le visitait pas. Il avait été surpris et troublé à la pensée involontaire que, peut-être, cette jeune fille l'aimait; mais son imagination n'avait pas été au delà. Maintenant, il repoussait même cette pensée, qui ne pouvait lui promettre que des difficultés et des déboires. Et ayant, après le choc de la première impression, repris entièrement possession de soi, dans ce tête-à-tête intégral avec lui-même, il s'aperçut qu'il avait longtemps marché sur la route solitaire, et que le temps lui restait à peine de venir retrouver sa mère pour l'heure du dîner.

(A suivre.)

BORDEAUX

Il y a un an

10 FEVRIER 1917

Décret sur la fabrication du pain en France.

Le gouvernement monténégrin renouvelle sa déclaration de solidarité avec les Alliés.

Le Brésil proteste contre les menaces faites au commerce et à la navigation par les mesures de guerre sous-marine allemande et refuse de reconnaître le blocus allemand.

Conseil Municipal de Bordeaux

Séance du vendredi 8 février

La séance est ouverte à cinq heures cinquante, sous la présidence de M. Charles Gruet, maire.

La Carte de Pain à Bordeaux

Avis favorable du Conseil

Le Pain pourra être indistinctement fourni par les Boulangers de Bordeaux ou de la Banlieue

M. le Maire, dans un rapport très précis, rappelle les raisons qui obligent le gouvernement à imposer aux populations, avec le régime de la carte, un rationnement uniforme en ce qui concerne le rationnement du pain.

« Si, comme je l'espère, poursuit le maire, vous vous prononcez pour la mise en service de cette carte à Bordeaux, nous devons appeler votre attention sur la situation qui serait faite aux habitants des communes voisines que leurs occupations professionnelles appellent chaque jour dans nos murs, si la carte était limitée à notre ville. Les habitants de la banlieue seraient tenus d'apporter, à défaut de tickets, leur provision de pain de la journée, alors que les Bordelais travaillant dans une commune voisine pourraient s'y procurer du pain en sus de la ration qu'ils recevraient en ville. Le seul moyen d'éviter ces inconvénients et ces inégalités est d'étendre le régime de la carte de pain à toute l'agglomération bordelaise, et c'est dans ce sens que je vous demande de vous prononcer.

» M. le Ministre de l'agriculture et du ravitaillement a fixé à 235 grammes de farine, soit à 300 grammes de pain, le taux de la ration quotidienne de chaque consommateur, quels que soient son âge, son sexe, sa profession. C'est ce taux uniforme, représenté par trois tickets de 100 grammes, qui sera pour le moment appliqué à Bordeaux. Nul doute que la population bordelaise, au patriotisme de laquelle nous faisons appel, n'accepte courageusement cette restriction. »

Comme conclusions, le maire propose l'adoption de la déclaration suivante, qui est votée à l'unanimité :

« Le Conseil municipal,

» Vu l'article 3 du décret du 30 novembre 1917, qui prévoit la mise en service dans les communes d'au moins 20,000 habitants, d'une carte individuelle permettant aux consommateurs d'acheter leur ration quotidienne de pain;

» Vu l'article 4 du même décret, stipulant que dans les communes ou agglomérations de communes où le régime de la carte est autorisé, il est créé un ou plusieurs offices du pain, ayant pour mission de veiller à l'exécution des mesures prises par les autorités centrales ou locales, pour assurer le fonctionnement de ce régime;

» Considérant que pour permettre à chaque habitant de Bordeaux d'acheter sa ration quotidienne de pain, il convient d'y mettre au plus tôt en service la carte de pain;

» Considérant, en outre, que la clientèle des boulangers bordelais n'est pas exclusivement constituée par des habitants de la ville; qu'elle s'étend, au contraire, hors des limites de la commune;

» Que, par contre, des boulangers de la banlieue approvisionnent des habitants de Bordeaux;

» Que nombreuses sont les personnes de communes voisines que leurs occupations professionnelles amènent chaque jour dans notre ville ou qu'elles attirent de Bordeaux dans la banlieue, prenant ainsi leur repas de midi, tout au moins hors de leur domicile;

» Qu'il est, par suite, à désirer que le régime de la carte de pain soit étendu à toutes les communes constituant l'agglomération bordelaise.

» Délibère :

» Article premier. Avis favorable est donné à l'établissement d'une carte de pain à Bordeaux.

» Art. 2. Le maire est invité à constituer l'Office communal du pain prévu à l'article 4 du décret du 30 novembre 1917.

» Art. 3. Les dépenses afférentes à l'établissement et au fonctionnement de la carte de pain seront imputées sur le compte ouvert aux services hors budget pour le ravitaillement de la population civile.

» Art. 4. Le Conseil municipal émet le vœu que la carte de pain soit étendue à toutes les communes de l'agglomération bordelaise. »

Réclamations des Consommateurs bordelais

Après avoir fait appel au patriotisme des boulangers pour remplir loyalement les devoirs qui leur incombent et se soumettre à la réglementation qui leur est imposée, M. le Maire déclare qu'il a entendu dire que de nombreuses réclamations étaient formulées par nos concitoyens au sujet du pain, mais qu'aucune de ces réclamations ne lui avait été directement adressée.

Le maire ajoute que lorsque des plaintes sérieuses et précises lui parviendront, il n'hésitera pas à prendre les décisions que réclamera l'intérêt de notre population et à sévir au besoin. Il engage donc tous ceux qui auront des réclamations à présenter ou des infractions à signaler à l'en informer immédiatement, à l'hôtel de ville.

Une longue discussion s'engage à ce sujet, et d'intéressantes observations sont présentées. On s'étonne, non sans raison, que certains boulangers puissent fabriquer assez de pain pour satisfaire aux besoins de toute leur clientèle, alors que d'autres ne peuvent fournir à cette dernière que des rations ridiculement réduites. Comme l'indique un courageux adjoint, il y a certainement dans l'organisation de la répartition et de la distribution des farines des défectuosités dont la responsabilité, à son sentiment, n'incombe pas aux services municipaux, mais auxquelles il importe de remédier sans retard.

On s'élève également contre les procédés de certains industriels qui fabriqueraient du pain dit de luxe avec des farines fines, et du pain de qualité inférieure avec les produits de seconde qualité qui devraient être normalement mélangés avec ces farines pour constituer un pain uniforme. « Il y aurait là, dit un conseiller, une grave infraction qui doit être réprimée. »

En résumé, il résulte de cette discussion qu'une service de contrôle et de surveillance sévère aurait dû être organisé afin de ne pas laisser sans défense les consommateurs bordelais dont on doit admirer le patriotisme, l'abnégation et la patience.

La Carte le 1er mars

Ajoutons que M. le Maire a annoncé que la carte de pain sera certainement instituée à Bordeaux le 1er mars prochain, au plus tard.

INDEMNITES DE VIE CHERE

Le Conseil, dans une précédente séance, a, comme on le sait, décidé que des indemnités de vie chère seraient attribuées au personnel municipal. Aujourd'hui, le Conseil inscrit au budget un crédit supplémentaire de 1 million 100,000 francs pour le payement de ces indemnités pendant l'année 1918.

LE PHARE DE BORDEAUX

Avis favorable est donné à la reconnaissance d'utilité publique du « Phare de Bordeaux », la si intéressante œuvre de rééducation des soldats aveugles, réunis aux aveugles travailleurs du Sud-Ouest.

L'ECOLE DE JARDINAGE

Ainsi que cela a lieu chaque année, le Conseil alloue une somme de 1,200 fr. à la colonie Saint-Louis pour être distribuée aux élèves les plus méritants de l'Ecole de jardinage.

PUBLICITE

Les adjudications qui ont été récemment effectuées n'ayant pas donné de résultat, le Conseil autorise le maire à passer des contrats avec des particuliers pour l'exploitation en régie de la publicité sur les kiosques à journaux, les chalets de nécessité et les urinoirs de Bordeaux.

Après examen de nombreuses autres affaires, la séance est levée à sept heures dix.

La Reprise des Courses

Le secrétaire général du Syndicat général hippique nous communique la lettre suivante, du ministère de l'agriculture, que le président de ce groupement, M. Maurice Raynaud, député, a reçue en réponse à des vœux exprimés par le Syndicat des éleveurs-vendeurs de chevaux de sang :

« Paris, le 4 février 1918.

» Monsieur le Député et cher Collègue,

» Vous avez bien voulu attirer mon attention sur un vœu émis par le Syndicat des éleveurs-vendeurs de chevaux de sang relatif à la convocation du Comité consultatif des courses en vue de l'examen de la question de la reprise des courses.

» J'ai l'honneur de vous faire connaître qu'une reprise intégrale des courses, avec entrées payantes et pari mutuel, telle que la demande le Syndicat des éleveurs-vendeurs, me paraît impossible dans les circonstances présentes; mais je suis disposé à réunir le Comité consultatif des courses au moment opportun pour étudier ce qu'il serait possible de faire pour remédier à la situation qui m'est signalée.

» Je crois d'ailleurs savoir que les grandes Sociétés de courses parisiennes s'occupent activement de cette question.

» Agréez, etc. »

Fermeture provisoire du Jardin de la Mairie

Le maire de la ville de Bordeaux a l'honneur de porter à la connaissance du public qu'à l'occasion du Festival des alliés, qui doit avoir lieu dimanche 10 février courant, dans les salons de l'hôtel de ville, le jardin de la mairie sera fermé à partir de midi.

Les Filles et Femmes de mauvaise Vie

Le maire de Bordeaux vient de prendre un arrêté interdisant à toute personne, propriétaire, principal locataire ou sous-locataire d'un immeuble de le louer soit en totalité, soit en partie, soit vide, soit en garni à une ou plusieurs filles ou femmes de mauvaise vie, ni de les recueillir d'une manière ou sous un prétexte quelconque.

Les contrevenants seront poursuivis devant les tribunaux compétents, sans préjudice de l'application des dispositions de l'article 15 de l'arrêté du 12 juillet 1887, qui donnent à l'autorité municipale le droit de déclarer lieu de débauche les locaux occupés ou fréquentés par des filles de mauvaise vie et d'en prescrire la fermeture.

Pain pour les Permissionnaires

En vue de procurer à chaque permissionnaire sa provision de pain durant son séjour parmi nous, le maire s'est assuré le concours de boulangers établis dans les divers quartiers de la ville. Ces boulangers, grâce à une avance de farine qui leur a été faite, seront en mesure de vendre aux militaires en permission une ration quotidienne de pain égale à celle qui est attribuée à la population civile.

Voici la liste des boulangers qui ont répondu jusqu'à ce jour à l'appel de M. le Maire:

Arrieux, 183, cours Balguerie; Gazave, rue de Caudéran, 8; Lagrange, 13, place Pey-Berland; Angla, 5, rue de la Cour-des-Aides; Lacassagne, rue d'Arès, 128; Bordes, 20, rue Sainte-Eulalie; Vayssières, 23, rue Porte-de-la-Monnaie; Ducasse, 62, rue Monsarrat; Claverie, 15, rue Cazemajor; Dupuy, 180, cours Saint-Jean; Lagarde, 208, cours Saint-Jean; Labeyrie, 21, rue Flornoy; Noilhan, 8, rue Delbos.

Messe en Musique

Dimanche prochain 10 février aura lieu, en l'église Sainte-Eulalie, à 11 heures 15, une messe en musique, avec le gracieux concours des chœurs de Mimi Pinson et d'un groupe important de chanteurs, sous la direction de M. José Ribet, de Mme Grizy-Lammers, cantatrice; de M. G.-A. Bouvier, violoniste, 1er prix du Conservatoire, et de M. G. Bonnet, organiste de Sainte-Eulalie.

Une quête sera faite au profit du Comité bernois de secours aux Prisonniers de guerre civils et militaires des régions envahies.

Pharmacies ouvertes le 10 Février

Rue Diderot, 1. — Rue Lagrange, 87. — Route de Saint-Médard, 17. — Rue du Parlement-Sainte-Catherine, 30. — Rue de la Chartreuse, 50. — Rue Judaïque, 269. — Rue d'Ornano, 45. — Rue du Tondu, 81. — Rue de Pessac, 168. — Place d'Aquitaine, 1. — Place des Capucins, 30. — Rue de Bègles, 68. — Cours de Toulouse, 273. — Mesplliez, à Saint-Augustin. — Chemin de Tivoli, 74. — Brouquil, à Talence. — Rue Fondaudège, 79. — Place Gambetta, 11. — Rue Jean-Burguet, 28. — Cours Portal, 46. — La Bastide, 21, avenue Thiers.

Encore un Suspect

Le service du commissariat spécial a arrêté jeudi matin un certain Jean Sedler, se disant sujet suisse, mais ne possédant aucun papier d'identité.

Cet individu, qui arborait illégalement les insignes de la médaille militaire et la croix de guerre, a été remis à l'autorité militaire.

Toute la Bande sous les Verrous

Jeudi matin, les inspecteurs de ce même service arrêtaient à Cenon, où ils habitent, une dizaine d'Espagnols, hommes, femmes et enfants, qui, non seulement nourrissaient une nombreuse volaille, mais encore trouvaient le moyen d'engraisser des cochons avec des grains de maïs et de blé dérobés, par les uns et les autres, sur les quais, au déchargement des bateaux.

Une des femmes a été arrêtée à neuf heures du soir, au moment où elle rentrait au logis, chargée d'un sac de charbon.

Au cours d'une perquisition opérée au domicile de la bande, on découvrit, outre de nombreux complets en drap tout neufs, une quinzaine de coupons, environ 50 mètres de drap et tissus divers, également neufs, le tout dissimulé au fond d'une malle.

Toute la bande a été conduite à la Permanence et mise à la disposition du petit parquet.

PETITE CHRONIQUE

A l'hôpital. — Vendredi matin, le manœuvre Alfred Fernandez, vingt-huit ans, 27, rue Bergeon, qui travaillait sur les quais pour le compte de la maison Worms et Cie, a eu le pied droit écrasé par la chute d'une lourde caisse.

Transporté à l'hôpital Saint-André, le blessé y a été admis.

Irrésistible argument. — Passant rue Mandron, jeudi soir, vers onze heures, M. Marcel Dumont, conducteur de travaux publics, a été assailli par quatre individus. Tandis que l'un d'eux lui braquait un revolver sous le nez, les trois autres exploraient ses poches et lui volaient un porte-monnaie renfermant 26 francs environ, une montre en nickel, un étui à cigarettes et divers papiers.

Les cambrioleurs à l'ouvrage. — Les chevaliers de la pince viennent de se signaler par de nouveaux exploits. Pénétrant par effraction, dans la nuit de jeudi à vendredi, dans l'usine de M. Eugène Felsenhart, industriel, 83, rue Croix-de-Seguey, ils ont emporté quelques outils et une bicyclette à M. Laborde, ouvrier mécanicien de cette usine.

Dans la même nuit, dans la maison de M. Paul Drouillard, 43, rue Frantz-Espagnet, mobilisé, ils ont emporté trois-quarts de barrique de vin rouge, 58 bouteilles de vin blanc, des matelas, couvertures, couvre-pieds et une grande quantité de linge de corps. Les malfaiteurs ont pu agir en toute sécurité, car Mme Drouillard était à la campagne.

— Dans la nuit du 6 au 7 courant, deux bicyclettes et 750 grammes de laine ont été soustraits à M. Gustave Bégat, industriel, 47, rue Bouthier.

Quelqu'un passa ! — En visite chez une de ses amies, rue de Fleurus, Mlle Antoinette Disdet, de passage à Bordeaux, oubliait sur la fenêtre, située au rez-de-chaussée, son sac à main, renfermant 30 francs. Un inconnu passa, vit le sac, et l'emporta.

L'épuration de Bordeaux. — Au cours d'une rafle effectuée vendredi soir, dans le centre, un grand nombre de personnes ont été interrogées. Quatre d'entre elles, n'ayant pu justifier d'une situation régulière, ont été gardées à la permanence pour examen de leur situation. Huit filles soumises surprises à racoler ont suivi le même chemin.

Dangereuse trouvaille. — Samedi matin, à huit heures, M. Pierre Belingar, laveur de cales, a trouvé quai de Queyries, près du poste de police, trois grenades enveloppées dans un journal, qu'il a déposées à ce poste de police, en attendant que la place, informée, procède à leur enlèvement.

Délicate pensée. — Dans la nuit de jeudi à vendredi, des malfaiteurs pénétraient dans l'écurie de M. Elie Moreau, commissionnaire, 33, cité Noire, et s'emparaient de son âne et de sa charrette. Quel ne fut pas l'étonnement de M. Elie Moreau, vendredi matin, vers huit heures, quand, revenant de porter plainte, il retrouva devant la porte de son écurie son attelage.

On suppose que les cambrioleurs se sont servis de cet équipage pour transporter le produit du vol commis chez M. Drouillard dans la même nuit.

CHRONIQUE DU PALAIS

COUR D'APPEL (4e CHAMBRE)

Présidence de M. LASSERRE, président

LE BLUTAGE DES FARINES

Persistant dans sa jurisprudence, la quatrième chambre de la cour a **acquitté**, vendredi, plusieurs minotiers que le tribunal correctionnel de Ruffec avait condamnés à 16 fr. d'amende pour contravention au décret ministériel fixant à 85 0/0 le taux de blutage des farines.

Chronique Régionale

COGNAC

MARIAGE. — Nous apprenons avec plaisir le mariage de M. Ernest Labrousse, licencié ès-lettres, diplômé d'histoire et de géographie, professeur au collège de Cognac, avec Mlle Nanette Ramarony, fille de notre rédacteur militaire, M. Jean Ramarony.

Les témoins du marié étaient : M. Albert Laguzet, son oncle, et M. Bizardel, maire de Barbezieux, juge au Tribunal civil de Bordeaux; ceux de la mariée étaient : M. Charles Ramarony, avocat à la cour d'appel de Bordeaux, son oncle, et M. le capitaine Marchetti.

En raison des circonstances et d'un deuil très récent, la cérémonie a eu lieu le 6 février, à minuit, en l'église Notre-Dame-des-Anges, dans la plus stricte intimité.

MALACEINE POUDRE DE RIZ

SPECTACLES

SAMEDI 9 FEVRIER

TRIANON-THEATRE. — 8 h. 30 : « La Carotte ».
BOUFFES. — 8 h. 30 : « Le Cœur et la Main ».
APOLLO. — 8 h. 30 : « Ohé, la Belle ! », Dranem.
SCALA. — 8 h. 30 : « Ça vaut l'Voyage ».
ALCAZAR. — 8 h. 30 : « Le Courrier de Lyon ».
ALHAMBRA. — 8 h. 30 : Grd Cinéma, Skating.

Robert TEMPLAY serait très honoré de vous voir A TRIANON où il joue tous les soirs « LA CAROTTE » le plus hilarant vaudeville avec WILLEMS, DEMANNE, etc. Un Conseil: Louez vos places, rue Franklin, pour dimanche.

Skating-Palace

Samedi, soirée de gala. Dimanche, matinée et soirée, avec brillant orchestre.

CINEMAS

CINEMA-VARIETES, 202, rue Ste-Catherine. CARMEN L'OPÉRA A L'ÉCRAN Chœurs et partition de BIZET. Du 12 au 18 février, matinée et soirée

Saint-Projet-Cinéma

Très beau spectacle donné jusqu'à dimanche soir seulement. Au programme, le nouvel épisode de Judex : « LE MYSTERE », superbe film en quatre parties : DESSINS ANIMÉS; impressionnantes vues sous-marines, actualités, etc.

CINE-THEATRE GIRONDIN Samedi, soirée. Dimanche, 2 mat. à 2 et 4 h. Soir 8 1/2. Meurtre d'un Cœur, Mission de Judex (1er épisode). — En intermède : M. Llamaro, baryton.

Les Sports à Bordeaux

Le Dimanche sportif

FOOTBALL RUGBY

AU BOUSCAT. — A 2 h. 45, Stade bordelais U. C. (1) contre U. S. Poudrerie de Bergerac (1).

AU STADIUM. — A 1 h. 30, Rugby C. B. (R.) contre Union B. S. B. S. (R.). — A 3 heures, « Muguets » de Bordeaux contre « Lilas » de Cadillac.

FOOTBALL ASSOCIATION

AU JARD-MERIGNAC. — A 2 h. 30, V. G. A. Médoc (1) contre Oriental-Club de Pau (équipe asiatique).

AU BOUSCAT. — A 2 h. 30, Stade bordelais (1) contre C. O. tarbais (1).

A BENAUGE-PARK. — A 2 h. 30, S. C. bastidienne (1) contre Bons Gars (1).

PRÉPARATION MILITAIRE

CASERNE FAUCHER. — A 6 h. 15, brevet de cycliste classé.

ÉTAT CIVIL

DECES du 8 février

Marie Mothes, 53 ans, rue Denise, 17.
Jean Laborde, 53 ans, rue Antoine-Dupuch, 3.
Veuve Eclancher, 56 ans, r. David-Johnston, 134.
Jeanne Campet, 63 ans, cours de Bayonne, 133.
Louise Nordet, 77 ans, rue Dalon, 5.
Veuve Dufour, 83 ans, rue Pelleport, 154.

MAISON de DEUIL GILLIS, 228, r. Ste-Catherine. Chapeaux-Couronnes-Manteaux

CONVOI FUNÈBRE Mme Claire Péjoine-Audebert, M. Lucien Audebert, Mme et M. A. Gros, Mme et M. René Cassagne et leurs enfants, M. Louis Pointe, la famille Fontebride prient leurs amis et connaissances de leur faire l'honneur d'assister aux obsèques de

M. Alfred PÉJOINE,

leur père, grand-père, arrière-grand-père, oncle et allié, qui auront lieu le **dimanche 10 courant**, en la primatiale Saint-André.

On se réunira à la maison mortuaire, rue Duffour-Dubergier, 1, à dix heures trois quarts, d'où le convoi partira à onze heures un quart.

Prière de n'envoyer ni fleurs ni couronnes.

Pompes funèbres générales, 121, c. Alsace-Lorraine

CONVOI FUNÈBRE Mme veuve J. Laborde, Mlle M.-L. Laborde, Mme Louis Bourzaix, M. Louis Bourzaix (au front) et leurs enfants; les familles Laborde, Théas, Caussade, Lagarde, Tilhol, Bergero, Pontico, Abbadie, Bourgade et Lizotte prient leurs amis et connaissances de leur faire l'honneur d'assister aux obsèques de

M. Jean-Léon LABORDE,

leur époux, père, beau-père, grand-père, frère, beau-frère, oncle et cousin, qui auront lieu le **dimanche 10 février**, en l'église St-Augustin.

On se réunira à la maison mortuaire, rue Antoine-Dupuch, 3, à trois heures un quart, d'où le convoi funèbre partira à trois heures trois quarts.

Il ne sera pas fait d'autres invitations.

Pompes funèbres générales, 121, c. Alsace-Lorraine

CONVOI FUNÈBRE Les amis et connaissances de

Mlle Jeanne COUTURIER,

vous prient d'assister à ses obsèques, qui auront lieu le **dimanche 10 février**, en l'église Saint-Bruno.

On se réunira à la maison mortuaire, 25, rue Nauville, à huit heures et demie, d'où le convoi funèbre partira à neuf heures.

Pompes funèbres générales, 121, c. Alsace-Lorraine

CONVOI FUNÈBRE Mme veuve H. Guttenberg, Mme veuve N. Guttenberg, M. et Mme L. Klotz (de Paris), M. Léo Guttenberg (au front), M. René Cahen (au front), M. et Mme Lucien Vigua, M. et Mme T. Vigua (de Paris) prient leurs amis et connaissances de leur faire l'honneur d'assister aux obsèques de

M. H. GUTTENBERG,

leur époux, fils, frère, beau-frère, oncle, neveu et cousin, qui auront lieu le **dimanche 10 février 1918**.

On se réunira au cimetière israélite, 176, cours d'Espagne, à dix heures un quart.

Cérémonie à dix heures et demie.

Il ne sera pas fait d'autres invitations.

Pompes funèbres générales, 121, c. Alsace-Lorraine

CONVOI FUNÈBRE Mlle Hélène Calmin, Mme Landré, Mme Bourrasset, les familles Calmin (de Rennes), M. et Mme G. Laubard prient leurs amis et connaissances d'assister aux obsèques de

Mme veuve CALMIN,

leur mère, sœur, belle-sœur et tante, qui auront lieu le **dimanche 10 février**, dans l'église Saint-Louis, à neuf heures.

Réunion à la maison mortuaire, rue Pomme-d'Or, 29, à huit heures un quart, d'où le convoi funèbre partira à huit heures trois quarts.

CONVOI FUNÈBRE Les familles Micas, Schirra, Teyssier, Méda, Raspaud prient leurs amis et connaissances de leur faire l'honneur d'assister aux obsèques de

M. Jean-Hippolyte MICAS,

leur père, grand-père, frère, beau-frère, qui auront lieu le 10 février, en l'église Ste-Marie.

On se réunira à la maison mortuaire, 32, rue Faugas, à une heure un quart, d'où le convoi funèbre partira à une heure trois quarts.

Pompes funèbres générales, 121, c. Alsace-Lorraine

CONVOI FUNÈBRE M. et Mme F. Gautraud et leur fils (aux armées) prient leurs amis et connaissances de leur faire l'honneur d'assister aux obsèques de

Mme veuve V. SCHERRER,

leur amie, qui auront lieu le **dimanche 10 courant**, en l'église Notre-Dame.

On se réunira à la maison mortuaire, rue Montesquieu, 16, à trois heures, d'où le convoi funèbre partira à trois heures et demie.

Pompes funèbres générales, 121, c. Alsace-Lorraine

AVIS DE DÉCÈS ET OBSÈQUES

Mme Paul Sanzé, Mme Abel et le capitaine Abel (aux armées), M. Gérard Abel, M. et Mme Fouassier (de Royan), M. et Mme Gabriel Sanzé (de Bizerte) et leur famille, M. et Mme Charles Constant, Mlle Germaine Constant, Mme veuve Léon Sanzé prient leurs amis et connaissances d'assister aux obsèques de

M. Paul SANZÉ,

leur époux, père, beau-père, grand-père, gendre, frère, beau-frère, oncle et neveu, décédé à Cannes (Alpes-Maritimes), dans sa 55e année.

On est invité à se réunir **dimanche 10 février**, à deux heures et demie du soir, au cimetière protestant, où aura lieu un service religieux et la descente du corps dans le caveau de la famille.

Ni fleurs ni couronnes, à la demande formelle du défunt.

AVIS DE DÉCÈS ET MESSE

Mme veuve Pierre Dupouy et son fils, M. et Mme C. Dupouy, M. et Mme J. Dupouy (de Sore), M. et Mme Artigolle (de Luxey), les familles Bazile et Laulan ont la douleur de faire part de la perte cruelle de

M. Pierre DUPOUY,

enseveli à son poste de combat le 16 juillet 1917 à l'âge de 36 ans,

leur époux, père, fils, frère, gendre et beau-frère, et informent leurs amis et connaissances qu'une messe sera dite le mardi 12 courant, dans l'église Saint-Nicolas, à dix heures, pour le repos de son âme.

REMERCIEMENTS ET MESSE

Mme veuve J. Cugnos, les familles Cugnos, Claverie, Boutet, Poignet, Aldebert et Moulia remercient bien sincèrement les personnes qui leur ont fait l'honneur d'assister aux obsèques de

M. Jean CUGNOS,

et les informent qu'une messe sera dite pour le repos de son âme, le **lundi 11 courant**, à neuf heures, en l'église Saint-Louis.

La famille y assistera.

REMERCIEMENTS M. et Mme Pierre Cerruti remercient bien sincèrement les personnes qui leur ont fait l'honneur d'assister aux obsèques de leur fils,

Henri CERRUTI,

ainsi que celles qui leur ont adressé des marques de sympathie dans cette douloureuse circonstance.

REMERCIEMENTS Mme veuve Perrein, née Thévenot, directrice d'école publique; M. J. Thévenot remercient bien sincèrement les personnes qui ont bien voulu accompagner leur père à sa dernière demeure, et celles qui leur ont adressé de si nombreuses marques de sympathie.

ANNIVERSAIRE Une messe sera dite pour le repos de l'âme du

Docteur J. MÉNEAU,

le 12 février 1918, à la chapelle de la Vierge de l'église Saint-Seurin, à dix heures.

LE NAOL DÉCRASSE VITE ET BIEN tous métaux

MARCHÉ AUX MÉTAUX

Londres, 8 février.

Cuivre. — Comptant, 110 livres; trois mois, 110 livres.
Etain. — Comptant, 305 livres; trois mois, 302 livres.
Plomb. — Comptant, 29 liv. 10 sh.; livraison éloignée, 28 liv. 10 sh.

PRODUITS RÉSINEUX

Londres, 8 février.

Essence de térébenthine. — Calme. — Disponible, affaires modérées, 124 sh. ½.
Résine. — Nominal.

Le Directeur : M. GOUNOUILHOU. Le Gérant : G. BOUCHON. Imprimerie GOUNOUILHOU, Rue Guiraude, 11, Bordeaux. MARQUE SYNDICALE

WISKY Lafayette's BRAND Distillé en conformité des meilleures formules américaines. S'adresser Distillerie du Sud-Ouest, Bordeaux.

On offre à Bijoutier en gros ou à Homme actif acheteur ferme. - Monopole pour Bordeaux. Belle médaille officielle américaine. — Forte remise, vente assurée. Ecrire avec références. Paris-Art., 6, Chaussée-d'Antin, PARIS.

IMPUISSANCE GUÉRISON RAPIDE CERTAINE et à tout âge par le plus puissant et inoffensif des aphrodisiaques, la Nymbine, composé nouv. (1913) déposé et appr. p. le corps médic. Env. discr. notice grat. Dépôt Nymbine, 12, r. Pont-Neuf, Paris.

BLENNORRHAGIE Ecoulements, Prostatite, Cystite. GUÉRISON SURE par le SANTAL BLANC Le flac. 6 f. F. BLANC, Phien à NARBONNE et toutes Pharmacies.

Demandez MONTRES BIJOUX et ORFÈVRERIE à G. TRIBAUDEAU Fab à BESANÇON Six 1ers Prix, 25 Médailles d'Or au Concours de l'Observatoire. FRANCO TARIF ILLUSTRÉ.

FEMMES QUI SOUFFREZ VOUS SEREZ SOULAGÉES & GUÉRIES PAR LES PILULES VÉGÉTALES DE L'ABBAYE DE CLERMONT VÉRITABLE JOUVENCE Renseignements & Brochure Gratuits S. THÉZÉE à LAVAL (Mayenne)

L'HIVER Le plus puissant médicament. Goût excellent — Bonne Digestion. — C'est la MORUBILINE en Gouttes concentrées et titrées. Convalescents, Anémiés, Tousseurs, Bronchitiques, Tuberculeux, etc. 1/2 flacon 3.50. Flacon 6 fr. franco poste. Notice gratis. PHARMACIE du PRINTEMPS, 32, r. Joubert, Paris et toutes Pharmacies.

SAVON de MÉNAGE (Garanti non silicaté) LIVRAISON IMMEDIATE Postal 10 k. brut, 26 fr.; par 5 postaux, 25 fr. Caisse de 100 k., 240f; de 50 k., 121f, fco rembt. C. 50 k. sav. 72 %, ext. pur, 153f fco gare; Col. post. 10 k brut, 34f50, fco gare. — Ecrire Savonnerie M. FOURNIER, 99, r. Paradis, Marseille.

ACHAT de tous DENTIERS Mme FREPAZ, spécialiste place Jacobins, 3. — LYON. ENVOI NOTICE EXPLICATIVE FRANCO SOUS PLI FERMÉ. CETTE ANNONCE EST TOUJOURS VALABLE — CONSERVER L'ADRESSE (7e année).

HERNIES MEMBRE DU JURY et HORS CONCOURS Le Bandage GLASER guérit la Hernie

C'est l'affirmation de tous ceux qui, affligés de hernies, furent guéris grâce à la méthode rationnelle et curative du célèbre spécialiste.

En voici d'ailleurs une preuve : « Monsieur Glaser, 5-9-17.

» J'ai le plaisir de vous apprendre que, grâce à votre excellent appareil, la hernie double dont je souffrais n'est plus qu'un vain mot, et je me livre journellement aux durs travaux de mon métier de cultivateur. Je vous adresse mes remerciments et vous autorise à publier ma lettre.

» MEYNARD (François-Siméon), au Goulet, commune de Saint-Pantaly-d'Ans, par Cubjac (Dordogne). »

Le bandage de M. J. GLASER est absolument sans ressort, il maintient les hernies les plus fortes et les plus anciennes, les réduit et les fait disparaître.

Dans un but humanitaire, l'essai en est fait gratuitement. Allez tous voir cet éminent praticien à :

BORDEAUX, les 10 et 11 février, hôtel Moderne, 7, rue Buffon, près cours Tourny. Confolens, le 12, hôtel de Vienne. Ruffec, le 13 février, hôtel de France. Limoges, le 14, hôtel Moderne. Angoulême, le 15, hôtel des Postes. Ussel, le 16, de onze heures et demie à deux heures, hôtel du Dauphin. Tulle, le 17, hôtel Moderne. Brive, le 18, hôtel de Bordeaux. La Souterraine, le 19, hôtel du Lion-d'Or. Bourganeuf, le 20 février, jusqu'à trois heures, hôtel du Commerce. Boussac, le 21, hôtel Aucouturier. Aubusson, le 22, hôtel de France. Guéret, le 23, hôtel de la Paix.

Brochure franco sur demande à M. J. Glaser, 63, Boulevard Sébastopol, à Paris.

CEINTURES VENTRIÈRES POUR DÉPLACEMENTS DE TOUS ORGANES

C'est à BESANÇON la Grande Métropole Horlogère de France que vous trouverez LES MEILLEURES MONTRES en vous adressant directement à Jean BENOIT Fils HORLOGER-CONSTRUCTEUR TECHNIQUE Manufacture d'Horlogerie BESANÇON (Doubs) qui vous enverra contre 0.25 en timbres Son Superbe Album Illustré Maison de Confiance, Fondée en 1791 La plus importante Maison vendant directement aux prix de fabrique

HERNIE Chutes de Matrices La Nouvelle Méthode de M. Noël DEMEURE

l'habile spécialiste herniaire de Paris, est la seule qui procure, sans gêne ni interruption de travail, un soulagement immédiat et la guérison des hernies ou descentes les plus grosses et les plus anciennes, comme l'ont prouvé de nombreux certificats publiés ici.

Les personnes atteintes de Hernies, Chutes, doivent donc aller voir en toute confiance le GRAND SPECIALISTE, qui recevra à : Périgueux, dim. 10 fév., hôt. Messageries. Castillon-sur-Dordogne, 11, hôt. Boule-d'Or. Libourne, mardi 12, hôtel de France. La Rochelle, mercredi 13, hôtel de France. Rochefort, jeudi 14, hôtel de France. Angoulême, vendredi 15, hôtel Trois-Piliers. Sarlat, samedi 16, hôtel de la Madeleine. BORDEAUX, dimanche 17 et lundi 18 février, hôtel du Centre, 8, rue du Temple. Villeneuve-sur-Lot, mardi 19, hôtel Delard. Morcenx, mercredi 20, hôtel de la Gare. Bayonne, jeudi 21 février, hôtel Bilbaïna. Oloron, vendredi 22 fév., hôtel Loustalot. Dax, samedi 23 février, hôtel du Nord. Saint-Palais, dimanche 24, hôt. de la Paix. Pau, lundi 25 février, hôtel Henri-IV. DEMEURE, 52, boulevard E.-Quinet, Paris.

Sauvez vos Cheveux PAR LE Pétrole HAHN PRODUIT FRANÇAIS Gros : F. VIBERT, Fab, LYON.

RASOIR MÉCANIQUE Nouveau Système avec lame rechange 6 fr. Seul dépôt: HENRY, 46, cours Chapeau-Rouge, BORDEAUX

Sacrifié à 2,500 fr. (Décès) MARBrerie, atelier, outillage complet et marchandises.
A 1,500f épicerie-comestibles pr. quais, 60f recettes.
A 2,000f bar très coquet, grd passage, rec. 50f p. j. Le Négociateur, 66, r. la Devise.

SAINT-AUGUSTIN, plusieurs échoppes av. jard., de 7 à 14,000f. Le Négociateur, 66, r. la Devise.

ACHETEZ VENDEZ INDUSTRIES COMMERCES IMMEUBLES PROPRIETES par le NEGOCIATEUR 66, rue la Devise, Bordeaux.

ON DEMANDE acheter tricoteuses en bon état de service, fonture minimum 50 centimètres. — Faire offres ECOLE D'AVEUGLES, 35, boulevard Château, 35, Neuilly-sur-Seine.

ON DEMANDE acheter d'occasion tout outillage pour atelier de reliure. — Faire offres, ECOLE D'AVEUGLES, 35, boul. Château, Neuilly-sur-Seine

A vendre à l'amiable, en gros ou en détail, une prairie de 10 hectares à Couffin, palus et de d'Asques (Gironde). S'adr. Me Sèze, notaire à Lugon.

VACHERIE importante demande ménage vachers expérimentés. Ecrire Ameuil, aux 4-Pavillons, Lormont

A VENDRE moulin, état neuf, attenant un hectare prairie, pouvant servir à construction usine, chute d'eau à peu près permanente, un kilomètre de Monségur et de la gare. S'adresser : Ernest BOUTON, Monségur (Gironde).

Mousseux. Sommes achetrs px et quantit. Ec. Doy, Havas Bx

Fonderie P. et R. Frémaux, Labouheyre, achèterait matériel de fonderie pour moulage à la machine à secousse.

MAGASIN très grand avec deux étages à louer, 5, rue du Mirail. S'adr. Cave Centrale, 47, rue Judaïque.

SAVON 72 % d'huile, le meilleur de tous, morceaux moulés, poids marqué, le postal 10 kil. franco gare contre rembours. de 35 fr.
HUILE surfine « DELECTA », très douce, sans goût; 10 litres franco gare, 46 francs. Vve MINGARDON, place Sébastopol (XXIe), MARSEILLE.

ENGRAIS : Terrain en vrac, de 8 à 11 fr. les 100 kilos p. wagon 10 T. Compost animalisé à 16 fr. les 100 kilos en gare départ contre remboursement. — A. BLANC, Engrais, 133, route Nationale, 133, Saint-Louis, MARSEILLE.

A V. SCIES à rubans et forestières, locos, routières, moteurs à gaz pauvre 5 HP, à pétrole 6 HP. — MARBOUTIN, Marmande (Lot-et-G.).

J'achète tout : meubles, vestiaires, etc. Laborde, 38, r. de Kater

HUILES et Savons. Représentants dem., fortes remises. A. Machy, Salon (B.-d.-R.)

FILS fer galvanisés usagés no 14, gros stock, prix avantageux. Ecr. HENAULT, Libourne (Gde).

Prendrai suite taxi. TASTET, 25, r. Lafaurie-de-Montbadon

Wagons demandés en location. Boureau, 56, rue Minvielle.

Tonneliers dem. p. rebattage, nouveau tarif, travail assuré. Massip, 174, avenue de Boutaut.

A V. maison, confort, agrét, 7 p., libre, 48 ares, jard. et vig. bord route et rive vallée Dordogne, beau site, près gare. Murat, bourg du Coux (Dordogne).

KINA MICHELOT Voilà l'apéritif utile à votre santé, vous qui êtes débile, vous qui maigrissez parce que vous n'avez pas d'appétit, vous qui vous laissez ronger par l'anémie, prenez avant chaque repas un KINA MICHELOT, et votre appétit reviendra, l'anémie disparaîtra, votre poids augmentera. GARÇON ! UN MICHELOT !

Etudes de Mes FOURCADE et Gabriel GARDES, avoués, et TRINIAC, notaire à Toulouse.
A VENDRE sur licitation aux enchères publiques, en la Chambre des Notaires de TOULOUSE, rue Tempoinières, no 2, le 19 février 1918, à 2 heures du soir, et jours suivants s'il y a lieu: Soixante actions de la Société dite « AU BON MARCHÉ » (Aristide BOUCICAUT) en soixante lots de une action chacun. Mise à prix: 500 fr. par lot. S'adr. aux dits Mes FOURCADE, GARDES et TRINIAC.

FUMIER CROTTIN à v. S'adr. tous les matins, de 10 à 11h à la Remonte américaine, pr. Remonte française, Mérignac

Désire louer app. vide 2 ou 3 pièces avec jardin de préférence. Ec. Boudieu, Ag. Havas, Bdx.

RENAULT 11 HP. année 1916, éclairage électrique. Occasion unique. Paschoud, 46, rue Mandron, Bordeaux.

PHARMACIE. — Suis acheteur bonne pharmacie 50 à 60,000 fr. Ecr. VALIEN, Ag. Havas, Bdx.

Un Monsieur de bonne famille Secrétaire-Comptable expérim. (connt tr. b. le russe), exc. référ. de 1er ordre, ayant besoin de vivre au gd air pour convalescence, désirerait habiter au pair chez fam. dist. occup. jolie propriété. — Ecrire villa Tivoli, allée des Dunes, Arcachon (Gde).

A V. 9,000 bouteilles caisse 50 Saint-Emilion 1913, 2f85. MONGIE, 32, rue Ste-Colombe.

WAGONS Suis acheteur wagons bon état, voie normale. — S'adresser DEBUS, 50, rue Delbos, 50, Bordeaux.

Chauffeur, classe 20, dem. place Ecr. Coudert, 4, r. Vignerons, Bx.

CAMION à vapeur demandé. Ec. CHIMERE, Agence Havas, Bx.

Pastilles ALLUX au Coquelicot Toutes les Pharmacies: 1f70 SONT VENDUES EN BOITES DE MÉTAL

M. Ferrage, cours des Messageries-Marit., 34, chaudières d'occas. de ttes forces à vendre.

Jardinier dem. place dans une campagne, connaît les 4 branches du métier. DE CORTE, 35, quai de Paludate, 35, Bordeaux.

CHEVAL A VENDRE BAYLE, 43, cours d'Albret

A V. Moteur Ind. Charron 10 HP, état neuf. Ec. Lusso, Havas

Progrès Dentaire DENTIERS 50f 38, Allées de Tourny

COMMISE charcuterie demdée, 57, cours Victor-Hugo, 57, Bx.

HERNIE La Maison BARRERE, de Paris, informe ses clients qu'ils trouveront ses appareils à sa succursale de Bordeaux 8, rue Voltaire, Bordeaux (Intendance)

DEMANDE MACHINES A TRICOTER Ecr. Syval, Agence Havas, Bx

DEMANDE LOUER LOCAL VIDE ENTRE JUDAIQUE-ORNANO Ecrire Redol, Agence Havas, Bx

BANDAGES à ressort, 5f; sans ressort, 10f. BAS à VARICES belle qualité, depuis 5f. CEINTURES, depuis 7f. BARTHE, c. d'Alsace, 87, Bordx

606 SYPHILIS (Guérison contrôlée) Clinique WASSERMANN 28, rue Vital-Carles, Bx ÉCOULEMENTS — Rétrécissements Traitement en une séance.

J'achète livres, musique, PAPIER tous genres. JOURDE, 10, rue Duffour-Dubergier, Bdx.

VIEUX PAPIERS Emile RECHE (N.C.) maison fondée en 1840, prévient le public qu'il n'existe aucun office officiel pour la récolte ou l'achat des vieux papiers. La maison Rèche les paie toujours beaucoup plus cher. Ne rien vendre sans demander ses prix, 65, rue de Kater, tél. 20.50. On prend à domicile à partir de 100 kilos.

Achat vestiaire, linge, meubles, chaussures, bibelots, débarras. Fauché, r. de Belleyme, 41, Bx.

On dem. mén. t. cult. propr. env. Bx. Réf. Ec. Léon, Havas, Bx.

ŒUFS DE CANARDS race orpingtons fauves. Bottet, Madère, Villenave (Gironde).

A VENDRE Peupliers et Chênes sur pied. — Environ 2,000 mèt. cubes. — Exploitation facile, près gare. — Scierie sur place. OFFRES A HENRY, 47014, Vic-en-Bigorre

Houille blanche A vendre pour Création Usine Chute d'eau force 500 HP environ. Terrains contigus près gare 3 hect. ½ env. Facilités de raccordement. — Offres à HENRY, 47014, Vic-en-Bigorre.

Moteurs électriques Force, Lumière M. FONTANAUD 91bis rue Ste-Croix, Bordeaux Spécialité de Rebobinages tous systèmes, continu, altern. VENTE, ACHAT, LOCATION Téléphone 509

DEMANDE scieur pour métier à grumes, 1 fr. 50 l'heure; affuteur, limeur, menuisiers, ferreurs, manœuvres. Se présenter usine RIFFAUD, barrière de la Benauge.

DEMANDE bon contremaître menuisier ou charpentier pouvant prendre direction d'atelier avec outillage mécanique. Se présenter usine Riffaud, barrière de la Benauge.

Quincaillerie dem. garçon magasin robuste, réf. exig., bons gages, 86, route du Médoc, 86.

Etudes de Mes DUPEYRON et MENARD, avoués à Bazas.
VENTE au tribunal de Bazas, le mardi 26 février 1918, à midi :
De la METAIRIE DE CACHALOT, située dans les communes de Sillas et de Masseilles. Mise à prix ......Fr. 25,000
La METAIRIE DE MOUYEON, située dans la commune de Sillas. Mise à prix......Fr. 25,000
La METAIRIE DE MIRAMONT, située dans la commune de Sauviac. Mise à prix......Fr. 20,000
La METAIRIE DE HEOUGAS, située dans la commune de Bazas. Mise à prix......Fr. 12,000
Une MAISON, située dans la ville de Bazas. M. à p....Fr. 2,000
Une MAISON, située dans la ville de Bazas. M. à p....Fr. 8,000
Un PARC AVEC TERRAIN, situé dans la ville de Bazas. Mise à prix ......Fr. 200

RELIGIEUSE donne secret pour guérir pipi au lit et hémorroïdes. Mon BUROT, Ct, à Nantes

SAVON de ménage « Rob », expédition immédiate; par 100 k., poids net, 255 fr.; par 50 k., poids net, 130 fr.; le postal, 10 k. brut, 27 fr. fco port et emballage, paiement d'avance; c. mandat-poste ou c. remb., 10 fr. de plus par 100 kilos. Echantillon, 0 fr. 75 timbres. — Robert BART, à SALON (B.-du-Rhône).

SAVON blanc de ménage extra garanti sans fraude. Postal 10 k. brut 26 fr.; 5 postaux 125 fr., contre mandat. — Echant. 0 fr. 75 en timbres-poste. GIRAUD, savonnier fabricant, r. Longue-des-Capucins, Marseille

AFFAIRE EXCEPTIONNELLE ÉPICERIE vins fins tenue dep. nses ann., bén. net 7,000f p. an, à céd. p. changt de sit. Office immobilier, 6, r. G.-Brochon

SAVON DE MÉNAGE, postal 10 kil., 27 fr. fco votre gare cont. remboursement. Edmond AUGUSTE, savonnerie à Salon (Bouch.-du-Rh.)

Malades abandonnés Demandez guérison à l'Abbé MAZEL rue Agathoise, 30, Toulouse

DÉTECTIVE-OFFICE Recherches, Surveillces, Enquêtes G. MARIN, Dr, entresol, 5, rue Gaspard-Philippe (St-Michel.)

POUR SE MARIER selon ses goûts, demander no Union Famille, à Mme F. L. SIMON, 259, avenue Daumesnil, 259, Paris.

SAVON BLANC de ménage supérieur, 34 francs le postal de 10 k.; 2e qualité 28 fr. le postal aussi de 10 k. brut fco contre remb. gare destin. Ecr. Albert et Cie, à Salon (B.-du-R.).

Gds PORTRAITS, 15 fr. Pose directe ou d'après photo FLORIAN, 11, rue Dauphine, Bx

SAGE-FEMME 1re cl. reç. pens. Mme G. SABOUREAU. Consult. 95, r. Porte-Dijeaux, Bx.

SAGE-FEMME, herbte 1re cl., Mlle CHATAGNAUD, 47, r. Ste-Catherine, Bx, reç. pens. Consult.

SAGE-FEMME 1re cl. reçoit des pens., se charge enfants, mais. seule, jardin, Mme Claverie. ALLÉES DAMOUR, 39 bis

SAGE-FEMME. Reçoit pensionnaire, consultations. Mme Brumaud, à Mérignac (Gironde)

Sage-Femme 1re cl. Consult. Pens. Px mod. Soins antisept. Discrét. Mme Rolland, 30, pl. Meynard, Bx.

DOMESTIQUE demdé petite propriété d'agrément près Bdx. BELLY, 27, cours Tourny, Bdx.

Bons ouvriers peintres demdés. S'ad. 8, r. de Lisleferme, Bx.

B. cheval 6 ans, bien attelé; 2 vaches lait. à v., 95, c. St-Jean

MINISTERE DES COLONIES Port de Bordeaux
L'administration des colonies a besoin pour le service des subsistances militaires de l'A. O. F., à Dakar (postes de l'intérieur), de 160,000 litres de Vin rouge 11o à l'appareil Salleron un an d'âge, d'une conservation assurée et logés en barriques neuves très solides en chêne ou châtaignier, fonds plâtrés si possible. Le prix des barriques devra être présenté séparément.
Dépôt des offres et échantillons, 2, rue Esprit-des-Lois, le 15 février courant, avant cinq heures du soir au plus tard.
Livraison, 5, rue de Gironde, en deux lots égaux, les 15 mai et 15 juin prochain au plus tard.
Pour tous renseignements, s'adresser au service colonial.

ECOLE. — COPIES SOIGNEES Fournitures pour mach. à écr. 46, cours du Chapeau-Rouge, Bx.

IMMEUBLE à vendre avec chai, 1er, 2e étages et grenier, dans quartier Chartrons. Ecrire pour s'entendre Debifl. Ag. Havas, Bx.

TEINTURE Nettoyage à sec. Apprêts Usine LATASTE 3, Rue Lescure, 3, Bx - Tél. 18.37 PAS de FRAIS de MAGASINS Service à Domicile. — Expéditions.

ENGLISH FRENCH CLERKS Several experienced men for contractors'office apply stating age, experience and salary required to D. G. S., 74, cours de Verdun, Bordeaux.

LAIT On demande parcs 50 à 100 pots régions Ambarès, Sallebœuf, Camarsac. Faire offres. Ec. Joub, Ag. Havas, Bdx.

BON prof. d'angl. Résul. rapide garant. Ecr. Liet, Havas, Bx.

Verrerie d'Eclairage Conditions avantageuses SOUEGES, 35, r. Saint-Remi, Bx.

CAISSES A V., 0m56 long., 0m25 larg., 0m57 hauteur. Ec. Tourbon, Ag. Havas, Bx

MARIAGES Partis nombreux des deux sexes. Ecr. M. de Luis, Ag. Havas, Bx.

BIDONS ayant contenu alcool excellent état, et fer-blanc provenant de bidons démontés. Ec. Tourbon, Ag. Havas, Bx.

EPILEPTIQUES MAINTENANT VOUS GUERIREZ N'HÉSITEZ PAS à demander au Laboratoire du Sud-Est à Saint-Priest (Isère) les preuves gratuites de la guérison de l'EPILEPSIE et des MALADIES NERVEUSES, même de cas désespérés.

Délignages et Croûtes de Pin pour boulanger et charcutier à vendre sur place, octroi Bordeaux, 70 francs la tonne. Ecrire Sémec, 18, rue Jenny-Lepreux, 18, Bordeaux.

Bicyclette hme et dme demdées, Ec. Marius, 86, r. Pte-Dijeaux.

A V. vélo hme et garçonnet bas prix. Dem. machine à coudre b. état. Bottreau, 2, r. de Hourtins

A LOUER VASTE LOCAL, 31, rue Poyenne, 31, Bordeaux.

Auxiliaire 24e inf., Bernay (Eure), dde permutant. S'ad. Au Radjah, 158, cours Victor-Hugo.

ACHETERAI diable pour transport grumes. — Offres, 74, rue Guillaume-Leblanc, 74, Bordx.

A V. omnibus fam. S'ad. 77, ch. Frédéric-Sévenne, 77, Talence.

VENTE PUBLIQUE DE CAFES ET DE FARINE DE MANIOC avariés d'eau de mer.
Jeudi 14 février 1918, à 2 h. 30 de l'après-midi, il sera vendu, par le ministère de MM. BOURDAGEAU et GUFFLET, courtiers assermentés, pour compte de qui de droit, dans la salle des ventes de la Bourse : ENVIRON 600 SACS CAFES DU BRESIL, 237 SACS FARINE DE MANIOC, provenant du vapeur « Liger ».

PLAQUES POUR TOMBES avec inscriptions inaltérables. Catalogue B gratis. P. JANOT, 27, faubourg de Paris, Limoges.

PRODUCTEURS, INDUSTRIELS NEGOCIANTS, pour placer vos produits, écrivez Comptoir central de commission Darces, 132, rue de Rivoli, 132, Paris (Seine).

POUR NOS HÉROS !!! « L'ŒUVRE ARTISTIQUE » 28, rue Saint-Ferréol, Marseille OFFRE GRATUITEMENT un agrandissement garanti, d'une valeur de 35f, à chaq. famille qui lui envoie la photographie d'un mort, disparu ou prisonnier

ACHAT plus haut prix meubles modernes, anc., ts objets et reconn. Mont-de-Piété. LABARRAQUE, 14, c. d'Albret, Bx

ACIER RAPIDE. Dépôt sur place. Toutes dimensions. Adresser commandes à M. Antoine Comme, 10, pass. de l'Ariège, Bx

Mariages hon., disc., par « Le Réveil », 6 bis, r. Sénéchal, Toulouse

ACIER RAPIDE — Première marque, toutes dimensions : rond, carré, plat. Vincent DECAUP, 138, chemin du Petit-Bois, 138, Talence-Bordx.

ACHAT mobiliers, coffres-forts. Claverie, 15, c. d'Albret, Bx.

SAVON blanc 1re qualité, non silicaté 1 postal 10 kilos .... 26 fr. 3 postaux .... 76 fr. 10 postaux .... 244 fr. franco votre gare ctre rembourst. LOISEL, fabt savons, Marseille.

USINE de conserves alimentaires, sardines à l'huile, fabrication bien soignée et garantie. Marques recommandées : « Delicia » et « Lunch ». — Demandes à MONTEIRO, TAINHA et PRAIA, à Setubal (Portugal). — Adres. télégraphique : Montinha

ACHATS déchets or, le gramme 2 fr. 70; platine, 17 fr.; argent, 13 cent.; bijoux, pierres fines, prix fort. Envoyer ou écrire : ROUGEAU, 206, bd Péreire, Paris.

SUIS ACHETEUR d'un domaine avec bois, prairies, métairies et maison de maîtres. Pougnet, 43, r. Meslay, Paris (3e).

FILS à coudre, 400 yards, disponible. ERRERA, 21, rue Convalescents, Marseille (B.-d.-R.)

Instruments de Musique cuivre, bois, piano, violons, mandolines, achetés bon prix. A LA GROSSE CONTREBASSE, 211, r. Sainte-Catherine, Bordx.

Léon Marcelin, soldat auxil., 1re cie de garde, 1er groupe, fort Lamothe, Lyon, demande permutant pour la 18e région.

CAMION, baladeuses et chevaux à vend., 47, rue Fondaudège.

A V. maison deux étages, entrée rue de Pessac, petit prix. S'adr. 10, rue de Guienne, 10, Bx

Bois de chauffage chêne très sec 100f la tonne, croûtes et délignages fr. sec, 85f, r. Leberthon, 63

Charbon, coke à v., fournre ass. p. usin. Ec. Dubois, Havas Bx

VENTE AUX ENCHÈRES par le ministère de Me J. DUGUIT Commissaire-Priseur, rue de la Devise 11, à Bordeaux.
Lundi 11 février 1918, à une heure et demie, dans le magasin situé angle de la Galerie-Bordelaise et de la rue Sainte-Catherine, il sera vendu : Un Joli Matériel en Acajou consistant en : grands meubles et armoires à glace, tables, comptoir-caisse, casier à bois, bon coffre-fort, damiers de devantures, banquette de milieu, poêle fonte, mannequins, écussons naturalisés, tapis en peau, etc., etc. Au comptant et 10 %.

SAVON de ménage, postal 10 k. br., 26 fr.; 5 postx, 125 fr.; 10 postx, 245 fr.; fco votre gare par mandt d'avce ou contre rembt 1f en plus p. colis. Echon 0f85. Emile Trub, Salon (B.-d.-R.)

Jne fille conn. project. d'agrandt photo est demdée. Emanuele, 137, rue Sainte-Catherine, Bdx.

AUTO-camion Mors 2 tonnes en ordre marche à v. S'ad. Darribet, mécanic., Dax (Landes).

Docks des vieux Papiers 4, rue du Manège, Bx. Tél. 44.85 ACHAT au plus haut cours de vieux papiers, corresp., livres, etc., etc., mise au pilon garantie.

VINS. Jeune débutant dem. S'ad. 16, r. Pasteur, Caudéran.

Grand local ou chai 450 tonneaux à louer près boulevard. S'adr. 16, r. Pasteur, Caudéran.

Retraité dem. trav. comptab. ou encais. Dentré, Ag. Havas, Bx.

Limeur chef chant. exploit. bois dem. pl. pres. Erdé, Ag. Havas, Bx.

CHAUDRONNIERS DEMANDES Société commerciale de dragage 7, rue Lafayette, Bordeaux.

Mr DISP. 4,000 fr. et auto connais. commce cherche situat. représent. dépre. Ecrire Bernard, Agence Havas, Bordeaux.

C. deuil 2 el. mant. gabard. beige bl. mar. Noé, Havas, Bx.

Mariage. Veuf 41 a. dist. bon famille sit. 8,000f p. an ép. vve ou dlle bon. sit. Ec. Maud, Havas, Bx.

Permutant ajust.-mont. bordelais dem. permuter av. Parisien. Ec. Moria, 11, pl. Tourny, Bx.

Achète ou afferm. propr. rapp. 5 à 10 hect. Gironde ou Dordogne. Ecrire détails à François, Agence Havas, Bordeaux.

Bonnes brodeuses demandées. Se prés. lundi, vendredi, 3 à 4 h. Maison Blanc, 16, Intendance.

Fernand AUCANNE et Cie informent leurs clients que l'entrée de leurs bureaux et magasins est provisoirement chemin de Queyries.

AUTOMOBILES LAVEUR dem. A. AUGIS, 261, r. Judaïque, Bx

A rente ou avec facilités j'achète maisons en ville ou propr. env. Bx. Ec. Romey, Ag. Havas, Bx.

Ddée famille p. ferme, élev. génisses, volailles, terres lab., prair. Ec. Auber, Ag. Havas, Bx.

ARMAGNAC 1904-1900-1893-1867 à vendre par 40 hectos. Ecrire Gutar, Ag. Havas, Bordeaux.

Achèter. petit attelage en bon état. S'ad. M. Charoulet, château Pindefleurs, à St-Emilion.

SUIS VENDEUR RENAULT torpédo 5 pl. 14 HP, 4 cyl., modèle 1907, châssis seul catalogué 13,500. Entièrt révisée à neuf, tous organes et état marche parfaits, peu travaillé, toujours soignée. Occas. de confiance, tte équipée, roue step., phares, pn. b. état, à enlever livr. tout de suite p. 9,000f, val. marchde act. 12,000f, cause achat camion industriel. — Essai à volonté c. essence utile.

SUIS Acheteur PETIT CAMION 1 tonne ½, bonne marque. Ecr. Direct. Cinéma, Mirande (Gers).

A VENDRE BOUTEILLES 10,000 frontignans mixtes et extra claires. Dubar, 81, c. d'Albret

RECOUVREMENTS sur Paris toutes créances. RIVIERE, 13, rue du Temple, 13, Paris (4e).

A V. poney 1m20 attelé voiture 4 roues ou seul, 222, r. Turenne

AVIS AUX DEBITANTS. Suis vendeur vin blanc sup. Expédition directe de la propriété. Ecrire Cas, Agence Havas, Bx.

On dem. piano occas. p. prix. Ec. Poncam, Ag. Havas, Bx.

MENAGE paysan conn. vigne demandé. Ecrire, Duc, Ag. Havas, Bordeaux. Bons gages.

Vve guerre préf. demdée p. nett. bureaux à Bdx et faire un peu cuis. à la campagne, 4f50 p. jour. Ec. Bertro, Ag. Havas, Bx.

J'ai capitaux. Je cherc. homme con. part. p. mont. fabric. rivets et boul. Ec. Roul. Havas, Bx

Ménage sans enfants connaissant bien potager et fleurs demandé pour propriété environs Bordeaux. Ec. avec référ. à HUSTIN, Ag. Havas, Bordeaux.

DAME dem. emploi confiance préfér. person. seule. Ec. Lude, 55, c. Alsace-Lorraine, Bdx.

On dem. représentants visitant aliment. Ec. Pat, Havas, Bx.

Homme jeune con. prof. comce, chim. org. inorg. cherche direct. ou s.-dir. usne. Ec. Nacres, Havas, Bx

Fonction. louerait env. Parc, 6 m., 2 ch., cuis. meub. ou vid. 2 chaussée. Ec. Centré, Ag. Havas, Bx.

Maître chai demande place, au cour. traitement vins et alcools. Régie. Référ. sérieuses. Ec. Saubra, Agence Havas, Bx.

FAMILLE cherche pour long délai maison meub. av. 3 ch. boulev. Caudéran et env. Ecrire Octave, Agence Havas, Bdx.

On dem. pet. comptabilité sem. ou dim. Ec. Eli, Ag. Havas, Bx

FABRIQUE CASQUETTES demande ouvrières pour dehors. Achalme, 39, cours Victor-Hugo.

Décès. Mais. 8 p., jard., eau, gaz, près c. Gambetta, Talence. Facilité. Ec. Dèse, Ag. Havas, Bx.

Départ. Mais. conf. jard. 2 entr. chauff. cent. près c. Portal. Pressé. Ec. Nocé, Ag. Havas, Bx.

A VENDRE belle voiture 4 roues pour faire l'épicerie sur route. S'adresser, Minvielle, 43, rue Delord, Bdx.

Jeune fille 20 ans, brevet supérieur, anglais, demande emploi. Ec. Lys, Ag. Havas, Bdx.

A V. cheval et baladeuse 30 qx. Barrau, 19, place du Palais, 19

A V. barriques bordelaises neuves à 87 fr. l'une. Ec. Rivière, bureau du Journal, Libourne.

VIS DE PRESSOIRS, MATERIEL VINICOLE. Seules les commandes inscrites avant 15 mars pourront être livrées. Desclaud, 16, rue de Cursol, Bordeaux.

Transports publics par Camions-Autos, Sr BOULARD 26, rue Camille-Godard, Bx. T. 41.02

A V. Baby 8 HP mono sport. Dacosta, 1, r. Saint-Hubert, Bx.

J'ACHÈTE TOUT Bouteilles plus haut cours. Meubles, vestiaires, débarras, etc. DAVID, ch. de la Béchade, 10, Bx

BORDEAUX-MARSEILLE Vapeur « GIRONDE » prendra charge vers 15 courant pour Marseille direct. — S'adresser pour fret et renseignements : 13, quai de la Monnaie, Bordx. Téléphone 28-54.

J. H. 29 a., réf. de guerre, dipl. étud. comm., au cour. compt., poss. mach. à écr., dem. empl. J. Jetcheber, 241, r. Judaïque.

Fabrique Blouses et Chandails Machines et marchandises à v., scie à ruban, 52, rue du Hautoir.

On demande BONNES VESTONNIERES Manufacture Ed. Lussagnet et ses Fils, 54, 56, 58, r. Leyteire, Bx

ON DEMANDE Livrable immédiatement, neuf ou d'occasion, en bon état : Une poinçonneuse au moteur, poinçonnant 25×15. Une cisaille coupe fers au moteur, cisaillant des tôles de 12m/m et des L. de 100×100×10. Une machine à cintrer, pour tôles de 1 m. 50 sur 6m/m. SEISO, 44, cours Camou, PAU.

Bureau placement Masson. Confiance, 29, Palais-Gallien, Bdx.

Livres Industriels pratiques, modernes, productifs. GEORGES, 8-10-12, c. Pasteur, Bx Achète cher dictionnre Larousse.

EMPLOYE sérieux et travailleur parlant couramment anglais, appartenant à nations alliées, connaissant fournitures navires, est demandé par Ship Chandler. Inutile se présenter si pas compétent. — CHAUMET, 10, rue Borie, 10, Bordeaux.

LITERIE Lits fer et lits-cages, sommiers, matelas, traversins. MADRAC, 7, rue Parlement-Saint-Pierre.

ON DEM. PAYSAN, 46, c. d'Albret, 46, Bordx. — Le matin.

On dem. employé mercerie, j. h. ou j. fille, 31, r. St-James, Bx

ON DEMANDE un apprenti serrurier payé tout de suite, 13, passage Kieser, 13, Bordeaux.

JEUNE HOMME 24 ans, réformé connaissant comptabilité et espagnol, demande emploi. Ecr. Marcel, 21, rue Mautrec, 21, Bx.

Attention ! Forains, stock lacets Comptoir suisse, 88, rue d'Arès, 88, Bordeaux. Echant. 1 fr.

Ouvrier mécanicien 17 à 18 ans demdé p. trav. répar. bicyc. LEFEVRE, Jonzac (Char.-Inf.).

R. A. T., Cl. 93, vérificateur usine Toulouse, demde permutant p. Bdx. Coufoulin, 3, r. Margaux

A V. 3 bassins rectangulaires tôle galvanisée, état neuf, contenant 33 hectos, 30 hectos, 20 hectos environ; une pompe pulsomètre, baignoires émaillées. — S'adresser, 4, rue du Fourat, LIBOURNE.

ON demande garçon de salle et femme de chambre, ménage si possible, pour hôtel. Ecr. MAUHES, Lesparre (Gironde).

ANCIEN NEGOCIANT reprendrait maison de commerce importance moyenne ou portef. représ. Ec. Salomé, Ag. Havas, Bx.

ACHETERAIS à rente viagère propriété rayon 15 kilomètres Bordeaux comprenant habitation, bois, prairies, eau. Superficie 50 à 100 hectares. Faire offre. Ecrire Bréjon, Ag. Havas, Bx.

Transports camion auto 5 tonnes. Entreprendrait transports pour Bordeaux ou environs, travail à suivre. Ecrire Navert, Agence Havas, Bordeaux.

A V. pet. coupé de maître tr. b. 2 fourragères, 87, r. de la Course.

4,000 FR. demandés pour exécut command. sér. Bon. part bén. Ec. Manu, Ag. Havas, Bx.

ON DEMANDE ANGLAISE pour leçons à un enfant, trois jours par semaine, conditions avantageuses. Ecrire offres à BRANDA, Agence Havas, Bordeaux.

Pompe Worthington à v. état neuf, 4,500 litres à l'heure. S'ad. r. Camille-Godard, 133, Bx.

A V. Barriques-transports 220 à 225 litres. Poids 50 à 55 kilos. Ec. Valnot, Ag. Havas, Bx.

Contremaître chai sér. act. con. vins, alcools, dem. pl. mait. de chai. Meil. Réf. Ec. Gérau, Havas, Bx.

Cheval avec harnais et balladeuse à vendre. Chrétien, 168, avenue Boutaut, 168, Bordeaux.

HORLOGER bon ouvrier demandé. Bons appointements. MORNIER, 1, rue Ste-Catherine.

Jeune homme 14/16 ans, bonne écrit. et orthogr. demandé p. bureau. Ec. Ducase, Ag. Havas, Bx.

Pour créer affaires par correspondces CHEZ SOI indép. Ecr. G. Gabriel, Evreux

ON dem. des apprenties payées de suite, une femme pour courses et de bonnes ouvrières. 61, c. de l'Intendance, Marinette

JEUNE FILLE sérieuses références, demande emploi vendeuse. — Maria CADAUGADE, 9, rue Cazalis, Bordeaux.

Forains : 10 carabines Flobert Lebel 6m/m, 40 fr. pièce; 4 pist. 20 f.; 15,000 cartouch., balles. Pernau, 6, r. Michelet, Montauban.

Epicerie-buvette et meublé à vendre de suite, très bien placé, encoignure. Bonne affaire à saisir. S'adresser au propriétaire, 2, r. de la Pépinière, ou écrire

A vendre, papiers peints, stock marchandises fabr. franc. et angl., av. matérl. Fin de bail. Ec. Vve Avril, 7, r. Périgueux, Angoulême

Chevaux à 2 fins hors d'âge à vendre bas prix. S'ad. Menguin, Pont-de-La-Maye (Girde).

Suis acheteur voiturte ZEBRE ou autre, bon état de marche. Jeammet, Villeneuve-sur-Lot.

Importante forêt en exploitation. On vendr. : bois en grume toutes essences, bois de chauffage toutes sortes, wagon complet. Ecrire Léop. PRIVAT, rue Guiton, LA ROCHELLE.

ON demande un contremaître charron, des ouvriers et manœuvres pouvant travailler le bois. Vacher, 271, r. Ornano, Bx

A V. malle grde pr voy. comm. haut. 1m10, long. 1m10, larg. 0m60; violoncle trois-quarts Vincent, 83, rue Fondaudège, Bx

Camion 5 tonn., état neuf, à v. Pet. prix. Lundi, 116, r. Ornano

Désire ach. bicyclette dame b. ét. Ec. Dufet, Ag. Havas, Bx.

Mon à louer, boulev., 7 pces, salle bains. S'ad. 183, r. Tondu, Bx

MM. CHANVRIL Frères recevront le 14 courant, un nouveau convoi de chevaux de tous genres; 37, rue Lecocq, Bordx.

L'ACCÈS de GOUTTE

Monsieur,

Je n'ai qu'à me féliciter de votre bienfaisant **Traitement du Chartreux**, *car dès les premiers jours que je l'ai suivi, l'attaque de goutte dont je souffrais, depuis un certain temps s'est calmée, l'enflure et la raideur des doigts de pieds ont disparu et je marche très aisément.*

Me voilà débarrassée de cet affreux mal, et je vous autorise à faire voir ma lettre. De mon côté, j'indique le **Traitement du Chartreux** *aux personnes que je sais atteintes de goutte ou de rhumatismes, et celles qui suivent mes conseils sont enchantées. Je désire voir les pauvres malades profiter de ce remède souverain.*

Mère Marie Stanislas
Supérieure de l'Orphelinat de Nazareth
239, Rue Saint-Genès, à Bordeaux.

Goutte, sciatique, rhumatismes, lumbago, douleurs, etc., ne résistent pas à ce remède souverain, et un simple essai de vingt-quatre heures suffit pour en faire apprécier les effets vraiment merveilleux.

Le *Traitement du Chartreux* est en vente dans toutes les bonnes pharmacies et chez Malavant, 19, rue des Deux-Ponts, à Paris; demandez-lui la brochure explicative, envoyée gratuitement et franco, vous vous guérirez vous-même et pour toujours.

Prix du traitement complet : 11 fr., franco 11.60. Exigez chaque flacon dans une boîte scellée avec le timbre de l'État français et la signature : dom Marie.

GROSSIR De 3 à 8 kilos par mois. *Gratis, Méthode et Preuves.* Laboratoire MARIN Enghien-les-Bains (S.-O.). Paquet échantillon, 0f50. Dépôts Bordeaux : Phie Bousquet, Phie St-Projet

---

POUR FAIRE GRANDIR VOS ENFANTS pour qu'ils se développent en Poids, en Taille, en intelligence, donnez-leur de la **MINÉROLASE** du *Dr Dupeyroux*, Sirop Reminéralisateur de Croissance, de Réparation et de Dépuration, de beaucoup préférable pour les *Opérés*, les *Convalescents*, les *Affaiblis*, les *Débilités*, les *Surmenés*, les *Enfants* perçant des Dents ou à Croissance Retardée, à l'Huile de Foie de Morue, aux Sirops iodo-tanniques, de raifort iodé, d'iodure de fer, de phosphates de chaux, aux vins fortifiants, etc. Le *Docteur Dupeyroux*, 5, Square de Messine, **Paris**, en envoie une bouteille pour une cure de 2 mois ou d'un mois suivant l'âge, contre 11 fr. en mandat-carte et son intéressante brochure explicative contre 0.60c.

POUDRES ET CIGARETTES ESCOUFLAIRE
On n'en trouve donc plus?... Si, PARTOUT
ASTHME BRONCHITE CHRONIQUE EMPHYSÈME et toutes les OPPRESSIONS.
Montrez cette annonce à votre pharmacien. Pour boîte d'essai gratuite : 62, Gde-Rue, Louvres (S.-O.)

LA VUE comme à 15 ANS SALOMON, opticien, 1, r. Ste-Catherine, BORDEAUX. Pince-Nez et Lunettes nickelées . 3f50, garantis pur cristal. Montures soignées, 5f50. Doublé inaltérable, 15f. Envoi contre mandat-poste. Indiquer l'âge myope No

---

IL FAUT SEMER !

Pour diminuer le prix de la vie, votre devoir est d'utiliser le moindre terrain, vos moindres loisirs. — Pour n'avoir pas de déboire du fait de la semence, employez nos

GRAINES ÉPROUVÉES

elles sont contrôlées et incessamment surveillées par un service d'essais perfectionné.

Catalogue 1918 gratis et franco sur demande.

BERNARD Fils 29, bd Garibaldi, ex-boul. du Musée.
Maison fondée en 1872 — **MARSEILLE.**
Télégrammes : Bulbseeds, Marseille.

SAVON "Le Pliant"
Pour Prix et Conditions écrire
SAVONNERIE PROVENÇALE — MARSEILLE, St-JUST.
Nota. — La Maison n'expédie que contre remboursement

DENTS SOINS Opérations sans douleur DENTIERS
CLINIQUES DE BORDEAUX, 10, rue Margaux

Spécialité **D'AGRANDISSEMENTS** *Inaltérables*
Voir **PHOTO LUMINA**. 25 rue Sainte-Catherine, BORDEAUX

BACHES-TENTES | **VENTE - LOCATION** *Livraison immédiate.*
VOILERIE. — JOACHIM, 19, rue des Faures, Bdx. Tél. 32.18.

ECZÉMA Guérison. Renseignements gratuits. BOUCAUD spécialiste, Marmande (Lot-et-Garonne).

Drouhaut et Pomade Gdre
7, rue Nérigean, Bordeaux.
Bois de chauffage chêne 1 mètre dep. 80f la tonne; pin dep. 55f; bûches, 65f. Bois de construction chêne débités dep. 160f le mètre cube. — Spécialité de grumes et de frises de parquets.

VIGNES GREFFÉES blancs et rouges sur tous porte-greffes, Noahs racinés, Bres pour greffage. S'adr. Maison G. LAPORTE, 45, quai Deschamps, Bordeaux-Bastide. Catalog. s. demde.

DIALOGUE D'INSECTES

LES ABEILLES. — Où sont donc les fleurs qui répandent ce parfum ?
LES PAPILLONS. — C'est tout simplement cette jeune femme dont l'haleine est parfumée parce qu'elle se sert du DENTOL.

Le **Dentol** (eau, pâte, poudre, savon) est un dentifrice à la fois souverainement antiseptique et doué du parfum le plus agréable.

Créé d'après les travaux de Pasteur, il raffermit les gencives et empêche la formation du tartre. En peu de jours, il donne aux dents une blancheur éclatante. Il purifie l'haleine et est particulièrement recommandé aux fumeurs. Il laisse dans la bouche une sensation de fraîcheur délicieuse et persistante.

Le **Dentol** se trouve dans toutes les bonnes maisons vendant de la parfumerie et dans les pharmacies.

Dépôt général : **Maison FRERE**, 19, rue Jacob, Paris.

THÉATRE-FRANÇAIS Dimanche, en matinée : LA VIE DE BOHÈME ; en soirée : PAILLASSE, CAVALERIA RUSTICANA, BALLET DE « FAUST ». — Mardi, en soirée : « CARMEN ». — Mercredi, en matinée : « MANON » ; en soirée : « LA JUIVE ».

THÉATRE des BOUFFES Samedi et Dimanche (matin. et soir.) : LE CŒUR ET LA FAIM et le Ballet d'HAMLET — Mardi (mat. soir.) : LES 28 JOURS DE CLAIRETTE. — Mercredi (mat. et soir.) : LA COCARDE DE MIMI-PINSON.

APOLLO-THÉATRE Samedi, Dimanche (mat. et soir.), Mardi (mat. et soir.), Mercredi (matinée et soirée) : La Revue **Ohé ! la Belle !** avec **DRANEM**

AUTO-PIANO Mélodia chez A. LACAPE, Pianos, 170, rue Ste-Catherine, 3,200 fr. au lieu de 4,500. Occasion unique.

POTION du Dr DARBEL
GUÉRISON CERTAINE DES
RHUMES
ASTHME, EMPHYSÈME
BRONCHITE CHRONIQUE
Action immédiate
Résultats surprenants
Le Fl. 2f80 (impôt compris)
76, Rue Réaumur, Paris et ttes Phies.

Bordeaux : Phies Bousquet, du Centre, St-Projet, Arbez, des Galeries, Bordenave, Optat-Tranchard, Croix-Rouge (rue Fondaudège) et Daunis. — Libourne : Phies Verdier et Bordier. — Angoulême : Phies Longuepain, Blanc et Dognon. — Cognac : Phies Ferrand, Principale et Moreau. — Saintes : Phies Forcand et Angibeaud. — Rochefort : Phies Ollivier, Bonis, Fontaine, Lepage et Mutualiste. — La Rochelle : Gde Phie du Progrès, Phies Centrale et A. Paillée. — Arcachon : Phies Laurent et Gérard. — Dax : Gde Phie Cazamayou. — Bayonne : Gde Phie du Progrès, Pies Compan, Soupre-Lauvray, à Saint-Esprit. — Biarritz : Phies Detchepare et Bignon. — Pau : Phies Costedoat, Fourie et Magendie. — Lourdes : Phies Izart et Lucbieilh. — Tarbes : Phies Bailly, H. Abadie et Chipron. — Luçon : Phie Burckel. — Bayonne : Gde Phie du Progrès.

FORCES INCONNUES Avec la *RAYONNANTE*, expédiée à l'essai, vous pouvez soumettre une personne à votre volonté, même à distance. Dem. **M. STEFAN**, 92, bd St-Marcel, Paris, son livre No 42. Gratis.

AVANT DE SORTIR

ENFANTS :
Pour aller à la pension ou en revenir ; avant de passer d'une pièce chauffée dans un endroit froid ou humide ; quand vous respirez un air souillé par des poussières ou des germes contagieux.

ADULTES :
Dans la rue, dans les grands magasins, au théâtre, près des malades, dans toutes les circonstances où le froid, l'humidité, les courants d'air, les poussières, les microbes, constituent un péril.

VIEILLARDS :
Pour qui la moindre affection de poitrine peut avoir de graves conséquences ; avant de vous lever, au coucher, à tous les moments de la journée où il faut veiller à la sécurité et au bon fonctionnement des Voies respiratoires.

Ayez toujours en bouche
UNE PASTILLE VALDA
pour préserver, défendre, fortifier
GORGE, BRONCHES, POUMONS
mais ayez bien soin de n'employer que
LES PASTILLES VALDA VÉRITABLES
vendues seulement en BOITES de 1.75
portant le nom
VALDA

URODONAL

pour le front.

Dans toute cantine d'officier, dans tout sac de soldat, doit se trouver un flacon d'URODONAL

Rhumatismes
Goutte
Gravelle
Artério-Sclérose
Aigreurs

Communications : Académ. de Médecine (10 novem. 1908). Acad. des Sciences (14 decem. 1908)

Établissem. Chatelain, 2 bis, rue de Valenciennes, Paris, et toutes pharmacies. Le flacon franco 8f ; les 3 flacons franco 23fr. 25. Envoi sur le front.

L'URODONAL réalise une véritable saignée urique (acide urique, urates et oxalates).

— Marraines ! n'oubliez pas de joindre à tous vos envois sur le front, un flacon d'URODONAL

L'OPINION MÉDICALE :

« L'Urodonal n'est pas seulement le dissolvant le plus énergique de l'acide urique actuellement connu, puisqu'il est 37 fois plus puissant que la lithine ; il agit en outre préventivement sur sa formation s'opposant à sa production exagérée et à son accumulation dans les tissus péri-articulaires et dans les jointures. »

Dr P. SUARD,
Ancien Professeur agrégé aux Écoles de Médecine Navales, ancien Médecin des Hôpitaux.

GYRALDOSE

pour les soins intimes de la femme

La GYRALDOSE est l'antiseptique idéal pour le voyage. Elle se présente en comprimés stables et homogènes. Chaque dose jetée dans deux litres d'eau nous donne la solution parfumée que la Parisienne a adoptée pour les soins rituels de sa personne.

Excellent produit non toxique, décongestionnant, antileucorrhéique, résolutif et cicatrisant. Odeur très agréable. Usage continu très économique. Assure un bien-être réel.

Exigez la nouvelle forme en comprimés très rationnelle et très pratique

Se trouve dans les Laboratoires de l'*Urodonal*, 2, rue Valenciennes, Paris, et dans toutes pharmacies. La grande boîte fco. 7 fr. 20 les 3 franco. 20 frs

Communication à l'Académie de Médecine (11 octobre 1913).

L'OPINION MÉDICALE :

« En résumé, nos conclusions, basées sur les nombreuses observations qu'il nous a été permis de faire avec la *Gyraldose*, font que nous conseillons toujours son emploi dans les nombreuses affections de la femme, tout spécialement dans la leucorrhée, le prurit vulvaire, l'urétrite, la métrite, la salpingite, et en toutes circonstances le médecin devra se rappeler l'adage bien connu : *« La santé générale de la femme est faite de son hygiène intime. »*

Dr HENRI RAJAT,
Docteur ès sciences de l'Université de Lyon, chef du Laboratoire des Hospices Civils, Directeur du Bureau Municipal d'Hygiène de Vichy.

Maison Française cherche collaborateurs jeunes, actifs, ay. déjà quelques années expérience « AFFAIRES MARITIMES » et désirant faire leur avenir. — Examinerait aussi toutes offres achat maisons, disposant déjà courant affaires dans ports français pour les transformer en succursales. — Adresser offres à M. F. WEBER, 8, place de la Bourse, 8, Paris.

REPRESENTANTS dépositaires ayant agents sur PARIS et départements désireraient entrer en relations avec firmes importantes pour représentation concernant alimentation, grands magasins pour dépôts marchandises. MM. LEGRAIN ET LUCAS, 101, rue de la Chapelle, 101, à Paris.

MATERIEL de camionnage à vendre, 17 chevaux de gros trait de 7 et 8 ans ; 8 camions de 4 et 5 tonnes, harnais et accessoires de remise. — S'adr. chez M. Félix BERTRAND, 219, boulevard National, 219, Marseille.

SAVON DE MENAGE SANS SILICATE, postal 10 kilos contre mandat de 26 fr. SAVONNERIE AUPHAN, 35, rue Auphan, MARSEILLE.

ASSURANCES. Agent tr. actif, branches Accidents-Incendie-Vie, dégagé obligat. milit., sér. référ., dem. emploi à Bordeaux. S'er bur. du journal, Angoulême

JARDINIER-viticulteur-potagiste demandé pour petite propriété, gentil pays Dordogne. Gages, logt, légumes, 10 % s. vte. Guérin, Beaumont-du-Périgord.

ON DEM. menuisiers et ébénistes pour Fabrique glacières et comptoirs, 70 % sur les anciens prix de façon (forte journée assurée). — BERTHEZENE, 153, rue d'Arès, Bordx.

VENDEUSE expérimentée pour la vente du poisson ddée aux PECHERIES DE L'ATLANTIQUE, 25, place des Capucins, 25. S'y présenter de 14 à 16 heures.

SALLE (Emile), ayant demeuré rues Moscou et Maucoudinat, à Bx, est recherché pr succession. S'er Guérin, not., Cognac

On dem. louer wagons 20 t. couverts. Ec. Barjou, Havas, Bx.

JEUNE FILLE sérieuse, connaissant sténog.-dactylog. et comptabilité, demande place. Écrire Mlle BORD, 40, cours de Toulouse

A VENDRE formes, patrons, emporte-pièces, pour fabrication chaussures de repos. — CALICHON, rue Rabanis, Bordeaux.

Tailleuse se placerait f. de ch. maison bourgeoise ville ou camp. Ec. Callut, Ag. Havas, Bx

BILLONS PINS Achèterai sur wagons départ. Écrire Chanu, 6, rue de Condé, Bordeaux.

Pompes, moteurs, autos, vieux matériels, vente, achat. Réparations à domicile. — FRANC, 46, rue Bourbaki, 46, à Talence.

ON DEMANDE une bonne robuste, sérieuses références. Prix : 45 francs. — S'adresser 102, c. Victor-Hugo (magasin).

Cox & Co (France) Limited
BANQUE ANGLAISE
22, Rue Louis-le-Grand, PARIS
Amiens ✠ Boulogne-s/-Mer ✠ Le Havre ✠ Lyon ✠ Marseille ✠ Rouen
Correspondants directs de la
National Bank of South Africa Ld
Plus de 300 Succursales dans l'Afrique du Sud
Toutes opérations bancaires avec ces régions aux conditions les meilleures :
Transferts par courrier et par câble. — Encaissements et négociations d'effets libres ou documentaires. — Crédits documentaires. — Lettres de crédits, etc., etc.

BOUILLIE SIMONNOT
SOUFRE COMPOSÉ INSECTICIDE
à l'*hydro-carbonate de cuivre*. Procédés *SIMONNOT*, brevetés S. G. D. G. — L'emploi de ces deux produits, conformément aux indications, conserve la vigne en parfait état de végétation et maintient la récolte.
Engrais complets. Produits et Engrais chimiques.
S'adresser à MM. ERASME SIMONNOT & Cie, fabricants, à CETTE

VOIES urinaires, écoulements, goutte matinale, prostatites, urétrites anciennes, tenaces et persistantes ; rétrécissements, filaments, urines glaireuses, incontinence, besoins fréquents, impuissance, etc., etc., syphilis et ses funestes conséquences. — Guérison contrôlée. — *Institut de la Faculté de Paris*, **59, rue Huguerie, Bordeaux.** Ts les jours, de 10 à 12 h. et 3 à 7 h. ; dimanches, de 10 à 12 h., et par lettre. Méthode supérre du Dr LATANÉ (30e année)

VOUS ÉVITEREZ
VOUS SOULAGEREZ
VOUS GUÉRIREZ
INFAILLIBLEMENT
l'ASTHME et la TOUX
AVEC LA MERVEILLEUSE
Tisane RAOUL MATET au Goudron
Cette tisane, absolument SANS RIVALES, agit avec rapidité sur
Toutes les MALADIES des VOIES RESPIRATOIRES
Plus de Quintes pénibles, plus de Crises d'étouffement, plus de Maux de Gorge.
NUITS CALMES ASSURÉES
Indispensable aux personnes délicates des bronches qui craignent le *FROID*, la *PLUIE*, le *BROUILLARD*.
SUPÉRIEURE comme effet aux huiles de foie et morue les plus réputées.
« La Tisane RAOUL MATET » doit à ses qualités exceptionnelles *UN GOUT EXQUIS*.
Se prépare en infusion, soit à l'eau, soit encore mieux au lait.
La boîte, 2f, chez tous les pharmaciens (impôt compris) ; par poste, 2f35
Dépôt : Raoul MATET, 9, rue Sainte-Croix, 9, Bordeaux.

SULFATAGES
BOUILLIE ROUCH Frères
LA CUVE
Les viticulteurs qui emploient la BOUILLIE ROUCH Frères sont priés de toujours exiger la marque « LA CUVE » en sacs plombés.
ROUCH Frères, 48, allées Lafayette, TOULOUSE

ENQUÊTES, Surveillances en tous pays. Agence **DE VERTURY** Ex-Fonct. de la Sûreté, Dr, 24, r. Rohan (près Hôtel de Ville)

BASSENS
Terrains à bâtir
PAR PARCELLES
FACILITÉS DE PAIEMENT
S'adresser 41, rue de Lyon, BORDEAUX

FOIRE DE LYON
1er au 15 Mars
OUVERTE
aux Vendeurs et Acheteurs de France, des Pays Alliés et Neutres
410 Millions d'Affaires en 1917
AVEC 2,614 MAISONS PARTICIPANTES
Bureaux de la Foire : Hôtel de Ville, Lyon
Pour tous renseignements, s'adresser à **M. BOSSÈS**, 2, rue Combes, Bordeaux

---

LA TEINTURE IDÉALE
permet aux MÉNAGÈRES
de teindre **économiquement** elles-mêmes, en **NOIR** et toutes nuances, tous **VÊTEMENTS** :
coton, laine, mi-laine, soie, etc.
VENTE DANS TOUTES DROGUERIES, MERCERIES, etc.

MALADIES INTIMES 606 Syphilis, *traitées à* l'INSTITUT SÉROTHÉRAPIQUE du SUD-OUEST, 23, cours de l'Intendance, Bordeaux. — *Renseignements gratis et correspondance discrète. — Même Maison à* Lyon, 17, rue de la République

---

Grands Magasins de Nouveautés
PARIS-BORDEAUX
146, cours Victor-Hugo, Bordeaux
LUNDI 11 FÉVRIER 1918 et Jours suivants
GRANDE MISE EN VENTE ANNUELLE
BLANC-LINGERIE

ACHAT ET VENTE DE TITRES PAIEMENT DE COUPONS, ARGENT DE SUITE BANQUE JULES MOLINA, 2, cours Intendance, Bordeaux.

BORDEAUX **PETIT PARIS** BORDEAUX
OCCASIONS du LUNDI 11 FEVRIER 1918 et toute la Semaine
BLANC-LINGERIE

RONDELETTE pour torchons, liteaux rouges, très bonne qualité.

	70 c/m	65 c/m	50 c/m
Le mètre	1f90	1f60	1f25

TOILE crémée du Nord, largeur 110 c/m...... Le mètre 4f90 ; Largeur 100 c/m, 4f25 et 3f60
SERVIETTES nids d'abeilles, bonne qualité. La 1/2 douz. 8f90, 6f25, 4f40 et 3f75
SERVIETTES de table, damassées blanches, 65×85 La demi-douzaine, 16f50 et 14f50 ; A damiers, linge des Vosges, 65×70, La demi-douzaine 9f90

BLOUSES pour Dames, différents modèles : 1er lot en tissu couleur fantie, nuances variées, valeur 5f75... Soldées à 3f90 ; 2e lot en flanelle de Paris, jolis coloris, valeur 6f50......... Soldées à 4f90
PEIGNOIRS flanelle veloutée, formes variées, modèles pratiques, teintes très assorties. Fin de séries, valeur 14f, Soldés à 9f90
BAS pour Dames, coton renforcé, noir grand teint, fabrication soignée.......... La paire.. 2f45

DRAPS cretonne écrue supérieure des Vosges.

	200 × 300	160 × 275	160 × 250
La paire	18 et 15f	14 et 12f40	10f50

LOUVRE DE BORDEAUX
LUNDI 11 FÉVRIER 1918
SOLDES APRÈS INVENTAIRE

Un Lot très important en Coupes et Coupons, Soieries, Velours, Lainages unis et fantaisie, Tissus de coton, restant de la Saison, Seront soldés avec d'énormes rabais, à, le mètre, 3f90, 2f95 et 1f95

Lingeries déclassées restant de la Réclame de Blanc, comprenant : Chemises, Pantalons, Camisoles, Chemises de nuit. L'article depuis 2f90	**Solde Formes** de velours.......... 4f90
Corsets en bon coutil écru forme enveloppante, garnis broderie et ruban, jarretelles........ 5f90	**Dentelle** et Entre-Deux fil Valenciennes, torchon, pour lingerie et ameublement. Le mètre, 0f75, 0f55 et 0f35
Tabliers kimono pr Dames, manches courtes, en bonne percale fantaisie...... 4f45	**Rubans** satin liberty, faille, moire, taffetas, nos 80, 100 et 120..... Soldés, le mètre 0f75
Solde Brassières laine couleur, pour Bébés, encolure garnie crochet, boutonnées devant........ 1f65	**Ruban** velours couleur, nos 12 et 22. Soldé, le mètre 0f65
Serviettes toilette en beau tissu éponge blanc.......... La 1/2 douzaine 9f90	**Bas** coton noir et cuir, maille demi-forte, grand revers.......... La paire 2f »
Nappes tapis fantaisie, tissu lavable, grand teint......... La nappe 130×130 11f90	**Un Lot Casquettes** hommes, drap fantaisie, passe-montagne, Jean-Bart, feutre couleur pour Garçonnets et Fillettes. Prix unique, au choix 2f50
Solde Enveloppes-Coussins avec volant, jolis dessins japonais.......... 1f75	**Culottes** pour Garçonnets, drap mélangé, tissu très solide à l'usage, 3 à 12 ans. Valeur 8 fr., Soldées 5f »
Solde Vitrail liberty grand teint, grand choix de coloris, dessins nouveaux, largeur 85 centimètres.......... Le mètre 0f90	**Solde Bottines** chevreau, bouts vernis, pour Hommes.......... La paire 24f95
Blouses flanelle et mousseline laine, séries déclassées...... 6f90, 3f95 et 1f95	**Un lot Sacs à main** mouton petit grain, sertis peau. Soldés après inventaire 9f95 et 7f95
Solde Voilettes noires et couleur. Le mètre 0f65	**Un lot Porte-Monnaie, Bourses et Pochettes...** Soldés après inventaire 2f95, 1f et 1f25
Solde Voile cristalline lavable. Le mètre, 2f45 et 1f75	

On demande manœuvres, 102, c. Victor-Hugo, 102, à Bègles.

Belle boiserie à v., 6, r. Marengo. Visite a.-midi, mardi, vendredi.

CAMION vapeur à vendre QUEILLE, 19, r. Henri-IV, Bx.

SAMARITAINE
BORDEAUX. — 24, 26, 28, 30, rue Sainte-Catherine. — BORDEAUX
SOLDES de FIN de SAISON

COSTUMES et PARDESSUS pour HOMMES Fin de Saison **59f**
PANTALONS demi-saison, Soldés à **14f50** | **VAREUSES** molleton, Soldées à **19f**
Élégants COSTUMES TAILLEUR POUR DAMES sur beau tissu fantaisie, façon soignée, noir, marine et nuances mode. Fin de saison **75f**
VETEMENTS IMPERMEABILISES sur gabardine laine, coupe nouvelle, noir, marine, beige et réséda......... Fin de saison **105f**
MANTEAUX demi-saison, sur belles draperies, façon haute nouveauté, noir, marine et nuances mode.............. Fin de saison **69f**
CAOUTCHOUCS sur gabardine, col nouveau, ceinture avec boucles, beige, réséda, noir et marine......... Fin de saison **55f**
COSTUMES TAILLEUR sur belles draperies, Séries déclassées **49, 39, 29f**

FILET BRODE
FILET UNI
FIL DE LIN
VRAI VENISE
DENTELLES
Manufactures Franco-Britanniques
34, rue Porte-Dijeaux, 34

On demande homme sérieux connaissant comptabilité à fond, dactylo, octroi, régie. Ec. Soulet, Agence Havas, en indiq. âge, références et prétentions.

EPICERIE-VINS. — Achèterais petit commerce localité giboyeuse, de préférence Landes. — Écrire MANES, Saint-Méard-de-Gurçon (Dordogne).

CAISSIER-comptable 34 ans, dégagé de toute obligation militaire, muni de bonnes références, demande emploi. Saint-Rémy, 81, rue Malbec, 81, Bordx.

A SAINT-PROJET
82, 84, 88, rue Sainte-Catherine (place Saint-Projet)
CRÊPE anglais, belle qualité, pour chapeaux et garnitures.............. Depuis 2f95
TABLIERS fantaisie pr Dames en belle percale imprimée. 1f95
Grand Choix de **PÈLERINES** en laine des Pyrénées pr bébés, capuchons doublés soie. Depuis 5f95
SOLDE de LAINES Française et Anglaise
Articles de LAYETTES et COIFFURES en tous Genres.
Prix sans concurrence.

SERVAN Place Gambetta Cours Intendance BORDEAUX
BRACELETS-MONTRES POUR MILITAIRES
Garantis depuis 30 francs

ON DEMde commis emballeur. Planteur Caiffa, pl. Tourny, Bx

ON DEM. garçon de courses. S'er Bieysse, 18, rue Dufau, 18, Bx

---

ACHAT COMPTANT DE TOUS TITRES
français ou étrangers ennemis ou neutres
AVANCES SUR TITRES
Demandez renseignements à
M. ANDRÉ, 10, place Puy-Paulin

HOMME très sér. libre de toutes oblig. milit., actif, bonne santé, connais. t. b. partie titres banque long. expérsach. diriger personnel, habitué public, ay. nomb. relat. à Bordeaux, occup. actuell. poste import., désire chang. dem. situat. import. sérieuse grande banque industr. commerce, représentation, fournirait caution si besoin, référ. tout premier ordre. Écrire Rudin, Agence Havas, Grand-Théâtre, Bordeaux.

ON ACHÈTERAIT des balances ROBERVAL de 15 et 25 kilos avec leur série de poids. Écrire Laume, Agence Havas, Bordeaux.

PHARMACIE DES GALERIES
J. VACHER 85 et 87, rue Sainte-Catherine En face des Nouvelles-Galeries
Exécution RAPIDE des ordonnances médicales
Prix réduits

Bandages à ressorts et élastiques	4f, 6f, 8f, 10f ; 12, 15 et 18f	Pastilles Para (Toux, Rhume)	0f60
Ceintures élastiques	8, 10, 12f etc	Sirop Para pectoral	1f75
Corsets élastiques	25, 30, 35f	Phospho beef, vin tonique	4f
Bas à varices	5, 6, 7 et 8f	Cacao Jova, 500 grammes	4f75
		Chocolat Jova, 500 grammes	2f50

Nouvelle Découverte Française **IODUM** (Pommade) guérit Eczéma, Démangeaisons et Affections de la Peau. Prix : 1 fr. 50 la boîte.

SEMELLES 'VULCACHO'
en **TOILES CAOUTCHOUTÉES IMPERMEABLES**
Modèle collé dans nos ateliers, 37, allées Damour, Bx. La paire 2f »
Modèle épaisseur trois toiles (à clouer), franco par poste, la paire 2f »

MALADIES DE LA FEMME
LA MÉTRITE

Il y a une foule de malheureuses qui souffrent en silence et sans oser se plaindre, dans la crainte d'une opération toujours dangereuse, souvent inefficace.

Ce sont les femmes atteintes de métrite.

Celles-ci ont commencé par souffrir, au moment des règles qui étaient insuffisantes ou trop abondantes. Les Pertes blanches et les Hémorragies les ont épuisées.

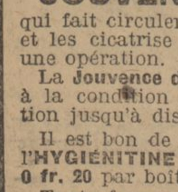

Elles ont été sujettes aux maux d'estomac, Crampes, Aigreurs, Vomissements, aux Migraines, aux Idées noires. Elles ont ressenti des élancements continuels dans le bas-ventre et comme un poids énorme qui rendait la marche difficile et pénible.

Pour guérir la *Métrite*, la femme doit faire un usage constant et régulier de la

JOUVENCE de l'Abbé SOURY

qui fait circuler le sang, décongestionne les organes et les cicatrise sans qu'il soit besoin de recourir à une opération.

La **Jouvence de l'Abbé Soury** guérit sûrement mais à la condition qu'elle sera employée sans interruption jusqu'à disparition complète de toute douleur.

Il est bon de faire chaque jour des injections avec l'**HYGIÉNITINE des DAMES** (1 fr. 50 la boîte, ajouter 0 fr. 20 par boîte pour l'impôt).

Toute femme soucieuse de sa santé doit employer la **Jouvence de l'Abbé Soury** à des intervalles réguliers, si elle veut éviter et guérir : *Métrite*, Fibrome, mauvaises suites de couches, Tumeurs, Cancers, Varices, Phlébites, Hémorroïdes, Accidents du *Retour d'Age*, Chaleurs, Vapeurs, Étouffements, etc.

La Jouvence de l'Abbé Soury, toutes Pharmacies : 4 fr. 25 le flacon ; 4 fr. 85 franco. Les 4 flacons franco gare contre mandat-poste 17 fr. adressé à la Pharmacie Mag. DUMONTIER, à Rouen.

Ajouter 0 fr. 50 par flacon pour l'impôt.

Bien exiger la Véritable JOUVENCE de l'Abbé Soury avec la Signature Mag. DUMONTIER

(Notice contenant renseignements gratis)

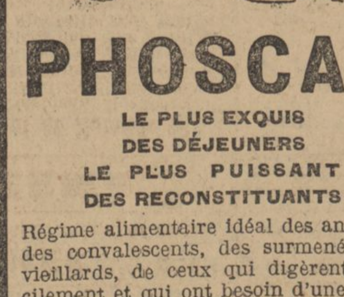

PHOSCAO
LE PLUS EXQUIS DES DÉJEUNERS
LE PLUS PUISSANT DES RECONSTITUANTS

Régime alimentaire idéal des anémiés, des convalescents, des surmenés, des vieillards, de ceux qui digèrent difficilement et qui ont besoin d'une nourriture substantielle et légère.

PHOSCAO sucré	PHOSCAO sans sucre
3.25 la boîte (15 déjeuners)	4.80 la boîte (32 déjeuners)

N. B. — Pour les personnes qui préfèrent le déjeuner peu sucré, il est plus économique d'utiliser le Phoscao sans sucre et de sucrer à leur convenance.

En vente : Pharmacies et Épiceries.

POUR LA VIE MOINS CHÈRE
Faites vous-même votre Boisson, une Boisson saine, hygiénique et rafraîchissante, avec la
FIGUE A BOISSON
Vente en gros : Figues à Boisson, 22, rue Vergniaud, Bordeaux

Immeubles et commerces à vendre sont indiqués par l'édition spéciale d'AKA-JOURNAL. En vente d. t. l. kiosq. et Bur. AKA.

Copistes pour musique habitt Bdx ou env. sont dem. immt. Ecr. ou envoyer éch. travail et condit. à Lasserre, Havas Bdx.

BOUTEILLES bordelaises achetées 0f60. 47, rue Sainte-Elisabeth, Bordx.

HUITRES FINES, 100 grosses 6f, moy. 4f50, fco dle contre mand. LE PERCHE, à Arès (Gironde).

HUILERIE - SAVONNERIE - STÉARINERIE
DE LA
Cie Gle de l'Afrique Française
Société au Capital de 5.000.000
4, Rue Esprit-des-Lois - BORDEAUX
DEMANDEZ PARTOUT
de Fabrication Française le

Couleur ambrée.

Recommandé pour son économie et pour tous besoins.

Les BOUGIES	Les LESSIVES
LA VIERGE AUGUSTINS GIRONDINS	Du CORAN BLEU L'ANÉMONE Lessiveuses et Savonneuses

PRODUITS FRANÇAIS
exclusivement fabriqués avec des matières françaises.

JEUNE HOMME demandé pour courses charrette à bras, 76, cours Balguerie, 76, Bordeaux.

PINS. On demande entrepreneur avec matériel pour débitage en forêt, trav. de longue durée. Pinçon, 223, r. Benauge, Bx

VASTE LOCAL A LOUER quai de la Moulinatte, à Bègles. S'adresser à l'AQUITAINE.

Achèterait d'occasion, bon état, ½-fixe ou locomobile 25-30 chevaux. S'adresser BELLUGEAUD, 28, faub. d'Angoulême, Limoges

On demande auto conduite intér. 2 pl. 8/10 HP., 4 cyl. ou Renault 2 cyl. Offres av. prix. Écrire Morgot, Ag. Havas, Bdx.

TONNELIER dem. par grande propriété Gironde. Écrire Zinvel, Agence Havas, Bordeaux.

Moins chère que le beurre !...

P. et H. WEIL, représentants, 89, c. d'Alsace-Lorraine, Bordeaux.

SAVON BLANC BON MARCHÉ *EXPÉDITION DIRECTE* et TRÈS RAPIDE de **MARSEILLE**
Seule Maison pouvant fournir **100,000 kilos** par Semaine
M. DE JONG, 135, Rue Ordener, PARIS
9, Rue Esprit-des-Lois, Bordeaux

VIGNERON dem. pour conduire travailleurs Gironde. Ec. Zinvel, Agence Havas, Bordeaux.

HANGAR à v. sur poteaux bois, tuiles Marseille, 80 mc. Ch. BONNET, Brannes (Gironde).

ON achèterait chambre de milieu. Ec. Barket, Havas Bx.

Bois pin refendu à v., peut entret. usin. Landais, Havas Bx

DEMANDE ACHETER MAISON MODERNE 10 A 15 PIÈCES CENTRE OU BEAU QUARTIER. Écrire Nomit, Ag. Havas, Bx

---

Les Rhumatismes

Le Rhumatisme est une sorte d'intoxication spéciale du sang, un virus qui se développe parfois spontanément, d'une façon violente, soit par suite d'un refroidissement, soit par suite d'une fatigue exagérée. Le siège du mal change continuellement, attaquant tantôt les jambes, tantôt les bras, tantôt les reins et parfois même se localise dans les muscles des côtes.

Nombreux sont les remèdes préconisés pour guérir les Rhumatismes ; interrogez la plupart des malades, ils vous diront qu'ils ont tout fait sans résultat, et pourtant nous ne cesserons de leur répéter qu'ils n'ont pas le droit de désespérer et qu'ils n'ont pas encore été soignés s'ils n'ont pas fait usage du

DOLOROSTAN (Ote-Douleurs)

exclusivement composé de plantes inoffensives. Il agit d'une façon douce et modérée et fait disparaître les manifestations de la maladie en détruisant la cause. Il *décongestionne* le *cœur*, le *foie*, les *reins*, le *cerveau* et les *articulations*, sans amener aucun désordre dans *l'état général* et sans troubles pour l'*estomac*.

Il est indispensable pendant le traitement de faire usage du **BAUME du MARINIER**, en frictions et massages, matin et soir (le flacon 2 fr. 50).

Le **DOLOROSTAN** (Ote-Douleurs) se trouve dans toutes les Pharmacies : le flacon, 6 fr. 50. Expédition franco gare contre mandat-poste, 7 fr. 10. Pour recevoir franco quatre flacons **DOLOROSTAN** et quatre flacons **BAUME du MARINIER**, traitement d'un mois, adresser mandat-poste de 36 francs à la Pharmacie DUMONTIER, à Rouen.

Notice franco sur demande